

Année 2016

**LES MUTILATIONS SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES EN
FRANCE, DU XV^{ÈME} AU XIX^{ÈME} SIÈCLE**

THÈSE
Pour le
DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant
LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE CRÉTEIL

le Jeudi 27 Octobre 2016

par

Lilas, Jeanne, Geneviève BORDES

Née le 30 septembre 1990 à Paris 15^{ème}

JURY

Président : Pr. Serge ADNOT

Professeur à la Faculté de Médecine de CRÉTEIL

Membres

Directeur : Pr. Christophe DEGUEURCE

Professeur à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort

Assesseur : Pr. Bénédicte GRIMARD-BALLIF

Professeur à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort

Liste des membres du corps enseignant

Directeur : M. le Professeur Gogny Marc

Directeurs honoraires : MM. les Professeurs : Cotard Jean-Pierre, Mialot Jean-Paul, Moraillon Robert, Parodi André-Laurent, Pilet Charles, Toma Bernard.

Professeurs émérites : Mme et MM. : Bénet Jean-Jacques, Chermette René, Combrisson Hélène, Coureau Jean-François, Deputte Bertrand, Niebauer Gert, Paragon Bernard, Pouchelon Jean-Louis.

Département d'élevage et de pathologie des Équidés et des Carnivores (DEPEC)

Chef du département : Pr Grandjean Dominique - Adjoint : Pr Blot Stéphane

<p>Unité pédagogique de cardiologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Chetboul Valérie* - Dr Gkoussi Vassiliki, Praticien hospitalier - Dr Séchi-Tréhion Emilie, Praticien hospitalier <p>Unité pédagogique de clinique équine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Audigé Fabrice - Dr Bertoni Lélia, Maître de conférences contractuel - Dr Bourzac Céline, Maître de conférences contractuel - Dr Condry Virginie, Praticien hospitalier - Pr Denoix Jean-Marie - Dr Giraudet Aude, Praticien hospitalier * - Dr Jacquet Sandrine, Praticien hospitalier - Dr Mesponlhès-Rivière Céline, Praticien hospitalier <p>Unité pédagogique de médecine interne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Aguilar Pablo, Praticien hospitalier - Dr Bencheikroun Ghita, Maître de conférences - Pr Blot Stéphane* - Dr Campos Miguel, Maître de conférences associé - Dr Freiche-Legros Valérie, Praticien hospitalier - Dr Manrey-Généac Christelle, Maître de conférences <p>Discipline : imagerie médicale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Stambouli Fouzia, Praticien hospitalier 	<p>Unité pédagogique de médecine de l'élevage et du sport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Cléro Delphine, Maître de conférences - Dr Fontbonne Alain, Maître de conférences - Pr Grandjean Dominique* - Dr Maenhoudt Cindy, Praticien hospitalier - Dr Nudelmann Nicolas, Maître de conférences <p>Unité pédagogique de pathologie chirurgicale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Fayolle Pascal - Dr Mailhac Jean-Marie, Maître de conférences - Dr Manassero Mathieu, Maître de conférences - Pr Moissonnier Pierre - Pr Viateau-Duval Véronique* - Dr Zilberstein Luca, Maître de conférences <p>Discipline : ophtalmologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Chahory Sabine, Maître de conférences <p>Discipline : Urgences - soins intensifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Steblaj Barbara, Praticien Hospitalier <p>Discipline : nouveaux animaux de compagnie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Pignon Charly, Praticien hospitalier
---	--

Département des Productions Animales et de la Santé Publique (DPASP)

Chef du département : Pr Millemann Yves - Adjoint : Pr Dufour Barbara

<p>Unité pédagogique d'hygiène, qualité et sécurité des aliments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Augustin Jean-Christophe - Dr Bolnot François, Maître de conférences * - Pr Carlier Vincent <p>Unité pédagogique de maladies réglementées, zoonoses et épidémiologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Dufour Barbara* - Pr Haddad/Hoang-Xuan Nadia - Dr Praud Anne, Maître de conférences - Dr Rivière Julie, Maître de conférences <p>Unité pédagogique de pathologie des animaux de production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Adjon Karim* - Dr Belbis Guillaume, Maître de conférences - Pr Millemann Yves - Dr Ravary-Phmioën Bérange, Maître de conférences - Dr Troistsky Karine, Praticien hospitalier 	<p>Unité pédagogique de reproduction animale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Constant Fabienne, Maître de conférences* - Dr Desbois Christophe, Maître de conférences (rattaché au DEPEC) - Dr El Bay Sarah, Praticien hospitalier - Dr Manfré Vincent, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel - Dr Ribeiro Dos Santos Natalia, Maître de conférences contractuel <p>Unité pédagogique de zootechnie, économie rurale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Arné Pascal, Maître de conférences - Pr Bossé Philippe* - Dr De Paula Reis Alline, Maître de conférences contractuel - Pr Grimard-Ballif Bénédicte - Dr Leroy-Barassin Isabelle, Maître de conférences - Pr Ponter Andrew - Dr Wolgast Valérie, Praticien hospitalier
---	---

Département des sciences biologiques et pharmaceutiques (DSBP)

Chef du département : Pr Chateau Henry - Adjoint : Dr Pilot-Storck Fanny

<p>Unité pédagogique d'anatomie des animaux domestiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Chateau Henry - Pr Crevier-Denoix Nathalie - Pr Degueux Christophe - Pr Robert Céline* <p>Unité pédagogique de bactériologie, immunologie, virologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Boulouis Henri-Jean* - Dr Le Poder Sophie, Maître de conférences - Dr Le Roux Delphine, Maître de conférences - Pr Quintin-Colonna Françoise <p>Unité pédagogique de biochimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Bellier Sylvain* - Dr Lagrange Isabelle, Praticien hospitalier - Dr Michaux Jean-Michel, Maître de conférences <p>Discipline : éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Philips Pascal, Professeur certifié <p>Unité pédagogique d'histologie, anatomie pathologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Cordonnier-Lefort Nathalie, Maître de conférences - Pr Fontaine Jean-Jacques* - Dr Laloy Eve, Maître de conférences - Dr Reyes-Gomez Edonard, Maître de conférences 	<p>Unité pédagogique de management, communication, outils scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Conan Muriel, Professeur certifié (Anglais) - Dr Desquilbet Loïc, Maître de conférences (Biostatistique, Epidémiologie) * - Dr Fournel Christelle, Maître de conférences contractuelle (Gestion et management) <p>Unité de parasitologie, maladies parasitaires, dermatologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Blaga Radu, Maître de conférences (rattaché au DPASP) - Dr Cochet-Faivre Noëlle, Praticien hospitalier (rattachée au DEPEC) - Dr Darmon Céline, Maître de conférences contractuel (rattachée au DEPEC) - Pr Guillot Jacques* - Dr Polack Bruno, Maître de conférences - Dr Risco-Castillo Verónica, Maître de conférences <p>Unité pédagogique de pharmacie et toxicologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Enriquez Brigitte, - Dr Pecrot Sébastien, Maître de conférences * - Pr Tissier Renaud <p>Unité pédagogique de physiologie, éthologie, génétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Chevallier Lucie, Maître de conférences contractuel (Génétique) - Dr Crépeaux Guillemette, Maître de conférences (Physiologie, Pharmacologie) - Dr Gilbert Caroline, Maître de conférences (Ethologie) - Pr Panthier Jean-Jacques, (Génétique) - Dr Pilot-Storck Fanny, Maître de conférences (Physiologie, Pharmacologie) - Pr Turet Laurent, (Physiologie, Pharmacologie) *
---	---

* responsable d'unité pédagogique

REMERCIEMENTS

À Monsieur le Professeur de la Faculté de Médecine de Créteil,

Qui m'a fait l'honneur d'accepter la présidence de ce jury de Thèse,

Hommage respectueux.

À Monsieur le Professeur Christophe Degueurce,

Qui m'a suggéré le sujet de ce travail et m'a fait l'honneur d'accepter de le diriger,

Votre passion et vos connaissances de l'histoire vétérinaire m'inspirent.

Hommage respectueux.

À Madame le Professeur Bénédicte Grimard-Ballif,

Qui m'a fait l'honneur d'accepter d'être l'assesseur de ce jury de Thèse,

Hommage respectueux.

À mon école d'Alfort et ceux qui la font vivre.

À mes parents et ma famille, à ceux que j'aime et que j'espère avoir à mes côtés longtemps encore.

À mes amis, à mes camarades, à mes Anciennes et mes Poulots.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION	9
I. LE CHEVAL, UN EXEMPLE EMBLÉMATIQUE	11
A. L'émergence et l'évolution des pratiques mutilantes	11
1. L'apparition des pratiques mutilantes	11
2. Les témoignages des praticiens sur les mutilations du cheval	13
B. Les mutilations du cheval	15
1. La tête	15
1.1. Les oreilles	15
a) Le rapprochement et le redressement des oreilles	15
b) La fente des oreilles	16
c) L'otectomie	17
1.2. Le front	22
1.3. Le « dégraissage » des yeux	24
a) Le « dégraissage par le haut »	25
b) Le « dégraissage par le bas »	26
1.4. Les « glandes » de la tête	28
a) Les « avives »	28
b) L'églondage	29
1.5. Le nez	31
a) La fente des naseaux	31
b) L'« énervement »	33
1.6. La bouche	36
a) La « fève » ou le « lampas »	37
b) Les « barbes » ou « barbillons »	39

c)	La langue	41
d)	Les dents	42
e)	Les lèvres.....	43
2.	Les membres.....	44
2.1	L'amputation des ergots	44
2.2	La ténotomie des membres.....	45
a)	La ténotomie du cheval arqué.....	45
b)	La ténotomie ou « <i>névrotomie</i> » du cheval bouleté	46
2.3	L'amputation des membres.....	47
3.	La queue	48
3.1.	La caudectomie.....	48
3.2.	L'anglaisage	54
3.3.	Le rossignol.....	60
4.	Les organes sexuels.....	62
4.1.	La stérilisation.....	62
4.2.	L'amputation du clitoris.....	63
4.3.	L'amputation du prépuce.....	64
4.4.	L'amputation du pénis.....	64
5.	Le marquage.....	65
II.	LES MUTILATIONS DES AUTRES EQUIDÉS.....	67
A.	La stérilisation des équidés	68
B.	L'amputation de la queue des équidés	68
III.	LES MUTILATIONS DES CARNIVORES DOMESTIQUES.....	69
A.	La stérilisation des carnivores domestiques.....	69
1.	La castration des carnivores domestiques	69
1.1.	La castration du chien	69
1.2.	La castration du chat	70

2.	L’ovariectomie des carnivores domestiques.....	70
B.	L’amputation des oreilles.....	71
1.	L’amputation des oreilles chez le chien	71
2.	L’amputation des oreilles chez le chat	75
C.	L’amputation de la queue	75
1.	L’amputation de la queue chez le chien.....	75
2.	L’amputation de la queue chez le chat.....	77
D.	L’amputation d’un membre	77
E.	Autre.....	78
1.	La section des tendons	78
2.	Le « <i>ver sous la langue</i> ».....	78
IV.	LES MUTILATIONS DES ANIMAUX DE RENTE	81
A.	Les mammifères de rente : ovins, bovins, porcins.....	81
1.	La stérilisation des mammifères de rente	81
1.1.	La castration.....	81
a)	Le taureau.....	81
b)	Les petits ruminants.....	82
c)	Le verrat	83
d)	Le lapin	84
e)	Remarque sur les animaux cryptorchides	84
1.2.	L’ovariectomie.....	84
a)	Les grandes femelles domestiques.....	84
b)	Les femelles petits ruminants	86
c)	La truie.....	87
2.	L’amputation des cornes	88
3.	Le marquage.....	89
3.1.	Le marquage des oreilles	89

3.2. Le marquage au fer	90
4. L'amputation de la queue.....	90
5. L'amputation des ergots.....	91
6. L'amputation d'un membre.....	91
7. Autre	92
B. Les Oiseaux	92
1. La stérilisation des volailles.....	92
2. L'éjointage des ailes	93
3. L'écrêtage	94
4. L'aveuglement.....	95
C. Les Poissons d'élevage.....	96
CONCLUSION.....	99
BIBLIOGRAPHIE.....	103
ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE DES AUTEURS MENTIONNÉS ANTÉRIEURS AU XX^{EME}	
SIÈCLE	109

SOMMAIRE DES FIGURES

Figure 1 : "5. Où l'on fait l'Opération pour bien faire porter les Oreilles à un cheval"	15
Figure 2 : Détail de "Saint Georges luttant avec le dragon", de Raphaël	18
Figure 3 : Détail de "Alexandre et Diogène", de Puget.....	19
Figure 4 : La moraille de Garsault. L'oreille est glissée et serrée entre les deux branches puis la longueur qui dépasse est coupée au couteau.	20
Figure 5 : "Les figures de cette Planche démontrent les moules pour tailler les grandes Oreilles, et les rendre petites en leur naturel"	21
Figure 6 : Les morceaux de plombs, avant (gauche) et après (droite) la suture en bourse pour les maintenir en place.....	23
Figure 7 : "Appareil lacrymal, exposé en réséquant certains os ; 2. Glande lacrymale"	26
Figure 8 : Détail d'une coupe sagittale d'œil de cheval avec sa glande nictitante (« <i>Gland of the Third Eyelid</i> »).....	27
Figure 9 : "1. Où l'on connaît les Avives"	28
Figure 10 : "Étude de quatre museaux et naseaux fendus", attribuée à Pisanello circa 1435-1445	32
Figure 11 : Détail de "Étude d'un cheval oriental aux naseaux fendus [...]", attribuée à Pisanello circa 1438.....	32
Figure 12 : Dissection du muscle releveur gauche de la lèvre supérieure sur une tête de cheval plastinée	34
Figure 13 : "2. Où l'on coupe les Nerfs" et "3. Par où il faut les faire sortir"	35
Figure 14 : "Représente le nerf que l'on coupe à la tête d'un Cheval". Les n°5.5. sont « <i>à trois ou quatre doigts au dessous des yeux</i> », et on coupe au n°6.....	35
Figure 15 : "1. 7. Montre où vient la Fève, autrement dit le Lampas"	37
Figure 16 : "1. Signifie la connaissance des Barbes qui empêchent un Cheval de boire"	40
Figure 17 : "4. Où l'on coupe les Nerfs à un Cheval qui a les Jambes roides"	45
Figure 18 : "Un Cheval de Chasse Baie Sellé", de Stubbs.....	50
Figure 19 : "Figure C", cheval entravé et queue disposée pour l'amputation, avec le tronçon de queue amputé au-dessus.....	52
Figure 20 : Brûle-queue pour cautériser la plaie d'amputation.....	52

Figure 21 : Coupe-queue "de Fromage de Freugé" (à gauche) et "coupe-queue ordinaire" (à droite)	54
Figure 22 : À gauche, détail de "Dame montant en amazone" sur un cheval anglaisé dont la base de la queue remonte très haut. - À droite, détail de "L'Arabe Gris de Wellesley mené dans le désert" figurant un cheval arabe au port de queue naturellement relevé mais horizontal.....	56
Figure 23 : Incisions pour la myotomie coccygienne. - A, procédé ordinaire, à trois incisions transversales de chaque côté (jusqu'à cinq selon Lafosse, 1766). - B, incisions transversales et longitudinales (Vatel, 1828). - C, incisions longitudinales (Delafond, 1833). - D, incisions en T (Desplas et Huzard, 1790). - E, incisions latérales prolongées entre elles (Hurtrel d'Arboval, 1828). - À droite, exérèse musculaire par des brèches cutanées (Brognez, 1842)	57
Figure 24 : "Suspension de la queue par la poulie"	58
Figure 25 : "Appareil de Brognez pour la queue à l'anglaise"	59
Figure 26 : "1. L'Endroit où l'on fait l'Opération que l'on nomme Sifflet, pour les Chevaux poussifs" ...	60
Figure 27 : Bouclage d'une jument (a)	63
Figure 28 : À gauche, la mule poitevine, dessinée en 1861 ; à droite, l'âne, illustré par Jacques de Sève dans un ouvrage de Buffon	67
Figure 29 : Le bardot représenté par Bunin en 1898.....	68
Figure 30 : Chien de Berger aux oreilles coupées en pointe, dessiné par Fossier	73
Figure 31 : Bulldog anglais aux oreilles coupées près du crâne, dessiné par Harvey.....	73
Figure 32 : Pinces limitatives de Peuch et Toussaint.....	74
Figure 33 : Braque à la queue coupée, dessiné par Fessard.....	76
Figure 34 : Le bistournage est une castration par renversement des testicules au sein des bourses, ne nécessitant que les mains de l'opérateur et une ligature.....	82
Figure 35 : Le billonnage ou fouettage du bélier adulte consistait à poser une ligature en masse à la base du scrotum pendant deux ou trois jours, puis à amputer le sac scrotal.....	83
Figure 36 : La main de l'opérateur, équipée d'un bistouri à serpette, se glisse le long du dilatateur vaginal jusqu'à la plaque fenêtrée apposée au plafond du vagin	86
Figure 37 : Ovaire pris dans les pinces, qu'on fait ensuite tourner lentement.....	86
Figure 38 : Castration d'une brebis, deux aides maintiennent la brebis tandis que le chirurgien incise.....	87
Figure 39 : "Assemblage des os dans l'aile des oiseaux" avec P' le métacarpe à couper.....	94
Figure 40 : Deux types de coqs Combattants du Nord écrêtés et leurs poules en 1885.....	95

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : Chronologie des auteurs mentionnés antérieurs au XX^{ème} siècle.....109

INTRODUCTION

La définition d'un animal domestique repose sur plusieurs niveaux. Il s'agit en premier lieu d'une « espèce ayant fait l'objet d'une pression de sélection continue et constante, permettant d'acquérir un ensemble de caractères stables, génétiquement héréditaires »¹, traduisant l'influence décisive de l'Homme sur leur évolution. Cependant la racine latine du mot renvoie immédiatement à un deuxième aspect : la grande proximité de ces espèces avec la nôtre, au point « d'appartenir au foyer » (*domesticus* en latin) en échange de services variés, de la production d'aliments à l'agrément. Plus tard, la législation a apporté sa propre définition en encadrant les droits et la valeur d'une liste précisément définie de ces espèces².

Au cours de notre longue histoire commune, l'Homme a transformé parfois de façon spectaculaire ses animaux domestiques. Un exemple familier nous montre qu'après dix mille ans de sélection, plus de trois cents races de chiens de la plus petite à la plus massive sont issues du Loup. Les animaux domestiques ont été modelés et conformés jusqu'à l'extrême pour répondre aux attentes de leurs maîtres : les mamelles des ruminants et leur production de lait ont augmenté de volume, les portées des truies se sont élargies, les volailles et leurs œufs ont grossi, les chevaux sont devenus robustes et lourds ou au contraire fins et nerveux selon l'usage qui en est fait. Et pourtant, l'action de l'Homme sur le corps de ses animaux ne s'arrête pas à cette impressionnante sélection des espèces et des races. Elle se poursuit sur les individus, par le biais de multiples mutilations physiques.

Nous définirons une mutilation comme le « *retranchement d'un membre ou d'un organe, qui cause une atteinte grave et irréversible* »³, le mot-clé étant le caractère irréversible de ces opérations.

Dans ce travail, nous nous sommes intéressés aux mutilations des animaux domestiques pratiquées en France, du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle.

Cette période de l'Histoire est particulièrement riche en mutilations de toutes sortes, à une époque où l'animal est avant tout un outil de travail et une ressource économique. La médecine est alors une science

¹ Wikipédia [en ligne], Animal domestique en droit français, consulté le 15/08/16

² Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques, ministère de l'agriculture et de la pêche et ministère de l'écologie et du développement, JORF n°233 du 7 octobre 2006 page 14920 texte n° 45

³ CNRTL [Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, en ligne], Mutilation, consulté le 12/08/16

balbutiante, chez l'Homme comme chez les bêtes, et le recours à la chirurgie est d'autant plus fréquent que les connaissances en physiologie ou en pharmacie sont minimes.

Nous traiterons des mutilations réalisées pour le bénéfice du propriétaire, qu'il soit esthétique ou de convenance, mutilations qui poursuivent au niveau individuel l'obtention d'une exploitation optimale, pour ne pas dire maximale, des ressources offertes par l'animal. Il nous a également semblé pertinent d'aborder certaines mutilations thérapeutiques, tant leur effet peut être éloigné du but curatif recherché, et leurs justifications souvent mêlées à des considérations économiques, d'agrément ou de superstition. Nous n'aborderons pas le cas des mutilations par sadisme, qui relèvent de la cruauté active dans le seul but de faire souffrir, sans en tirer d'autre bénéfice.

Nous parlerons tout d'abord du cas particulier du cheval, qui, du fait de son importance prééminente, fut l'objet de mutilations particulièrement nombreuses. Puis nous étudierons les mutilations pratiquées sur les autres équidés domestiques, sur les carnivores domestiques (chien et chat), et sur les divers animaux de rente : ruminants, volailles, poissons. En conclusion, nous évoquerons le devenir de ces différentes mutilations au XX^{ème} et XXI^{ème} siècle.

I. Le Cheval, un exemple emblématique

A. L'émergence et l'évolution des pratiques mutilantes

1. L'apparition des pratiques mutilantes

Outil de travail, de transport, de guerre, le cheval a été pendant longtemps indispensable à tous les échelons de la société. Le cheval ainsi que l'âne ou la mule s'achètent à des prix conséquents et sont des symboles de richesse et de statut social⁴. Il devient alors essentiel de préserver leur santé, et également d'avoir un œil averti lors de leur achat pour obtenir un animal de qualité digne de son prix. C'est ainsi que l'hippiatrie, la médecine du cheval, se développe dans l'Antiquité et prend un essor considérable à partir du III^{ème} siècle, en même temps que grandit l'importance de la cavalerie au sein de l'armée romaine⁵.

Les plus anciens traités véritablement vétérinaires (au sens de science et plus seulement de pratique empirique) portés à notre connaissance relèvent majoritairement de l'hippiatrie : par exemple le *Corpus hippiatricorum graecorum*^{6 7} (IV^{ème} siècle⁸), les *Digesta artis mulomedicina* de Végèce^{9 10} (V^{ème} siècle) ou plus tardivement le *Nāçer*¹¹ (écrit par Abou Bekr Ibn Bedr en 1333). La chirurgie y est déjà un traitement thérapeutique très employé et relativement technique, avec un outillage spécifique : outre les traditionnelles saignée, cautérisation (feux) et exérèse de masses¹², les auteurs antiques font aussi mention d'opérations ophtalmiques et de la dessolure¹³. Les chirurgies mutilantes se font très rares dans ces ouvrages : à l'exception du cas particulier de la castration, Végèce (V^{ème} siècle) évoque une méthode de « *rajeunissement* » de la tête¹⁴ et Pelagonius (IV^{ème} siècle) une section partielle de la queue pour empêcher le

⁴ Gitton-Ripoll, 2003, p.24-25

⁵ Lazaris, 2007, p.102

⁶ Oder et Hoppe, 1924-1927

⁷ McCabe, 2007 pour la traduction

⁸ Lazaris, 2007, p.101

⁹ Cam, 2009, p.42

¹⁰ Saboureux de la Bonneterie, 1775, pour la traduction

¹¹ Hakimi, 2004, pour la traduction

¹² Gitton-Ripoll, 2003, p.29

¹³ *ibid.*, 2015, p.252, 254

¹⁴ Végèce trad. Saboureux, 1775, livre IV chap. V

cheval de fouailler¹⁵. Les autres, y compris leurs prédécesseurs plus agronomes - Varron, Columelle¹⁶... - ne décrivent pas les pratiques mutilantes que nous étudierons par la suite¹⁷. Dans certaines régions, les actions qui « *désbonoraient le bétail* », comme mutiler la corne d'une vache ou l'oreille d'un cheval, étaient même sévèrement punies¹⁸.

Plus tard les traités des maréchaux du Moyen-âge et de la Renaissance sont enrichis de connaissances anatomiques permettant des actes chirurgicaux plus précis¹⁹, et certaines mutilations à but thérapeutique sont mentionnées dès le XIII^{ème} siècle : chez Giordano Ruffo (*La Maréchaucie des chevaux*, 1250) le débridement des naseaux en cas de « pousse » (emphysème), chez Borgognoni (*Mulomedicina*, 1266) la caudectomie en cas de gale de la queue²⁰. Les connaissances en hippiatrie vont cependant stagner pendant les trois siècles suivants²¹.

Elles prennent un nouvel essor en France à partir du XVII^{ème} siècle, grâce à plusieurs phénomènes : la publication de nombreux « *Traité du Maréchal* » (par Solleysel, Garsault, Lafosse, Bourgelat...); la création de deux écoles vétérinaires par Claude Bourgelat, écuyer, à Lyon en 1761 et à Alfort en 1766 ; et le travail des encyclopédistes et des naturalistes²². C'est dans ces ouvrages, à une époque où le cheval est plus que jamais un animal de prestige, que sont abondamment documentées les chirurgies mutilantes qui nous intéressent. Il est cependant difficile de dater leur apparition avec précision, notamment à cause de la pauvreté relative de la production écrite entre le V^{ème} et le XVI^{ème} siècle²³.

Le cas des mutilations sur le cheval est particulièrement intéressant : son prix élevé permettait de tenter des traitements coûteux, y compris des interventions chirurgicales ; et le prestige social dont il était

¹⁵ Section du muscle sacro-coccygien dorsal pour empêcher la queue de fouailler. In Vallat, 2009, p.18, citant Gitton-Ripoll, *Pelagonius : Traité de médecine Vétérinaire*, chap. XXII, à paraître

¹⁶ Nisard, 1864, pour la traduction

¹⁷ Ni dans les traductions ni dans les exégèses que nous avons consultées, cf. Bibliographie

¹⁸ Desplat *in* Mousnier, 2003, p.8

¹⁹ Poulle-Drieux, 2007, p.16

²⁰ *ibid.*, 1966, p.105

²¹ Prévot, 2014

²² Jeanjot-Emery, 2003, p.71-72

²³ *ibid.*, p.70

le reflet l'a rendu cible de mutilations esthétiques en tout genre, ce qui le place dans une situation unique différente de celle des animaux de rentes ou du chien.

De nombreuses chirurgies mutilantes étaient prescrites sur le cheval dans des buts thérapeutiques ou prophylactiques, sans avoir évidemment le moindre effet sur la maladie visée²⁴, tandis que d'autres cherchaient à améliorer l'aspect de l'animal en n'hésitant pas à l'altérer physiquement. Il se peut que le geste chirurgical, en se banalisant au cours du temps, ait autorisé les praticiens à faire preuve d'une plus grande audace sur le corps de leurs patients.

À partir du XVII^{ème} on trouve une abondance de références et de descriptions de ces mutilations par les praticiens vétérinaires ou empiriques, jusqu'à leur disparition progressive des usages.

Par ailleurs, ne sont pas mentionnées ici les amputations des tumeurs ou grosseurs diverses qui ne sont mutilantes qu'en cas d'échec grave de la manœuvre.

2. Les témoignages des praticiens sur les mutilations du cheval

Les livres de référence décrivant les pratiques mutilantes étudiées ici s'étalent de 1605 (le Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres) à 1898 (les Races chevalines de Simonov et Moerder)²⁵, les ouvrages d'hippiatrie antérieurs consultés n'en faisant presque pas mention. Il est intéressant de constater comment le ton des ouvrages a évolué au cours de ces trois siècles.

Au XVII^{ème} siècle, les traités de Serres, Markham ou Solleysel ne remettent pas en cause les traitements mutilants qu'ils décrivent et dont ils font eux-mêmes usage.

C'est à partir du XVIII^{ème} siècle que les hippiatres commencent à porter un regard plus sévère sur les pratiques (mutilantes ou non) des maquignons et des empiriques. Les premiers utilisent toutes les ruses imaginables pour embellir un cheval à vendre, y compris de nombreuses mutilations esthétiques. Les seconds, formés sur le terrain, perpétuent des pratiques traditionnelles et superstitieuses qui n'ont souvent aucun effet, en plus d'être très cruelles pour le patient. Cependant, les hippiatres pratiquent eux-mêmes de nombreuses chirurgies tout aussi fantaisistes. Ainsi, d'un auteur à l'autre, telle chirurgie sera « *une absurdité de maréchaux et d'ignorants* » tandis que telle autre sera « *un remède éprouvé et très efficace* » sans

²⁴ Lafosse père, 1754, « Les Abus » p.112

²⁵ Cf. Annexe 1

qu'il y ait consensus²⁶, car les connaissances se fondaient sur les expériences empiriques et littéraires de chacun, mais non sur un réel socle scientifique.

On observe ensuite une nette rupture entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècle, probablement consécutive à l'émergence des générations de vétérinaires formés de manière plus rigoureuse et scientifique dans les écoles, et au progrès de la science, notamment en physiologie et en anatomie.

Le changement s'annonce avec, par exemple, Vatel en 1828, qui prend soin de distinguer les chirurgies « de convenance, ou plutôt de fantaisie (*amputation de la queue, des oreilles*) », des opérations « instantes, ou réclamées par un état pathologique anormal »²⁷ : ce faisant il ne place plus les unes et les autres au même niveau. Hurtrel d'Arboval, vétérinaire qui publia en 1838-1839 un Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaire, va plus loin encore et exprime le souci constant d'éviter les douleurs inutiles à l'animal²⁸. Ses recommandations thérapeutiques se fondent sur des connaissances solides et une démarche rationnelle, qui lui permettent de condamner toutes les pratiques routinières inefficaces de l'empirisme.

Les auteurs à la suite d'Hurtrel garderont cette posture et condamneront dans leur grande majorité les opérations inutiles, douloureuses, dénuées d'intérêt thérapeutique prouvé.

Cela ne veut pas dire, cependant, qu'ils se refusaient à les pratiquer toutes : par exemple, la caudectomie et l'otectomie esthétiques sont restées longtemps si populaires, que ne pas les faire mènerait simplement le client à la porte de la concurrence. Elles étaient donc condamnées en parole mais décrites malgré tout, pour pouvoir les effectuer le mieux possible.

²⁶ Garsault par exemple refuse de couper la fève, mais coupe les barbillons, cf I.B.1.6.

²⁷ Vatel, 1828, t.2 p.112

²⁸ Sur l'apparition de la compassion animale chez les vétérinaires, voir Vallat, 2013

B. Les mutilations du cheval

1. La tête

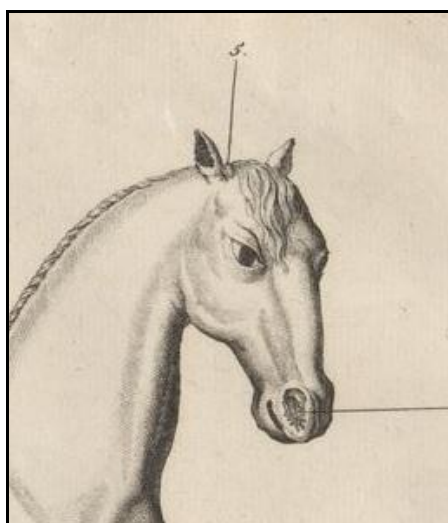
1.1. Les oreilles

a) Le rapprochement et le redressage des oreilles

Cette opération purement esthétique avait pour but de redonner un port d'oreilles plus noble au cheval en corrigeant une implantation trop haute ou trop basse, ou un aspect bas et pendant (cheval « oreillard » ou « oreilles de cochon »).

Markham, pour qui c'était « chose difforme et malséante de porter les oreilles en cette manière », décrit l'opération correctrice dès 1610 en en garantissant le succès²⁹. Les oreilles étaient d'abord maintenues dans la position souhaitée à l'aide d'éclisses³⁰, puis la peau plissée qui apparaissait entre les deux oreilles était coupée rase sur environ un pouce (souvent en côte de melon³¹) et les bords de la plaie suturés. Saunier précise le lieu de l'opération dans une planche, figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : "5. Où l'on fait l'Opération pour bien faire porter les Oreilles à un cheval" ³²



²⁹ Markham, 1610, in Zacria, 2004, p.115

³⁰ Sorte d'attelles fines, en bois le plus souvent

³¹ Werne, 1840, p.189

³² Saunier, 1734, p.180 planche V

Les praticiens ne seront néanmoins pas dupes de l'efficacité réelle de la méthode, et tous s'accordent à dire qu'en peu de temps la peau s'étire et les oreilles retombent dans leur position initiale : « *la peau prêtant toujours à cause du mouvement des oreilles, elles reprennent petit à petit leur première forme* »³³. Pour Lafosse « *cette opération est toujours infructueuse, et bien loin de rapprocher les oreilles elle les écarte l'une de l'autre* »³⁴.

Lafosse croit savoir qu'il serait plus efficace mais plus risqué de couper le muscle abaisseur de l'oreille au niveau de la parotide, pour stimuler le muscle releveur antagoniste, une méthode « *toujours sûre quand elle est bien faite* ». Il existe néanmoins un risque de fistule en ouvrant la parotide, ce qui lui fait conclure que « *le plus sage est de laisser les choses dans leur état* »³⁵.

Cette idée sera contestée par Mussot un siècle plus tard, qui estime que la cause tient surtout « *à la lourdeur et à l'empâtement des oreilles, et non à la faiblesse des muscles releveurs* »³⁶.

Par ailleurs, Cardini cite en 1848 une méthode supplémentaire pour redresser les oreilles tombantes : « *enlever à la face interne de l'oreille un morceau de peau en forme de côte de melon et y faire un point de suture* ». Le résultat était tout aussi bref et décevant que celui de l'opération précédente³⁷.

Dans l'ensemble, cette pratique est considérée comme une ruse de maquignon pour tromper le temps de la vente³⁸, et perçue comme inefficace et présentant peu d'intérêt.

b) La fente des oreilles

Fendre l'oreille est un moyen ancestral de marquer définitivement un animal.

En France cette méthode fut longtemps utilisée pour marquer les chevaux de réforme de la cavalerie : ainsi Vatel³⁹ explique en 1828 que « *cette légère opération est quelquefois pratiquée par les vétérinaires militaires, à l'oreille gauche des chevaux de réforme* ». Le vétérinaire armé du bistouri « *fend l'oreille en implantant la pointe de cet*

³³ Garsault, 1741, p. 396

³⁴ Lafosse, 1772, p.196

³⁵ Lafosse, 1775, t.3 p.310

³⁶ Mussot, 1856, p.164

³⁷ Cardini, 1848, t.2 p.194

³⁸ Marcelicourt, 1846, p.36 et Cardini, 1848, t.2. p.193

³⁹ Vatel, 1828, t.2 p.408

instrument de bas en haut, à la face interne de la conque, et à la distance d'un pouce et demi à deux pouces au plus de sa pointe ».

Le but était de limiter la fraude, lorsque les chevaux de réforme étaient vendus : « *Les chevaux réformés sont vendus à l'encan par les soins de l'administration des domaines, qui, dans l'intérêt de la sécurité publique, est tenue de prévenir l'acquéreur toutes les fois qu'un cheval vendu est atteint d'un vice qui le rend dangereux [...] »*⁴⁰.

En effet ces chevaux étaient réformés pour des causes diverses, « *naturelles ou accidentelles* »⁴¹, qui les rendaient impropres au service et qui pouvaient poser problème au futur acheteur : les causes naturelles recouvraient l'âge, l'usure, les blessures, les maladies chroniques (pousse, claudication...), les tares mais aussi les vices de caractère, en somme tout ce qui rendait les chevaux « *désagréables, défectueux et même dangereux* »⁴².

Cependant ce moyen ne semblait pas très efficace : pour Cardini « *cette précaution est à peu près inutile, puisque l'acquéreur peut facilement faire recoudre la plaie, qui ne laisse ordinairement que peu de traces* », et il ne restait plus ensuite au maquignon qu'à revendre le cheval sans devoir préciser son origine⁴³.

c) L'otectomie

La longueur des oreilles était un aspect non négligeable de l'aspect physique du cheval. En effet, « *Les oreilles contribuent à donner de la physionomie au cheval, et aident à faire juger de son moral. [...] Les oreilles petites annoncent de la vigueur dans un cheval ; les grandes sont le contraire, elles donnent même à la tête un caractère désagréable et stupide, lorsqu'elles sont très rapprochées à leur origine.* »⁴⁴ Ou encore : « *Lorsque les oreilles sont petites, elles donnent un air vif et gracieux à l'animal ; quand elles sont longues, elles le font paraître stupide [...]* »⁴⁵.

De tels jugements résument assez bien l'esprit du temps et la mode longtemps vivace de l'otectomie partielle sur le cheval, qui consistait à amputer partiellement le pavillon de l'oreille en longueur et parfois en largeur.

⁴⁰ Cardini, 1848, p.377

⁴¹ Les chevaux atteints de maladies contagieuses étaient abattus et non revendus.

⁴² Cardini, *ibid.*

⁴³ Cardini, *ibid.*

⁴⁴ Dubroca, 1844, p.117

⁴⁵ Werne, 1840, p.62

Le cheval était dit « *bretaudé* » ou « *bréaudé* » (et l'opération « *bretauder* » ou « *bréauder* »), « *essorillé* », « *moineau* » ou « *craps* » selon le terme anglais⁴⁶, et lorsqu'il avait aussi la queue coupée il était « *courteau* » ou « *courtaud* ».

La mode a d'abord pris de l'essor en Italie, importée depuis la péninsule ibérique⁴⁷, comme en témoigne par exemple cette peinture de Raphaël datant du XVI^{ème} siècle, figure 2. Elle bat ensuite son plein en Angleterre, où on coupait déjà la queue des chevaux.

Figure 2 : Détail de "Saint Georges luttant avec le dragon", de Raphaël⁴⁸



Au XVII^{ème} siècle la mode s'installe en France, alors en pleine « anglomanie », où elle devient très populaire, au point qu'on en trouve plusieurs témoignages dans les œuvres d'art de l'époque, par exemple dans cette sculpture de François Puget exécutée entre 1671 et 1689, figure 3.

⁴⁶ Lebeaud, 1826, p.7 ; Cardini, 1848, t.2 p.193

⁴⁷ Deriu, 2008, p.536-537, in Fémelat, 2015, p.10

⁴⁸ Raphaël, *Saint Georges luttant avec le dragon*, peinture à l'huile. Paris, musée du Louvre, département des Peintures, INV. 609, 1503-1505. Crédit photo © 2011 Musée du Louvre / Martine Beck-Coppola.

Figure 3 : Détail de "Alexandre et Diogène", de Puget⁴⁹



Olivier de Serres, dans son Théâtre d'agriculture de 1605, la préconise en association avec la fente des naseaux et la coupe de queue pour tout cheval « *de bonnes écuries* », l'ensemble des trois mutilations devant « *les rendre assidus au travail* ». Il conseille de réaliser ces opérations « *par temps beau et serein, plus frais que chaud, non pluvieux ni venteux, en décroissance de Lune, plutôt au Printemps et en l'Automne* »⁵⁰. Solleysel n'en parle pas.

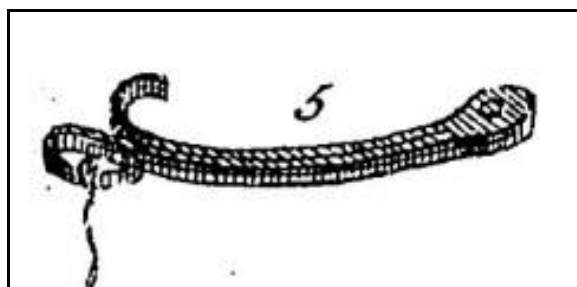
L'opération est relativement simple et présente peu de complications. Il faut prendre garde à bien tirer la peau vers le bas, pour qu'une fois l'oreille coupée le cartilage ne soit pas à nu, ce qui laisserait une cicatrice alopécique. Il faut également reporter le morceau amputé de la première oreille sur la deuxième, pour voir quelle longueur ôter à la deuxième afin qu'elles restent de la même taille ; et essayer de respecter la différence de courbures entre les bords externes et internes, pour conserver un aspect naturel.

⁴⁹ François Puget, *Alexandre et Diogène*, bas-relief en marbre. Paris, musée du Louvre, département des Sculptures, M.R. 2776, 1671-1689. Crédit photo C. Degueurce, 2015

⁵⁰ Serres, 1605, p.310

Un outillage spécial lui est dédié : « *coupe-oreille* » (un couteau à tranchant concave⁵¹), « *serre-oreilles* » pour maintenir l'oreille lors de la découpe, moules (en carton, cuivre, tôle ou fer battu), emporte-pièce de Chaumontel⁵², simple morceau de bois fendu ou morailles spécialement adaptées : « *Il y a des morailles courbes et tranchantes pour tailler les oreilles* » (figure 4)⁵³. Garsault en précise le fonctionnement⁵⁴ : « *on ferre chaque oreille avec les morailles, [...] on coupe l'oreille au dessus des morailles avec un rasoir coulant sur la moraille même : on ôte la moraille et l'opération est faite.* »

Figure 4 : La moraille de Garsault. L'oreille est glissée et serrée entre les deux branches puis la longueur qui dépasse est coupée au couteau.



L'utilisation de l'emporte-pièce de Chaumontel, ou des moules, améliorent la technique car ils permettent de couper l'oreille selon une courbe naturelle.

Pour l'emporte-pièce, on étend l'oreille sur un morceau de bois plat, on pose par-dessus l'emporte-pièce, et on frappe sur l'emporte-pièce avec un maillet.

Quoique le matériel soit plus coûteux et l'opération plus longue, les moules avaient la préférence de Saunier, qui les a rendus populaires grâce à ses illustrations très précises de moules adaptés (figure 5). Il écrit : « *Premièrement il faut couper le poil des oreilles tant en dehors qu'en dedans [...] ; ensuite mettre dedans l'Oreille N°1, et mettre par-dessus la Figure N°2 afin que l'Oreille se trouve entre les deux, et avec la Figure N°5 les prendre toutes les deux par les bouts marqués 4 [...]* ». Ensuite il faut « *serrer par la vis N°3* » et « *avec le bistouri N°6 on coupera tout autour de l'Oreille* ».

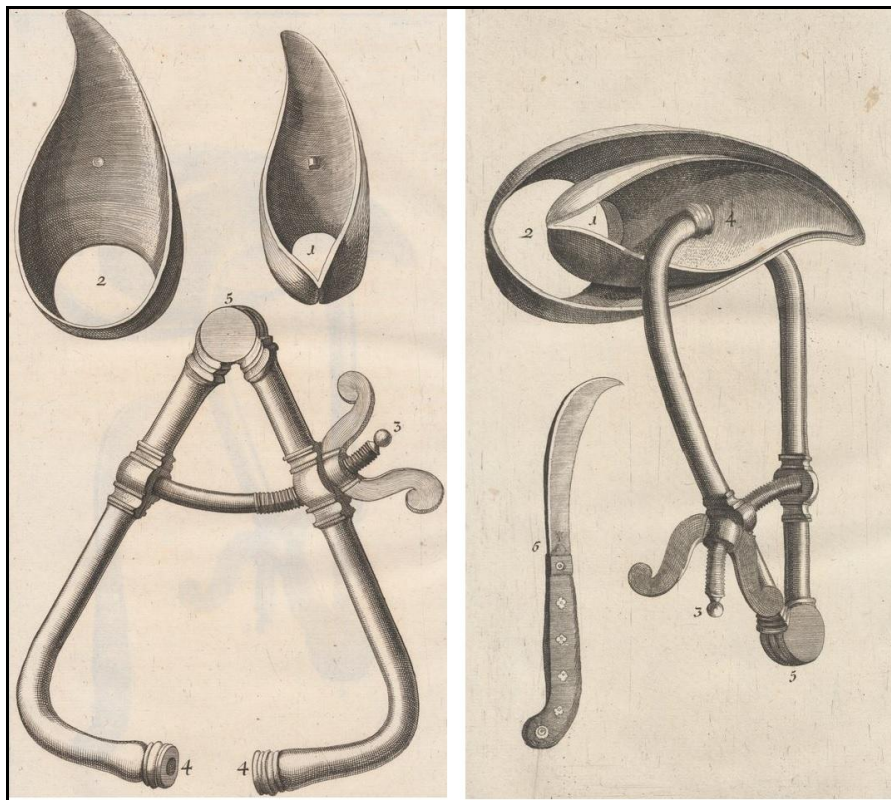
⁵¹ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.3 p.63

⁵² Vatel, 1828, t.2 p.427, cet emporte-pièce permet de conserver la courbure naturelle des oreilles contrairement à la coupe sur morailles ou morceau de bois fendu

⁵³ Lafosse, 1775, t.3 p.186

⁵⁴ Garsault, 1741, p.396

Figure 5 : "Les figures de cette Planche démontrent les moules pour tailler les grandes Oreilles, et les rendre petites en leur naturel" ⁵⁵



Quand l'opération était réalisée avec les morailles ou le bois fendu, et au plus près de la tête, elle était dite « à nu » ; tandis que quand les moules ou l'emporte-pièce étaient utilisés afin de bien conserver les courbures naturelles, elle était dite « à oreille garnie »⁵⁶.

Cette mutilation si demandée au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles perd en popularité à partir du XIX^{ème}.

Hurtrel en 1839⁵⁷ écrit que « on pratiquait cette espèce de mutilation, il y a cinquante ans et même moins, sans aucun objet réel, pour le seul plaisir de suivre une mode ridicule venue de l'Angleterre ; [...] ce serait déshonorer sans nécessité le plus beau de nos animaux domestiques ». Selon lui l'opération persiste malgré tout parmi les maquignons.

⁵⁵ Saunier, 1734, planche LVI et LVII p.249

⁵⁶ Desplas et Huzard. Amputation des oreilles [...]. (*Hygiène et Chirurgie vétérinaire*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second*. Chez Panckoucke, 1790. p.205.

⁵⁷ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.1 p.62

De même Vatel en 1828 qualifie la pratique de « *souvent inutile et ridicule, à moins qu'elle ne soit nécessitée par un cas pathologique ou par une raison plausible.* »⁵⁸

Bouley en 1888 ne fait plus mention de l'amputation d'agrément, et ne traite que l'amputation thérapeutique⁵⁹. Celle-ci est par ailleurs décrite en détail en 1877 dans le Précis de chirurgie vétérinaire de Peuch et Toussaint⁶⁰.

1.2. Le front

La couleur du poil a longtemps revêtu un aspect symbolique très important, censé donner, grâce à la théorie des humeurs, des indications sur le caractère et la vigueur du cheval, notamment d'après les balzanes et les listes⁶¹.

Solleysel y accorde beaucoup de poids : « *le poil des Chevaux donne une assez bonne marque de leur tempérament, et de leur constitution naturelle* »⁶².

Bourgelat au contraire se moque de ces pratiques : « *Nombre d'Auteurs anciens, uniquement guidés par leur imagination, ont cru trouver dans la variété des robes la différence des tempéraments [...], ils ont prétendu avoir fait des découvertes heureuses, à la faveur desquelles ils peuvent, à l'inspection du poil, décider sainement des qualités de l'Animal et de ses défauts : de là cette multitude de raisonnements absurdes et pitoyables* »⁶³.

Or, la présence d'une « étoile » au front était un excellent signe : « *L'étoile ou pelote au front étant seule, passe pour très bonne marque* »⁶⁴, d'autant plus que les chevaux « *zains* » (sans aucun poils blancs) avaient mauvaise réputation : Bourgelat explique que « *Les Français font peu de cas et ont une défiance étonnante du Cheval zain* »⁶⁵. Rien d'étonnant donc, à ce que les maquignons s'intéressent à fabriquer artificiellement

⁵⁸ Vatel, 1828, t.2 p.426

⁵⁹ Bouley, 1888, t.15 p.114

⁶⁰ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.222

⁶¹ Solleysel, 1664, p.66 : « *Il y a des connaisseurs qui font grand fondement sur les balzanes de Chevaux, et croient ces marques si indubitables...* »

⁶² *ibid.*, p.63

⁶³ Bourgelat, 1750, p.383

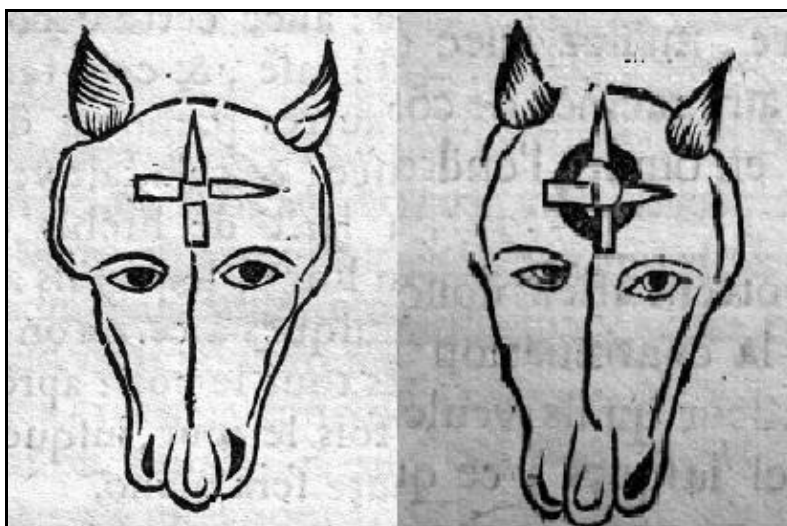
⁶⁴ Solleysel, 1664, p.72

⁶⁵ Bourgelat, 1750 p.394

cette marque qui pouvait augmenter le prix de vente, ou uniformiser un attelage de chevaux de carrosse avec pour tous une étoile en tête.

Markham en 1610 détaille ainsi une solution qui consiste à dévitaliser la peau, en l'étirant à l'aide de plombs insérés en croix entre la peau et l'os, glissés dans des orifices préalablement ouverts au poinçon. L'ensemble était maintenu fixe par une suture en bourse (figure 6). Au retrait des plombs après quarante-huit heures, les poils étaient censés tomber puis repousser blancs⁶⁶.

Figure 6 : Les morceaux de plombs, avant (gauche) et après (droite) la suture en bourse pour les maintenir en place⁴⁰



Saunier donne plus de précisions en 1734⁶⁷ : il faut se munir de trois vergettes de plombs « de la grosseur d'une plume à écrire, et de la longueur d'environ trois ou quatre pouces », à disposer en étoile. Le poinçon doit être pointu et courbe, de diamètre supérieur à celui des plombs, et les trous d'entrée et de sortie doivent être espacés de deux pouces. La suture se fait à l'aide d'une corde épaisse comme les plombs, qui doit passer par les six trous cinq ou six fois et en traversant, de manière à recouvrir la peau au centre des plombs. Il faut ensuite laisser le dispositif en place cinq jours, puis badigeonner la plaie d'un onguent à base de beurre et de miel : les poils blancs qui repousseront doivent normalement « imiter le naturel ».

⁶⁶ Markham, 1610, in Zacria, 2004, p.117

⁶⁷ Saunier, 1734, p.161

La Guérinière se sert de la même méthode mais avec quatre plombs⁶⁸. Il propose également trois autres recettes : la brûlure par une pomme rôtie appliquée sur la peau ; écorcher la peau à l'aide d'une brique puis enduire la plaie de miel ; ou raser la peau et la frotter successivement de jus d'oignon ou de poireau, de mie de pain sortant du four, et de miel.

La betterave brûlante ou la pierre ponce pour frotter la peau à vif, suivies d'applications de graisse de blaireau sur la plaie, semblent être utilisés aussi⁶⁹, de même que « l'écrevisse [pierre à chaux] rôtie »⁷⁰ pour Bourgelat.

Lafosse préconise la brûlure au fer rouge ou à « l'esprit de nitrite »⁷¹.

Garsault⁷² et Bourgelat⁷³, suivis des auteurs du XIX^{ème}, remarqueront que ces étoiles artificielles sont faciles à distinguer des naturelles car « au milieu de toute étoile artificielle est un espace sans poil, et les poils blancs qui la forment ne sont jamais égaux aux autres », ils étaient apparemment plus longs.

Il s'agit donc là aussi d'une chirurgie esthétique de maquignons, peu appréciée des hommes de l'art, et mentionnée uniquement pour son aspect folklorique à partir du XIX^{ème} siècle.

1.3. Le « dégraissage » des yeux

Ces opérations étaient prescrites dans le traitement de la « fluxion périodique », c'est-à-dire l'uvéite récidivante équine⁷⁴, une maladie redoutée et endémique qui pouvait conduire à la cécité (par cataracte ou amaurose). La Guérinière écrit en 1734 : « on remarque qu'au plus tard au huitième ou neuvième retour périodique, le Cheval en perd entièrement la vue ». On appelait « cheval lunatique » celui qui en était atteint, à cause du caractère récidivant des crises, qui passaient pour « avoir un cours à peu près aussi réglé que celui de la Lune. »

⁶⁸ La Guérinière, 1733, p.274

⁶⁹ Marcelicourt, 1846, p.36

⁷⁰ Bourgelat, 1750, p.373

⁷¹ Lafosse, 1775, t1 p.146

⁷² Garsault, 1741, p.37

⁷³ Bourgelat, *ibid.* p.31

⁷⁴ Begon, thèse vét. Alfort, 2003

La « *fluxion* » désignait « *l'amas et l'engorgement des humeurs* », et par extension toute inflammation de l'œil avec rougeur, œdème, larmolement etc.⁷⁵

La diversité des traitements (tous inefficaces de l'aveu même des praticiens) était aussi vaste que le désarroi des hippocrates face à cette maladie, mais le « *dégraissage* » des yeux est l'un des plus violents. En effet, la fluxion étant un « *engorgement des humeurs* » selon la théorie en vogue, on croyait que ce mal affectait particulièrement « *les têtes grasses*⁷⁶, à cause de la grande humidité qui y abonde »⁷⁷, d'où l'idée de « *dégraissier la vue* » en creusant autour des yeux, pour en quelques sorte drainer et purger les humeurs⁷⁸.

a) Le « *dégraissage par le haut* »

Pour « *dégraissier par le haut* », c'est-à-dire au niveau des salières, « *on fend la peau avec un bistouri, et on tire avec un crochet la graisse des salières* » (Garsault 1741⁷⁹), le crochet étant plus spécifiquement une érigne. Cette « *graisse* » ou « *substance graisseuse et gélatineuse qui est située derrière l'orbite* » (Lafosse 1775⁸⁰) correspond vraisemblablement à la graisse périorbitaire de l'œil, et peut-être à la glande lacrymale principale dont la disposition anatomique correspond également aux descriptions faites (voir figure 7).

⁷⁵ La Guérinière, 1733, p.191

⁷⁶ C'est-à-dire charnues

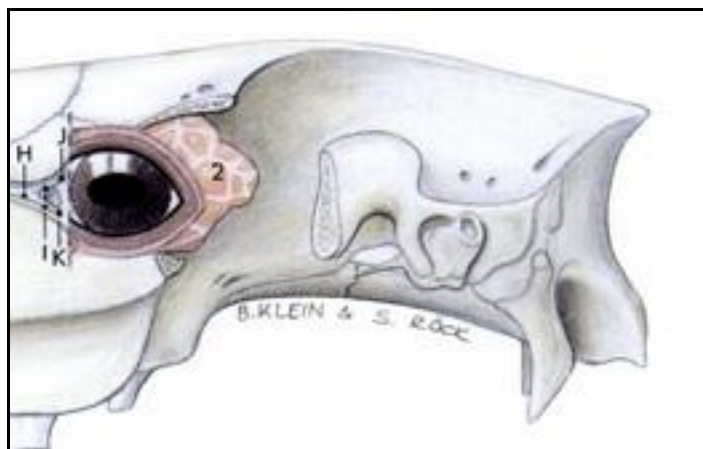
⁷⁷ La Guérinière, *ibid.*

⁷⁸ Ce même raisonnement conduit à prescrire l'« *énervement* » du nez, voir paragraphe 1.5. b).

⁷⁹ Garsault, 1741, p.409

⁸⁰ Lafosse, 1775, t.4 p.63

Figure 7 : "Appareil lacrymal, exposé en réséquant certains os ; 2. Glande lacrymale"⁸¹



Lafosse comme Garsault désapprouvent l'opération, ainsi que nombre des auteurs du XIX^{ème} (Hurtrel, Cardini, Mussot...)⁸². Dubroca rappelle que les lésions iatrogènes du nerf optique ou des muscles moteurs de l'œil ne sont pas rares, et font risquer la cécité⁸³.

b) Le « dégraissage par le bas »

Pour « dégraisser par le bas », on amputait la troisième paupière (aussi nommée onglée, ongllet⁸⁴, caroncule ou membrane clignotante), et sa glande lacrymale nictitante (voir la disposition anatomique figure 8).

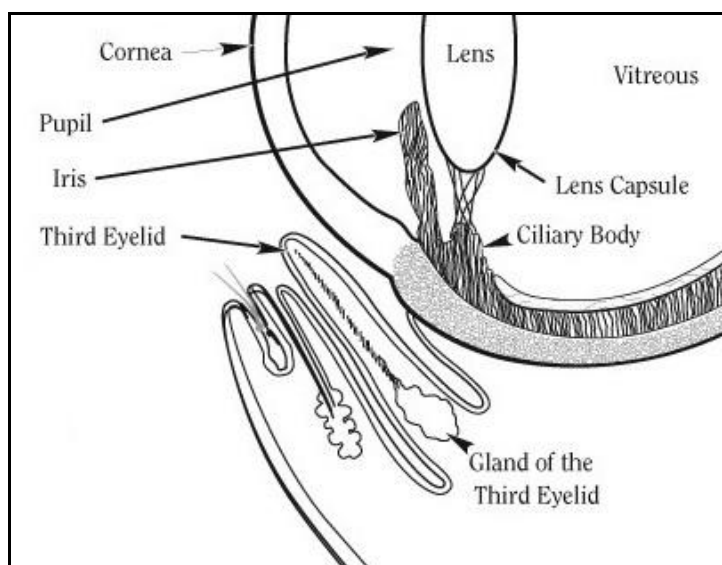
⁸¹ Budras et all., *Anatomy of a Horse : an Illustrated Text*, 4^{ème} édition, 2003, p.36 [en ligne]. [books.google.fr]. (Consulté le 25/08/16)

⁸² Hurtrel d'Arboval, 1839, t.2 p.11 ; Cardini, 1848, t.2 p.431 ; Mussot, 1856 p.442

⁸³ Dubroca, 1844, p.118

⁸⁴ « Toutes les maladies de la troisième paupière sont désignées, en médecine vétérinaire, sous le nom d'onglet ou ptérygion. » Vatel, 1828, t.2 p.425

Figure 8 : Détail d'une coupe sagittale d'œil de cheval avec sa glande nictitante (« *Gland of the Third Eyelid* »)⁸⁵



En 1680, Solleysel⁸⁶, qui ne parle que du dégraissage par le bas, juge sans trop se compromettre que cette opération « *a réussi assez souvent à des Chevaux lunatiques, elle a manqué à d'autre* ». Il faut la faire « *si on peut au déclin de la Lune* », et glisser « *un sol marqué* » (une pièce de monnaie) entre l'œil et l'onglée pour ne pas risquer de blesser l'œil. On pique ensuite une aiguille armée d'un fil dans l'onglée, on tire dessus « *doucement, coupant peu à peu avec un bistouri ce qui la retient par les côtés, et tirant l'onglée le morceau de chair qui lui est attaché [c'est-à-dire la glande nictitante] suit* ». Il faut alors couper « *gros comme le pouce et long comme la moitié du doigt de chair glanduleuse* ».

Vitet cent ans après la préconise aussi, selon le même procédé, mais seulement après avoir essayé d'autres traitements : « *Il ne faut point se décider à la section de cette membrane, sans avoir éprouver l'inutilité des aromatiques [...]* »⁸⁷.

Cependant à la même époque que Vitet, Garsault croit « *qu'on fait avec eux [ces procédés] plus de mal que de bien* »⁸⁸, et comme pour le dégraissage par le haut, les vétérinaires du XIX^{ème} condamnent

⁸⁵ Thinklikeahorse [en ligne], <http://www.thinklikeahorse.org/index-5.html>, consulté le 15/08/16

⁸⁶ Solleysel, 1680, p.94

⁸⁷ Vitet, 1783, t.2 p.175

⁸⁸ Garsault, 1741, p.409

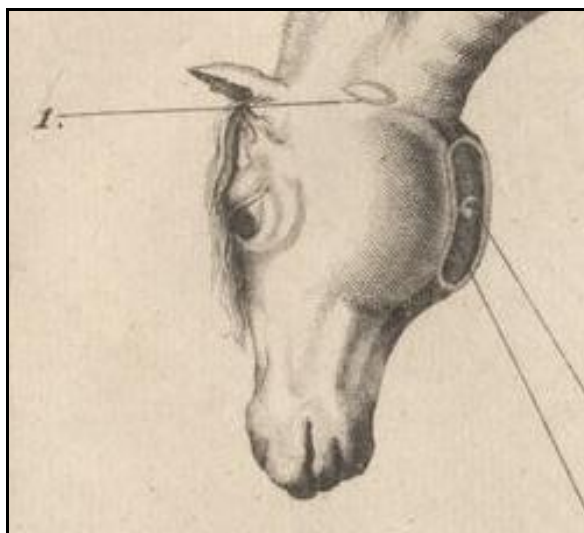
l'opération dans le cadre du traitement de la fluxion périodique⁸⁹ - Vatel la prescrit toujours « *dans le cas de gonflement chronique ou de carie de cet organe, qui ont résisté aux autres moyens thérapeutiques.* »⁹⁰

1.4. Les « *glandes* » de la tête

a) Les « *avives* »

On appelait « *avives* » la parotidite⁹¹, une inflammation des parotides (illustration de Saunier figure 9) qui provoque une douleur aiguë et un gonflement de la zone parotidienne, et parfois une difficulté à déglutir voire à respirer⁹². Les hippiatres pensaient que les avives s'accompagnaient toujours de « *tranchées* » (coliques), à cause des mouvements de tête que faisait le cheval, comme lors des coliques quand il se regarde les flancs, et qui n'étaient sans doute que la conséquence de sa douleur à la tête.

Figure 9 : "1. Où l'on connaît les Avives" ⁹³



⁸⁹ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.2 p.11 ; Cardini, 1848, t.2 p.431 ; Mussot, 1856 p.442 ; Bouley et Reynal évoque par contre l'iridectomie, 1862, t.7 p.124

⁹⁰ Vatel, 1828, t.2 p.425

⁹¹ La Guérinière, 1733, p.194 : « *Les avives sont une inflammation prompte et soudaine des glandes parotide* »

⁹² Hurtrel d'Arboval, 1839, t.4 p.554

⁹³ Saunier, 1733, planche IV p.179

Il existait une multitude de traitements médicaux, et une « chirurgie » qui, pour cruelle qu'elle était, n'était pas mutilante : il fallait « *battre les avives* » (les frapper et les broyer) à l'aide du manche d'un brochoir, de tenailles ou d'un bâton, pour en chasser les mauvaises humeurs, et parfois ouvrir la glande avec une lancette ou un fer chaud pour faire sortir la « *matière corrompue* »⁹⁴.

Ce n'est qu'exceptionnellement que cette pratique pouvait prendre un caractère mutilant, lorsque le soigneur non seulement ouvrait la glande, mais aussi en amputait tout ou partie. Lafosse le cite comme un abus : « *D'autres ont conseillé d'ouvrir [les avives] pour les arracher, comptant que c'est du gravier* »⁹⁵. Vitet le suggère en cas de nécessité vitale uniquement, lorsque la veine jugulaire est excessivement comprimée : « *Le praticien instruit sur la situation et le trajet de la veine jugulaire à travers la glande parotide, doit tenter l'extirpation de la portion de la glande qui comprime la veine jugulaire* ».⁹⁶

Au XIX^{ème} Mussot condamne « *l'absurdité de l'extraction des glandes parotides ou de leur broiement* »⁹⁷, et Cardini en parlant des maréchaux dit qu' « *ils allaient même jusqu'à arracher ou extirper [les parotides]* »⁹⁸, cette opération apparaissant donc comme obsolète à leur époque.

b) L'églantage

Selon La Guérinière en 1733, « *On églante ordinairement un Cheval à qui les glandes s'engorgent et s'endurcissent [...] derrière la ganache* »⁹⁹, glandes qui correspondent en fait aux nœuds lymphatiques mandibulaires. Le but était thérapeutique ou esthétique.

Le mode opératoire nécessitait une bonne contention pour que la tête reste immobile, et une certaine dextérité pour éviter le trajet des vaisseaux : « *on fend la peau avec un bistouri, faisant une incision*

⁹⁴ Saunier, 1734, p.47

⁹⁵ Lafosse, 1766 p.71

⁹⁶ Vitet, 1783, t.2 p.341

⁹⁷ Mussot, 1856, p.245

⁹⁸ Cardini, 1848, t.1 p.108

⁹⁹ La Guérinière, 1733, p.261

longitudinale sur la glande, et ensuite avec les doigts ou la corne de chamois¹⁰⁰ [...] on cerne la glande et on la soulève, pour connaître et couper toutes les attaches et adhérences, évitant soigneusement les veines, les nerfs et les artères. »¹⁰¹

Cette opération était en général prescrite dans un but thérapeutique, contre la gourme ou la morve, qui entraînent une lymphadénopathie localisée à la tête. En effet certains maréchaux raisonnant à l'envers pensaient que ces glandes étaient l'origine du mal, et non la conséquence.

L'efficacité de cette mutilation pour guérir la morve est déjà remise en cause par Saunier en 1734 : « *L'Opération n'est pas difficile, je m'y suis entêté plus de cinquante fois et pas une n'a réussi. J'ai bien entendu dire que cela pouvait être bon, mais jamais par ceux qui l'ont éprouvé.* »¹⁰²

Garsault¹⁰³ ne croit pas non plus à l'utilité de la méthode, d'autant plus qu' « *ensuite il en reviendra une autre aussi grosse ; et vous en ôteriez trente l'une après l'autre, qu'il s'en reformera toujours de nouvelles [...]. De plus, comme ce n'est point la glande qui fournit la matière qui la gorge, quand le Cheval n'aurait point de glande, il n'aurait pas moins cette matière.* » Cependant il considère l'intérêt esthétique de l'opération, lorsque le nœud lymphatique reste chroniquement volumineux après une maladie : « *ainsi, je conseillerais de n'ôter une glande que lorsqu'un Cheval en santé aura une vieille glande restée d'une ancienne gourme qui le défigure, et empêche la vente.* » Pour empêcher les hémorragies, il conseille une ligature en masse des vaisseaux avant d'amputer, ainsi que saupoudrer les moignons vasculaires avec des caustiques (vitriol).

Au XIX^{ème} siècle Hurtrel explique que « *des maréchaux et des ignorants la pratiquent encore aujourd'hui* », sans bien entendu l'approuver¹⁰⁴, de même que Cardini¹⁰⁵ et Nysten¹⁰⁶, ce dernier précisant que l'accident majeur à craindre est la lésion du canal excréteur de la parotide ou de l'artère faciale.

¹⁰⁰ Corne courbe, lisse, polie, pointue à son extrémité

¹⁰¹ La Guérinière, *ibid.*

¹⁰² Saunier, 1734, p.21

¹⁰³ Garsault, 1741, p.406

¹⁰⁴ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.2 p.125

¹⁰⁵ Cardini, 1848, t.1 p.403

¹⁰⁶ Nysten, 1865, p.491

1.5. Le nez

a) La fente des naseaux

La fente des naseaux est une pratique ancienne, qui remonterait à l'Égypte Antique et aurait été importée en Europe depuis l'Orient, d'abord dans la péninsule italienne¹⁰⁷.

Cette opération semble avoir émergé spontanément en parallèle en Europe : ainsi un concile de l'église d'Angleterre datant de la fin du VIII^{ème} siècle en interdisait la pratique, jugée païenne, dans un canon : « *par l'influence d'une vile et indécente coutume, vous déformez vos chevaux [...]. Vous fendez leurs naseaux, vous coupez leurs queues [...]* »¹⁰⁸.

De même Jean Tacquet, dans sa *Philippica* de 1614, écrit qu'on fend les naseaux aux chevaux en France « *afin qu'ils semblent plus terribles* »¹⁰⁹.

Les croquis de l'artiste italien Pisanello constituent un des rares témoignages graphiques dont nous disposons, en même temps qu'une confirmation de l'usage de cette mutilation en Orient : en effet le cheval croqué ci-après (figures 10 et 11) appartenait à l'empereur byzantin Jean VIII Paléologue¹¹⁰.

¹⁰⁷ Fémelat, 2015, p.10

¹⁰⁸ *Spelman's councils of England, Where are the decrees of the concil of Calcut, t.1 p.293, in : Huzard. Amputation de la queue [...]. (Chirurgie vétérinaire.). L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second. Chez Panckoucke, 1790. p.190.*

¹⁰⁹ Tacquet, 1614, p.134

¹¹⁰ Fémelat, 2015, p.10

Figure 10 : "Étude de quatre museaux et naseaux fendus", attribuée à Pisanello circa 1435-1445¹¹¹

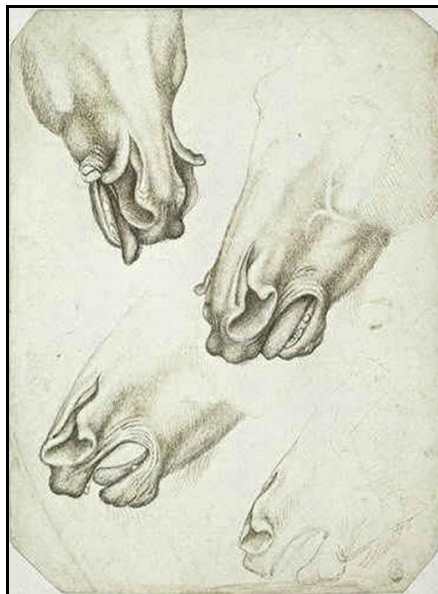


Figure 11 : Détail de "Étude d'un cheval oriental aux naseaux fendus [...]", attribuée à Pisanello circa 1438¹¹²



¹¹¹ Fémelat, 2015, p.11

¹¹² *ibid.*, p.7

Cette mutilation se pratiquait pour des raisons diverses.

Au XVII^{ème} siècle Olivier de Serres la préconise en prophylaxie, « pour [leur] donner respiration, pour leur allonger l'haleine »¹¹³ ; et Markham la cite en traitement curatif de l'asthme¹¹⁴.

Au XVIII^{ème} siècle La Guérinière contredit le bénéfice pour la respiration¹¹⁵ car « ce n'est pas toujours de cette ouverture des naseaux que dépend la liberté de la respiration, mais de la bonne constitution des poumons ». Cependant la chirurgie lui semble utile pour les chevaux de guerre car elle empêche le hennissement. Il note qu'elle est répandue chez les Hongrois et leurs hussards, qui eux la pratiquent « dans la vue de faciliter la respiration à certains chevaux ». Bourgelat en fait une habitude des « peuples du Nord, des Allemands et même des Espagnols » dans le but de « leur donner plus d'haleine et les empêcher d'ailleurs de hennir »¹¹⁶. Enfin, pour Lafosse c'est un bon remède pour faire cesser les sifflements produits par le cheval « siffleur » ou « cornard »¹¹⁷.

Au XIX^{ème} siècle Delacroix et Berthaut la mentionnent encore en 1869 comme un moyen employé par les maquignons : « Si le cheval a difficulté de respirer, ils lui fendent les naseaux »¹¹⁸. Il faut cependant signaler qu'ils ont beaucoup recopié leur ouvrage sur des auteurs antérieurs. Hurtrel, toujours sensible aux douleurs inutiles causées au cheval, lui ne la mentionne pas.

Cette pratique plutôt thérapeutique et prophylactique, qui semble choquante aujourd'hui, était donc clairement habituelle dans toute l'Europe jusqu'à la moitié du XVIII^{ème} au moins.

b) L' « énervement »

« Énerver » le cheval consistait à lui extirper les muscles releveurs de la lèvre supérieure (dits aussi muscles sus-maxillo-labiaux au XIX^{ème}, et longtemps considérés comme des « nerfs » ou « tendons »),

Le but pouvait être esthétique afin d' « affiner » ou d' « alléger » la tête : « Cette opération est faite pour corriger le défaut d'un Cheval qui a le bout du nez trop gros, elle le lui rend plus fin et plus agréable à voir »¹¹⁹.

Et il pouvait être curatif d'après les empiriques, pour guérir le tétanos mais surtout pour traiter la redoutée « fluxion périodique », l'uvéite récurrente équine.

¹¹³ Cf. paragraphe I.B.1.1. c)

¹¹⁴ Markham, 1610, p.103

¹¹⁵ La Guérinière, 1733, p.9

¹¹⁶ Bourgelat, 1750, p.80

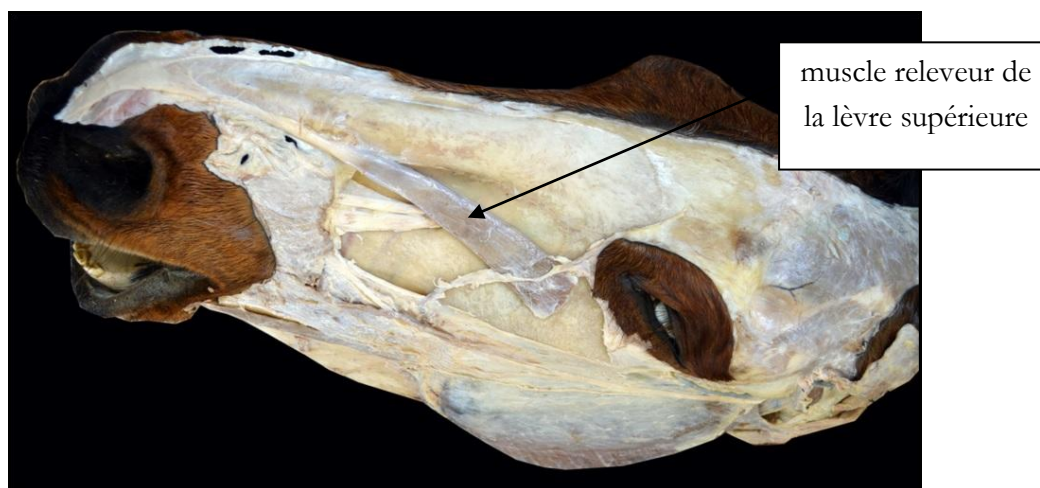
¹¹⁷ Lafosse, 1775, t.1 p.336

¹¹⁸ Delacroix et Berthaut, 1869, p. 27

¹¹⁹ Garsault, 1741, p.407

La figure 12 nous montre la disposition anatomique de ces muscles, une fois enlevé le muscle releveur naso-labial qui le recouvre en partie.

Figure 12 : Dissection du muscle releveur gauche de la lèvre supérieure sur une tête de cheval plastinée¹²⁰



Au XVIII^{ème}, Solleysel le premier décrit l'opération comme suit : pratiquer une incision quatre doigts en-dessous de chaque œil, et une troisième au bout du nez, au-dessus des narines, où les muscles se rejoignent ; découvrir les muscles le plus haut possible au dessus des incisions hautes et les sectionner en haut et en bas, puis les extirper de la tête à l'aide d'une corne de chamois en passant par l'incision basse. Il précise qu'elle se fait parfois pour guérir le tétanos, mais ne la recommande pas : « *Non seulement je ne le conseille pas, mais je le désapprouve beaucoup ; les chevaux ont déjà assez de mal sans leur en faire davantage et sans aucune espérance d'aucun soulagement* »¹²¹.

Pour La Guérinière en 1733¹²², énerver peut également servir à « *décharger la vue grasse* » des chevaux « *lunatiques* » c'est-à-dire atteint de la « *fluxion périodique* » (voir paragraphe I.B.1.3.). Il explique qu'elle se pratiquait anciennement en fendant les naseaux pour accéder à l'aponévrose nasale, qu'il fallait saisir à la tenaille, puis en arrachant le muscle avec la tenaille depuis son aponévrose nasale jusqu'aux yeux ; mais il précise que « *cette méthode est absolument mauvaise, elle cause une inflammation et une enflure terrible à la tête du cheval, qui en périt souvent* »... Il vaut donc mieux selon lui s'en remettre à la même méthode que Solleysel.

¹²⁰ Crédit photo C. Degueurce, 2015

¹²¹ Solleysel, in Bouley et Reynal, 1892, t21 p.124

¹²² La Guérinière, 1733, p.271

Saunier en 1734 partage cet avis¹²³, estime l'opération « *nullement dangereuse* », et l'illustre par les figures suivantes 13 et 14.

Figure 13 : "2. Où l'on coupe les Nerfs" et "3. Par où il faut les faire sortir" ¹²⁴

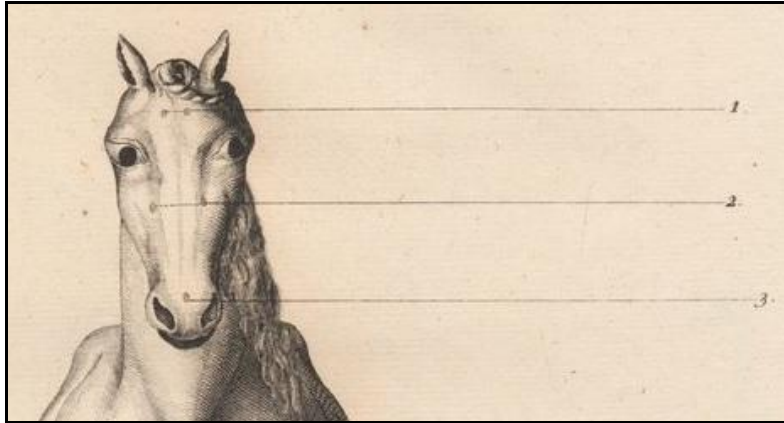
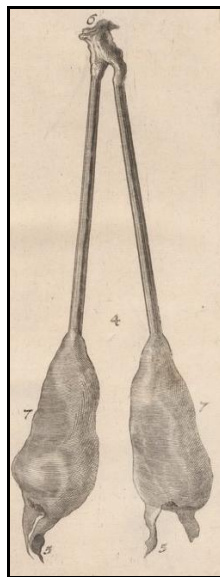


Figure 14 : "Représente le nerf que l'on coupe à la tête d'un Cheval". Les n°5.5. sont « *à trois ou quatre doigts au dessous des yeux* », et on coupe au n°6¹²⁵



¹²³ Saunier, 1734, p.9

¹²⁴ *ibid.*, p.183 planche VIII

¹²⁵ *ibid.*, p.248 planche LV figure 4

Quelques années plus tard, à la suite de Solleysel, Lafosse condamnera lui aussi l'énervement dans nombre de ses ouvrages, et il observe à juste titre que cela entraîne une paralysie quasi-totale de la lèvre supérieure¹²⁶. Son père, Étienne-Guillaume, en faisait lui même le huitième abus décrié de ses Observations et Découvertes de 1754¹²⁷ : « *On dénerve au bout du nez pour différentes raisons qui ne tendent à rien et sont plus nuisibles qu'utiles. J'ai vu des chevaux en devenir aveugles, d'autres en contracter la gangrène, et cela par la grande inflammation qui survient* ».

Même son de cloche au XIX^{ème} siècle dans le dictionnaire d'Hurtrel d'Arboval : « *Cette opération extravagante fait tomber la lèvre supérieure dans un état comme paralytique. C'est avec raison que tous les hommes de l'art la réprouvent* »¹²⁸ ; et dans celui de Cardini¹²⁹, qui précise qu'on la « *pratique sur les chevaux de prix, mais les vétérinaires la réprouvent* », signe que la mutilation pour raison esthétique subsistait toujours en 1848.

Le dictionnaire Delacroix et Berthaut prétend que l'opération « *empêche les chevaux de broncher* »¹³⁰.

L'énervement relève donc à la fois de la chirurgie esthétique, de la convenance, et de la thérapeutique.

1.6. La bouche

Les nombreuses mutilations dont la bouche faisait l'objet avant le XX^{ème} siècle reflètent son importance aux yeux des hommes de cheval.

La bouche permet d'abord, bien sûr, au cheval de se nourrir, et les soigneurs y plaçaient souvent la source du problème quand le cheval était « *dégouté* » (perdait d'appétit).

Mais c'est aussi le siège de la conduite et des rênes, grâce au mord, et il est donc très important d'inspecter la bouche en détail pour s'assurer qu'elle ne soit ni trop « *molle* », ni trop « *dure* », ni blessée ni anormale, etc.

Enfin, la dentition est un moyen reconnu depuis des siècles pour estimer l'âge du cheval avec une certaine précision, fait dont profiteront les maquignons peu scrupuleux¹³¹.

¹²⁶ Lafosse, 1775, t.2 p.91

¹²⁷ É.-G. Lafosse, 1754, p.116

¹²⁸ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.2 p.182

¹²⁹ Cardini, 1848, t.1 p.419

¹³⁰ Delacroix et Berthaut, 1869, p.68

¹³¹ Cf. paragraphe I.B.1.6.d)

a) La « fève » ou le « lampas »¹³²

Le « lampas » ou la « fève » désignait un gonflement du palais ou des gencives (illustré par Saunier en 1734 figure 15), décrit selon les auteurs soit comme un phénomène diffus soit comme une tuméfaction localisée, et dont la description assez floue et générale pouvait recouvrir plusieurs phénomènes.

Figure 15 : "1. 7. Montre où vient la Fève, autrement dit le Lampas"¹³³



Pour Cardini en 1848 « *Le lampas, vulgairement fève, est une inflammation ou gonflement de la muqueuse qui recouvre la voûte supérieure de la bouche, se faisant particulièrement remarquer chez les jeunes chevaux qui font leur dents* »¹³⁴.

Un autre type de description parle d'une excroissance ou tumeur du palais ou des gencives, d'où peut-être le terme de fève, qui pourrait correspondre à un œdème localisé. Ainsi pour La Guérinière et Solleysel au XVIII^{ème} c'est une « *tumeur de la grosseur d'une noisette, qui se forme à l'extrémité antérieure de la mâchoire supérieure, proche des pinces ; et quelquefois la chair surpasse d'un demi-doigt la hauteur des dents* »¹³⁵ ; pour Lebeaud en 1826 ce sont les « *excroissances à peu près semblables que l'on remarque quelque fois dans les voisinage des incisives supérieures* »¹³⁶ ; et pour Groonier en 1808 « *la fève est une excroissance circonscrite du palais* »¹³⁷ qu'il ne faut justement pas confondre avec un gonflement du palais.

¹³² L'étymologie probable dérive de « lamper » car les animaux cherchaient à apaiser l'inflammation en buvant beaucoup, cf Moulé, 1900, p.76. Une autre explication aurait pour origine la pratique des maréchaux de brûler le lampas à la flamme d'une lampe, cf. Hurtrel d'Arboval, 1839, t.2 p.182

¹³³ Saunier, 1734, planche II p.177, description de l'amputation p.5

¹³⁴ Cardini, 1848, p.282

¹³⁵ La Guérinière, 1733, p.199 ; Solleysel, 1664, p.174

¹³⁶ Lebeaud, 1826, p.145

La fève ou le lampas avait la réputation d'être douloureux et d'empêcher le cheval de boire et de manger, ce qui le rendait « *maigre, triste et abattu* »¹³⁸. Il valait mieux opérer : ainsi La Guérinière écrit que « *comme ce mal ne s'en va pas de soi même, on est obligé d'ôter la fève.* ». Il l'ampute selon la méthode traditionnelle, comme Solleysel¹³⁹, par cautérisation avec « *un fer rouge fait exprès pour cet usage, plat par le bout et large comme une pièce de douze sols* », en prenant garde de ne « *pas aller jusqu'à l'os.* »¹⁴⁰. Après l'opération il prescrit du son mouillé et de laver la bouche à l'aide d'un linge imbibé de vinaigre, d'ail et de sel¹⁴¹.

Markham un siècle plus tôt préfère l'amputer avec « *un bistouri ou couteau courbé bien tranchant et très chaud* »¹⁴², tout comme Vitet en 1783, car l'application du fer « *peut altérer la route palatine de l'os maxillaire, et causer une vive inflammation dans les parties voisines* »¹⁴³. Cependant Vitet met en garde de ne pas confondre un « *lampas pathologique* » avec la pousse des dents, car « *il arrive souvent, chez le poulain, que le palais est presque entièrement de niveau avec les dents de lait, et il faut prendre garde de ne pas confondre cet état du palais avec le lampas* ».

Lafosse¹⁴⁴ explique en 1766 que c'est « *un prolongement des gencives, naturel et assez ordinaire aux jeunes chevaux, qu'on appelle lampas ou fève* » que les maréchaux coupent au couteau, et que « *cet abus vient du peu de connaissances des parties du cheval, de leurs différents progrès et état* ».

Hurtrel¹⁴⁵ lui consacre un long article de son dictionnaire de 1839, où il différencie pousse des dents et lampas, ainsi que lampas idiopathique et symptomatique¹⁴⁶. Le traitement est le même dans tous les cas : la saignée au bistouri, en prenant garde au risque d'hémorragie, ou bien la cautérisation légère. Car si on cautérise « *trop fortement, [...], on fait une opération cruelle* » qui « *donne lieu à la production d'une escarre épaisse et considérable* » et à un « *travail inflammatoire très intense et très douloureux pour la détacher, et par la suite à la suppuration* ». Tandis qu'une cautérisation légère est un mode « *très expéditif qui réduit sur le champs la partie excédentaire du palais* ».

¹³⁷ Groonier. Lampas ou Fève. (*Chirurgie vétérinaire.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Huitième.* Chez H. Agasse, 1808. p.277

¹³⁸ Vitet, 1783, t.2 p.149

¹³⁹ Solleysel, 1664, p.74

¹⁴⁰ La Guérinière, 1733, p.199

¹⁴¹ Il était fréquent de percer en plus le palais avec une corne de chamois pointue pour faire saigner, voir Lafosse 1766 p.74 ; Cardini, 1848, p.282

¹⁴² Markham, 1610, in Zacria, 2004, p.66, se servait d'un couteau courbe bien affuté et brûlant

¹⁴³ Vitet, 1783, t.2 p.149

¹⁴⁴ Lafosse, 1766, p.74

¹⁴⁵ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.3 p.505

¹⁴⁶ Ce dernier étant supposément causé par « *une plénitude trop grande de l'estomac et des intestins* »

On voit donc que cette terminologie floue recouvrait tout œdème ou inflammation du palais ou de la gencive, suite à plusieurs causes : selon Werne en 1840 le lampas peut arriver « *dans les jeunes chevaux, au moment de la protrusion des dents, dans les affections inflammatoires, mais surtout lorsqu'ils jettent leur gourme* »¹⁴⁷. Selon Groonier « *c'est principalement au printemps que cette maladie se déclare* », il l'a observé sur des chevaux de tout âge, et surtout après une « *mise au vert* »¹⁴⁸.

Le plus fréquemment pourtant, c'est l'œdème de la gencive lors de la pousse des dents de lait qui était visé. Car même si certains auteurs font la différence entre lampas et pousse des dents, comme Vitet, Groonier et Hurtrel, la majorité associe les deux. Un raisonnement faussé faisait ensuite attribuer la perte d'appétit à ce gonflement jugé pathologique, et non à la pousse souvent douloureuse des dents.

Garsault le résume d'ailleurs très bien dès 1741¹⁴⁹ : « *On appelle lampas ou fève, une grosseur qui paraît derrière les pincées de la mâchoire supérieure, et qui rend en cet endroit le palais aussi élevé que les dents ; lorsqu'on voit un jeune Cheval qui ne mange pas bien, on imagine que c'est cette élévation du palais qui l'empêche de manger, mais c'est apparemment quelque autre cause, car tous les jeunes chevaux ont les dents à ras du palais, ils auraient donc tous la fève : je conseille de les laisser ainsi sans rien y faire, quand les dents croîtront, la fève supposée disparaîtra.* »

Malgré une condamnation progressive au XIX^{ème} siècle, fondée sur la connaissance de la nature physiologique et inoffensive du « lampas » (Bouley dit d'ailleurs « *qu'on croit ou ne croit pas au lampas, quiconque n'y croit pas, ne voit dans le bourrelet qui dépasse le bord des dents que la conformation normale du palais du cheval* »¹⁵⁰), cette mutilation thérapeutique est restée longtemps ancrée dans les usages, d'autant que sa simplicité la mettait à la portée de n'importe qui¹⁵¹.

b) Les « barbes » ou « barbillons »

On appelait « barbillons » les caroncules sublinguales situées de chaque côté du frein de la langue (illustrés par Saunier figure 16), qui sont l'abouchement des canaux de Wharton reliant les glandes salivaires submandibulaires à la cavité buccale, comme l'explique entre autre Werne en 1840 : « *Au dessous*

¹⁴⁷ Werne, 1840, p.77

¹⁴⁸ Groonier. Lampas ou Fève. (*Chirurgie vétérinaire.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Huitième.* Chez H. Agasse, 1808. p.276

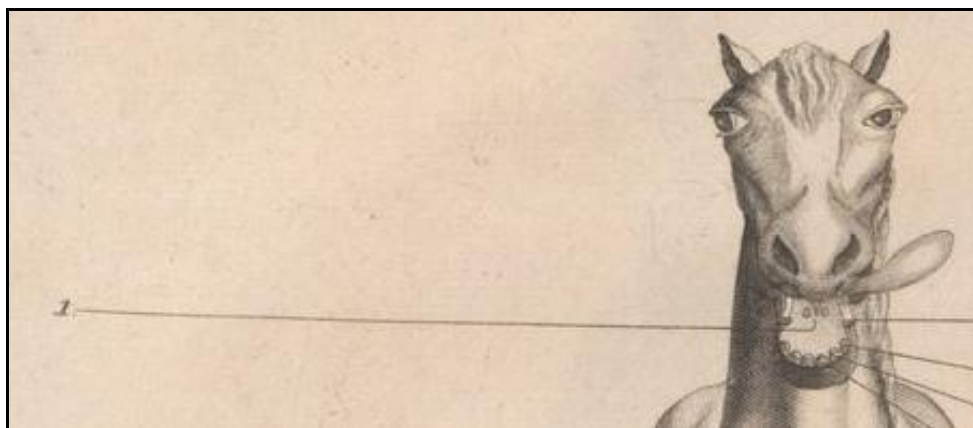
¹⁴⁹ Garsault, 1741, p.330

¹⁵⁰ Bouley et Reynal, 1880, t.11 p.445

¹⁵¹ Les militaires par exemple se virent interdire de la pratiquer eux-mêmes sur leurs chevaux, cf. Zacia, 2004, p.66

de la langue, près du frein, se rencontrent les ouvertures des canaux salivaires, c'est ce qu'on appelle vulgairement barbes ou barbillons »¹⁵².

Figure 16 : "1. Signifie la connaissance des Barbes qui empêchent un Cheval de boire" ¹⁵³



Comme pour la fève¹⁵⁴, ces excroissances (parfois appelées « nageoires ») à l'utilité souvent inconnue se voyaient attribuer tous les torts en cas de dégoût du cheval, et plus particulièrement « elles empêchent le Cheval de boire »¹⁵⁵. Il est donc jugé nécessaire de s'en débarrasser.

Pour l'amputation, La Guérinière en 1733 se sert de ciseaux¹⁵⁶ : « La guérison de ce mal dépend de l'adresse d'un Maréchal à introduire des ciseaux longs sous la langue du Cheval, et à emporter d'un seul coup cette excroissance à droite et à gauche successivement. » La préparation opératoire nécessite un pas-d'âne et un peu de précautions tout de même : « On tire la langue, et on prend garde que le Cheval ne retire la tête, parce qu'il pourrait arriver que la langue resterait dans la main ; car il n'y a point d'animal auquel la langue tienne moins bien ». Un coup de corne (au palais, pour saigner), et un lavement de la bouche au sel, à l'ail et au vinaigre achevaient selon lui de le « remettre en appétit ».

¹⁵² Werne, 1840, p.76

¹⁵³ Saunier, 1734, planche I p.176, description de l'amputation p.4

¹⁵⁴ Curieusement, Delacroix et Berthaut persistent à amputer le lampas mais affirme que seuls les « maréchaux ignorants » coupent les barbillons (1869, p. 129). Tandis que Garsault coupe les barbillons alors qu'il avait compris l'origine inflammatoire du lampas et l'inutilité d'intervenir (1741, p.331).

¹⁵⁵ Solleysel, 1664, p.174

¹⁵⁶ La Guérinière, 1733, p.199

Solleysel, Garsault, Vitet font de même au cours du XVII^{ème} et XVIII^{ème}¹⁵⁷.

Cette mutilation thérapeutique est progressivement abandonnée au XIX^{ème} siècle par les vétérinaires qui ont compris que les barbillons n'avaient aucune origine pathologique et correspondaient à l'abouchement d'un canal salivaire¹⁵⁸.

Cardini qualifie l'opération d'« absurde »¹⁵⁹, Werne d'« erreur grossière qu'il faut combattre »¹⁶⁰, Dubroca d'« inutile en même temps qu'elle est dangereuse »¹⁶¹.

Citons tout particulièrement Hurtrel d'Arboval qui, plein de bon sens, en profite pour signaler qu'il « n'est pas indispensable de supprimer un organe malade pour guérir la maladie dont il est atteint »¹⁶².

c) La langue

La langue a elle aussi subi le bistouri de la chirurgie esthétique. En effet, d'après La Guérinière en 1733, « rien n'est plus désagréable à la vue » que cette « vilaine habitude de tirer la langue » qu'ont certains chevaux¹⁶³. La solution consiste donc à amputer ce qui dépasse - après avoir au préalable appliqué sans succès divers coups, drogues et onguents désagréables sur la langue, pour corriger l'individu de ce défaut de comportement.

La Guérinière précise qu'il vaut mieux trancher un petit morceau de chaque côté, en taillant le bout en pointe, plutôt que de couper transversalement, ce qui risquerait de gêner la prise alimentaire et aussi de faire glisser la langue sur le mors.

Pour Vitet en 1783¹⁶⁴, ce problème inesthétique vient « d'une trop grande longueur ou d'un relâchement » congénitaux de la langue, et il faut trancher « la portion qui excède les dents ». Pour limiter les saignements il faut ensuite nourrir le cheval « de son mouillé, de lait et de farine de froment en abondance pendant deux ou trois jours ».

¹⁵⁷ Garsault, 1741, p.333 ; Vitet, 1783, t.2 p.150 ; Solleysel, *ibid.*

¹⁵⁸ Pour Nysten c'est l'orifice extérieur du conduit de la glande maxillaire (1865, p.143), pour Cardini l'orifice du canal de Sténon (1848, t.1 p.113), pour Dubroca l'orifice des canaux salivaires de la glande sus-maxillaire (1844, p.127)

¹⁵⁹ Cardini, 1848, t.1 p.113

¹⁶⁰ Werne, 1840, p.76

¹⁶¹ Dubroca, 1844, p.127

¹⁶² Hurtrel d'Arboval, 1839, t.1 p.209

¹⁶³ La Guérinière, 1733, p.273

¹⁶⁴ Vitet, 1783, t.2, p.179

Pour Huzard dans l'article dédié de l'Encyclopédie (1790)¹⁶⁵ « Une langue pendante est fort désagréable à la vue ; les langues serpentine sont fort incommodes ». Ainsi lorsque le changement d'embouchure ne corrige pas cette habitude « on a recours à l'amputation », sans cautériser après (l'engorgement pourrait provoquer une « suffocation »), et en conservant la forme naturelle : « on coupe à cet effet également des deux côtés, et de l'extrémité, pour lui donner la forme d'une pyramide tronquée ». Il précise que l'opération était très à la mode, surtout chez les Italiens, mais que les progrès d'embouchures ont diminué le problème.

Le XIX^{ème} siècle se partage entre le recopiage verbatim de La Guérinière¹⁶⁶, signe peut-être qu'il n'y avait pas grand-chose à dire parce que l'opération était rare ; et les auteurs pour qui cette opération ne sera plus justifiée que par des impératifs thérapeutiques et plus du tout esthétiques : d'après Cardini l'amputation de la langue est « infiniment rare ; on n'y a recours que lors d'une solution de continuité fort étendue ou d'une lésion très grave de cette organe »¹⁶⁷.

Pour Vatel¹⁶⁸ et Hurtrel¹⁶⁹, qui décrit la procédure en détail, il n'y a guère que la tumeur ulcérée ou les plaies par arme à feu qui nécessitent d'amputer.

d) Les dents

La pousse successive des dents de lait et des dents définitives, ainsi que leur usure progressive, permettent une datation assez précise de l'âge d'un cheval. Les incisives mitoyennes définitives sortent normalement vers 3,5-4 ans, et les coins vers 4-5 ans.

Ainsi, pour « vieillir » un poulain de trois ans qui était trop jeune pour la monte ou la cavalerie, les maquignons lui arrachaient parfois les mitoyennes ou les coins de lait, ce qui accélérât la sortie des incisives définitives¹⁷⁰. Comme l'explique Dubroca en 1844, « Si les maquignons ont intérêt à vieillir les

¹⁶⁵ Huzard. Amputation de la langue, Accourcir la langue, Couper la langue. (*Chir. vétérin.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second.* Chez Panckoucke, 1790. p.188.

¹⁶⁶ Werne, 1840, p.76. ; Marcellicourt, 1846, p.129 ; Delacroix et Berthaut, 1869, p.69

¹⁶⁷ Cardini, *ibid.* p.52

¹⁶⁸ Vatel, 1828, t.2 p.429

¹⁶⁹ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.1 p.51

¹⁷⁰ Un vieux cheval pouvait aussi être rajeuni par des « contremarques » : la dent est creusée au burin, parfois limée, et teintée à l'encre de chine ou au soufre brûlé, pour imiter l'aspect des tables ovalaires qui disparaissent progressivement entre 6 et 11 ans. La ruse se reconnaît aux traces de coups de burin et à l'état de l'émail et du reste de la bouche. Cf. Solleysel, 1664, p. 19 ; La Guérinière, 1733, p.26 ; ou Lafosse, 1775, t.1 p.376

*poulains, ils leur arrachent les mitoyennes incisives et contusent les gencives avec un bâtonnet, pour faire croire que l'animal va prendre quatre ans. Ils arrachent les coins et opèrent de la même manière pour faire passer le cheval comme prenant cinq ans »*¹⁷¹.

Solleysel (1664) en a aussi été témoin en Allemagne, où la pénurie de chevaux de guerre créait une forte demande de chevaux de cinq ans : « *les Maquignons leur arrachaient les dents de lait dès trois ans, pour obliger la nature à pousser les grosses plus tôt, [...] pour les faire paraître de l'âge de quatre et cinq ans »*¹⁷².

Bouley et Reynal au XIX^{ème} précisent que la ruse reste facile à mettre en évidence, car ces dents poussées trop tôt sont souvent implantées en obliques et moins usées que leurs voisines. De plus si l'arrachage est récent, on peut voir des plaies ou un œdème des gencives¹⁷³.

e) Les lèvres

Une vieille croyance associait le nombre de rides au coin des lèvres du cheval avec son âge.

Végèce (IV^{ème} siècle) transcrit donc une technique populaire : « *Presque tout le monde assure qu'il faut couper les rides qui se trouvent dans les lèvres supérieures des animaux domptés et accoutumés au frein, en commençant cette opération à l'angle où prend l'ouverture de la bouche pour la suivre jusqu'à l'extrémité de la lèvre, parce que le nombre de ces rides indique celui des années de leur âge.* »¹⁷⁴

Après lui, seul Solleysel évoque les rides de la lèvre du dessous pour déterminer l'âge, mais sans parler de les amputer¹⁷⁵, cette mutilation a donc visiblement disparu avant le XVII^{ème}.

La muqueuse interne des lèvres pouvait également être écorchée au bistouri en cas de « *cirons* » (excroissances blanchâtres parfois prurigineuses), mais la plupart des soigneurs se contentaient de trancher le ciron à sa base, et non toute la muqueuse.

¹⁷¹ Dubroca, 1844, p.261

¹⁷² Solleysel, 1664, p.16

¹⁷³ Bouley et Reynal, 1856, t.1 p.228

¹⁷⁴ Végèce, livre IV, chapitre V, trad. Saboureux de la Bonneterie

¹⁷⁵ Solleysel, 1664, p.18

2. Les membres

2.1 L'amputation des ergots

L'ablation des ergots, ou « désergoter », est une opération de petite chirurgie peu mentionnée dans la littérature, probablement en raison de sa grande banalité, le geste ne présentant aucune difficulté technique et presque aucun risque de complication.

Lorsqu'il ne s'agissait que de rogner la partie cornée, l'opération n'était pas mutilante, mais elle allait souvent plus loin que cela et tournait donc à l'amputation au vif, notamment avec la méthode de Lafosse décrite ci-dessous.

Elle se pratiquait en générale pour des raison esthétiques : situés en arrière du boulet et recouverts d'un fanon, les quatre ergots sont des excroissance cornées parfois jugées peu esthétiques et salissantes. D'après l'Encyclopédie¹⁷⁶ au XVIII^{ème} siècle « ils [les ergots] seraient désagréables à la vue, si on les laissait subsister ainsi, surtout quand on a fait le poil des jambes ; on les ampute donc le plus près et le plus également qu'il est possible. » On se sert d'une « forte paire de ciseaux, ou du couteau à poil ». Il est également précisé qu'on n'amputait les ergots qu'aux « chevaux propres ou de maîtres, tels que ceux de selles, de cabriolet ou de carrosse », et pas à ceux de fiacre, de somme et de trait, ce qui souligne encore la motivation esthétique de l'opération.

Lafosse en 1775 aborde également des justifications hygiéniques et plus ou moins prophylactiques : il faut « fendre l'ergot jusqu'au vif avec un bistouri, pour arracher une prétendue vessie pleine d'eau [...] opération qui ne se pratique guère à Paris, se fait souvent en Hollande, même aux quatre jambes du cheval, pour empêcher qu'il n'y vienne des eaux et d'autres ordures. »¹⁷⁷.

Au siècle suivant il est préconisé de les « ramollir d'avance par des bains ou des substances huileuses, et les couper sans faire souffrir l'animal »¹⁷⁸, et Cardini explique que les ergots et châtaignes volumineux se trouvent fréquemment chez les races lourdes du Nord¹⁷⁹, d'où peut-être la popularité de l'opération en Hollande.

¹⁷⁶ Desplas et Huzard. Amputation des ergots, Désergoter. (*Hygiène et Chirurgie vétérinaire.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second.* Chez Panckoucke, 1790. p.203.

¹⁷⁷ Lafosse, 1775, t.4 p.380

¹⁷⁸ Werne, 1840, p.191

¹⁷⁹ Cardini, 1848, t1. p.468

2.2 La ténatomie des membres¹⁸⁰

La ténatomie, action de sectionner un tendon pour traiter des boiteries chroniques, n'est pas une chirurgie systématiquement mutilante car elle permet parfois de recouvrer une partie des fonctions initiales - en plus de soulager le cheval de la douleur. Elle est d'ailleurs toujours utilisée de nos jours. Elle présente cependant des risques majeurs d'invalidité permanente lorsqu'elle est réalisée sans connaissance anatomique précise, au mauvais endroit.

a) La ténatomie du cheval arqué

On parlait d'« *énerver les ars* », les ars étant la jonction entre le poitrail et le membre antérieur (illustré par Saunier figure 17).

Figure 17 : "4. Où l'on coupe les Nerfs à un Cheval qui a les Jambes roides" ¹⁸¹



Cette opération thérapeutique était censée corriger les jambes arquées (ou « *jusquées* »).

L'emplacement de l'acte chirurgical était flou au XVIII^{ème} siècle : La Guérinière¹⁸² parle d'un « *gros tendon, large d'un pouce antérieur au pli du bras* », ou bien d'un autre « *tendon latéral, beaucoup plus mince* ». Selon

¹⁸⁰ Pour une synthèse sur les déviations des membres et leur traitement, consulter Lenoir, thèse vét. Toulouse, 2003

¹⁸¹ Saunier, 1734, planche VIII p.183

¹⁸² La Guérinière, 1733, p.272

lui il fallait inciser la peau longitudinalement, disséquer le tendon et passer la corne de chamois dessus, puis le sectionner sur la corne. Il note par ailleurs que l'opération est peu douloureuse et ne nécessite pas de contention spéciale, mais ne dit rien sur son efficacité.

Au XIX^{ème} siècle, pour Hurtrel d'Arboval¹⁸³, le problème des jambes arquées vient de la rétractation du muscle « *coraco-cubital (long fléchisseur de l'avant-bras)* » (aujourd'hui le biceps)¹⁸⁴, et il est grave car il empêche le cheval de trotter et le rend dangereux à la monte en raison de la faiblesse consécutive des membres. Il précise que le lieu de l'opération est dangereux, à cause du voisinage de la veine sous-cutanée du bras, et que le procédé est inefficace et abandonné depuis longtemps. Vatel au contraire la recommande toujours¹⁸⁵.

Bouley et Reynal (1892) s'en remettent à la ténatomie sus-carpienne (section des fléchisseurs externe et oblique du métacarpe)¹⁸⁶.

On voit donc que avant la moitié du XIX^{ème} siècle cette ténatomie « *des ars* » n'avait aucune chance de régler le problème des jambes arquées car elle ne visait pas les bonnes structures. De nos jours cette ténatomie se fait sur le ligament palmaire carpien, ou le tendon ulnaire latéral.

b) La ténatomie ou « *névrotomie* » du cheval bouleté

La bouleture (ainsi nommée car le boulet se déportait vers l'avant) était une tare très fréquente et très douloureuse, consécutive à la contracture du tendon fléchisseur superficiel du doigt lors de travail intensif chronique.

Pour Hurtrel¹⁸⁷ la ténatomie est un dernier recours après avoir éliminé les problèmes de ferrures. Il ne faut pas non plus la faire sur un cheval condamné à court terme par son épuisement au travail.

Bouley et Reynal décrivent en détail les deux types de ténatomies possibles pour corriger la bouleture : la plantaire simple ou double (section du tendon perforé et perforant), et la tarsiennes interne (section de la

¹⁸³ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.1 p.136

¹⁸⁴ En fait le problème vient généralement d'un défaut des muscles ulnaire latéral et fléchisseurs du carpe

¹⁸⁵ Vatel, 1828, t.2 p.405

¹⁸⁶ Bouley et Reynal, 1892, t.21 p.33

¹⁸⁷ Hurtrel d'Arboval, *ibid.* p.222

branche cunéenne du tibio-prémétatarsien, inventée par Lafosse) ou externe (section de l'extenseur latéral des phalanges)¹⁸⁸.

La ténotomie est toujours un moyen thérapeutique employé de nos jours pour traiter la contracture du boulet, en sectionnant la bride carpienne ou la bride radiale, le tendon fléchisseur superficiel ou les branches du ligament suspenseur du boulet, en fonction des cas de figure¹⁸⁹.

2.3 L'amputation des membres

L'amputation des membres ne se pratiquait pour ainsi dire pas sur le cheval, car d'une part le cheval est trop massif pour supporter une station sur trois membres, d'autre part les travaux qu'on lui demandait étaient quasiment exclusivement dépendants d'une parfaite locomotion. L'amputation ne pouvait donc concerner que des reproducteurs de grandes valeurs¹⁹⁰.

Une tentative rapportée par Bouley fut faite à Alfort dans les années 1840, sur une fracture de l'antérieur droit, qui fut amputé « *au tiers supérieur de l'avant-bras* ». Le cheval survécut et parvint à rester debout, mais quelques jours après l'opération le membre antérieur gauche gonfla et se déforma fortement, et au bout de huit jours le cheval tomba sans pouvoir se relever¹⁹¹. Pourtant l'auteur ne condamne pas complètement l'opération, et maintient l'utilité d'une amputation à courte distance du sol, autorisant le membre à s'appuyer sur son moignon, ou sur un « *appareil mécanique* » (une prothèse)¹⁹². Il cite plusieurs cas d'opérations qui auraient permis de prolonger la vie des amputés, par exemple celui d'une jument pleine dont on voulait absolument sauver le poulain.

L'amputation d'un membre n'avait bien entendu que des indications thérapeutiques.

¹⁸⁸ Bouley et Reynal, *ibid.* p.17, p.28

¹⁸⁹ Lenoir, 2003, thèse vét. Toulouse, p.145

¹⁹⁰ Bouley et Reynal, 1856, t.1 p.457

¹⁹¹ *ibid.*, p.449

¹⁹² *ibid.*, p.450

3. La queue

3.1. La caudectomie

La caudectomie s'est pratiquée de très longue date sur les chevaux¹⁹³, d'abord pour des raisons de convenance : chez les chevaux de trait pour ne pas que la queue se prenne dans les guides ; chez les chevaux de guerre ou de chasse pour ne pas ralentir ou blesser l'animal dans les sous-bois épais, ou pour éviter que les armes se prennent dans ses crins (hampe de lance ou épée) ; enfin chez toutes les montures pour ne pas que les crins viennent fouetter ou salir le cavalier.

Des considérations esthétiques interviennent également, en cas d'alopécie disgracieuse, ou parce que la queue coupée était plus facile à « discipliner » lors des parades ou sur les chevaux de prestige, et donnait à l'animal un air « *plus vif et plus ramassé* »¹⁹⁴.

En thérapeutique, la caudectomie d'une ou deux vertèbres pouvait être prescrite pour la « *saignée révulsive* »¹⁹⁵, lorsqu'il était jugé nécessaire de faire couler une grande quantité de sang¹⁹⁶, mais également en cas de paralysie de la queue, de gales tenaces ou de fistules¹⁹⁷.

Cardini rapporte en 1848 que la caudectomie était un moyen d'empêcher le vol de chevaux dans les pays arabes, car les voleurs n'auraient jamais pu revendre un cheval amputé¹⁹⁸.

Enfin, certains croyaient que couper la queue rendait le cheval plus robuste, comme Markham au XVII^{ème} siècle¹⁹⁹ : « *Nous sommes fort persuadés que ce retranchement rend l'épine du dos plus forte et plus capable de porter des fardeaux* » ; et d'autres prétendaient qu'il fallait la couper pour en ôter un « ver » (probablement le ligament intercoccygien ventral), qui risquerait autrement de remonter le long de la colonne jusqu'au cerveau et de tuer le cheval²⁰⁰.

¹⁹³ Comme en témoignent par exemple les poteries mortuaires de chevaux de la dynastie Tang, du VII^{ème} au X^{ème} siècle

¹⁹⁴ Fémelat, 2015, p.11

¹⁹⁵ « Révulsif, ive : Qui détourne le sang, les humeurs vers des parties opposées à celles où elles se portaient en trop grande abondance. *Saignée révulsive.* » *Dictionnaire de l'Académie française*, 5^{ème} édition, 1798

¹⁹⁶ Vitet, 1771, t.2 p.558 ; Vatel, 1828, t.2 p.702 ; Hurtrel d'Arboval, 1839, t.1 p.66

¹⁹⁷ Huzard. Amputation de la queue [...]. (*Chirurgie vétérinaire.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second.* Chez Panckoucke, 1790. p.191

¹⁹⁸ Cardini, 1848, t.1 p.51

¹⁹⁹ Markham, 1610, in Zacria, 2004, p.116

²⁰⁰ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.1 p.66

En Europe on trouve des témoignages de cette pratique dès le VIII^{ème} siècle²⁰¹, mais elle se généralise vraiment à partir du XVIII^{ème} au sein de l'aristocratie anglaise, ensuite largement imitée en France et encore amplifiée lorsque l'abolition des privilèges autorisera le peuple à copier cette mode, à l'origine réservée aux nobles et à leurs pur-sang.

Remarquons que les juments poulinières étaient épargnées, car elles pouvaient blesser leurs poulains en chassant les insectes avec la tête ou les membres à défaut de queue²⁰².

Cette opération populaire a pris plusieurs noms : Lafosse recense « *courtauder* »²⁰³, « *contander* », « *écouer ou écourter* »²⁰⁴, « *équouiller* » quand on ne retranchait qu'une ou deux vertèbres²⁰⁵. Le cheval était dit « *coureur* » ou « *coureux* »²⁰⁶ lorsque la queue et les crins étaient coupés, « *courte-queue* » lorsque les crins étaient taillés en brosse. Lorsque la queue était coupée « *très court et plus près du fondement* » elle était « *en catogan* »²⁰⁷.

Lorsque le cheval avait les oreilles et la queue coupées, il était « *courtaud* » ou « *courteau* », comme dans cette peinture de George Stubbs figure 18.

²⁰¹ Huzard, citant le Concile de Celchyd. *ibid.* p.190. Cf paragraphe 1.5.a) sur la fente des naseaux.

²⁰² Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.539

²⁰³ Lafosse, 1775, t.1 p.424

²⁰⁴ *ibid.*, t.2 p.73

²⁰⁵ *ibid.*, t.4 p.380

²⁰⁶ *ibid.*, t.1 p.412

²⁰⁷ Dubroca, 1844, p.148

Figure 18 : "Un Cheval de Chasse Baie Sellé", de Stubbs²⁰⁸



La longueur ôtée était variable selon la fonction du cheval, comme le détaille Vatel en 1828²⁰⁹ : « Lorsque l'amputation n'est pas requise par un cas thérapeutique, on raccourci seulement la queue (dans les chevaux de **trait**) de **dix à seize centimètres**, en laissant les crins dans leur état naturel (queue en **balai**) ; ou on la coupe à **trente-deux centimètres** environ de l'anus (aux chevaux de **selle, d'attelage**, etc.), et l'on taille les crins en éventail (queue **écourtée**) [...] ».

On recommandait de la laisser suffisamment longue chez les juments pour couvrir les organes génitaux (la « nature »)²¹⁰.

Au XVIII^{ème} siècle, les consignes recommandent pour l'opération un climat tempéré : « le grand froid la rend mortelle ; le grand chaud la rend incommode, à cause des mouches, et de la gangrène qui peut s'y mettre »²¹¹. Il faut viser pour la section un espace intervertébral plutôt qu'une vertèbre.

²⁰⁸ George Stubbs, *A Saddled Bay Hunter*, huile sur panneau. Denver, Colorado, Denver Art Museum, Berger Collection, id #45, 1786.

²⁰⁹ Vatel, 1828, t.2 p.702 ; idem chez Peuch et Toussaint, 1877, p.539 ou Cardini, 1848, t.1 p.51

²¹⁰ La Guérinière, 1733, p.267

²¹¹ *ibid.*, p.266

Il est préférable d'opérer lorsque le poulain est encore très jeune et sa queue moins développée. Dans ce cas, « *on peut la couper dans un joint avec le bistouri, sans aucune difficulté* »²¹².

Pour le cheval adulte, le procédé est plus ou moins barbare. Anciennement, il consistait simplement à poser la face ventrale de la zone à sectionner sur le coin d'un billot ou sur une lame, et à donner un grand coup de masse sur la face dorsale : « *mais c'était faire au cheval un double mal, meurtrissure d'un côté et incision de l'autre* »²¹³.

Cette approche rudimentaire est toujours populaire dans les campagnes du XVIII^{ème}, mais les hommes de l'art lui préfèrent la technique suivante²¹⁴ illustrée par Garsault figures 19 et 20 : il fallait installer la queue sur un billot, puis préparer la zone à sectionner en rasant bien les poils (figure 19) - et chez Markham en liant très fortement une cordelette à quelques vertèbres en amont, pour faire garrot. On pose ensuite une lame (ou serpe, ou couperet, parfois appelé « *coupe-queue* ») bien tranchante sur la queue, en l'angulant légèrement pour une coupe « *en flûte* », et on assène sur le dos de la lame un grand coup de maillet. La plaie est cautérisée au « *brûle-queue* » (figure 20) pour faire cesser l'hémorragie, et la cordelette est retirée.

²¹² La Guérinière, 1733, p.267

²¹³ *ibid.*

²¹⁴ Décrite par Markham, 1610, in Zacria, 2004, p.116 ; La Guérinière, 1733, p.266 ; Saunier, 1734, p.92 ; Garsault, 1741, p.394 ; Lafosse, 1775, t.4 p.7

Figure 19 : "Figure C", cheval entravé et queue disposée pour l'amputation, avec le tronçon de queue amputé au-dessus²¹⁵

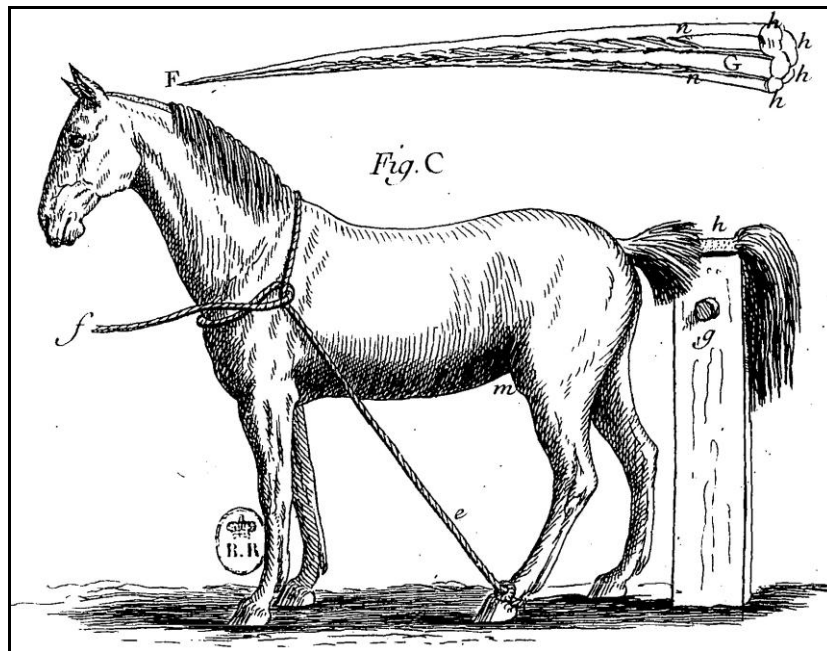
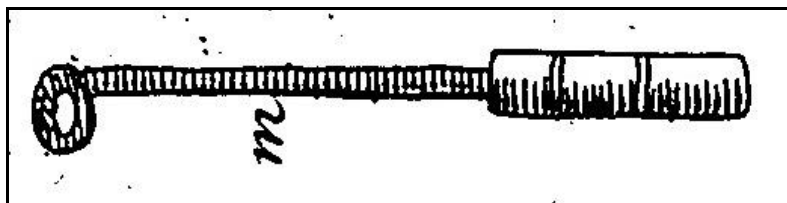


Figure 20 : Brûle-queue pour cautériser la plaie d'amputation²¹⁶



Au XIX^{ème} siècle la caudectomie commence à être critiquée, comme la taille des oreilles : « pourquoi mutiler ainsi ce noble et superbe animal, en le privant d'une partie qui lui sert non seulement d'ornement, mais encore de moyen de défense ? » s'interroge ainsi Hurtrel d'Arboval en 1839. En effet, pour remédier aux inconvénients qui justifiaient l'opération de convenance, il suffit simplement de « retrousser la queue, de l'enfermer dans un étui de cuir, ou de la maintenir par le moyen d'un trousse-queue »²¹⁷. Par ailleurs, la mutilation ne

²¹⁵ Garsault, 1741, planche XXIII

²¹⁶ *ibid.*, planche XXII

²¹⁷ *ibid.* p.190

semble plus se pratiquer que sur les chevaux de chasse et de carrosse, et plus sur « ceux de troupe, de parade, de manège et de trait »²¹⁸ contrairement au siècle précédent.

Ses détracteurs soulignent également que la caudectomie prive le cheval d'un moyen de défense essentiel contre les insectes, et Huzard²¹⁹ rapporte à ce propos dans l'Encyclopédie une anecdote étonnante. Selon lui, le climat anglais empêche la prolifération de certains insectes piqueurs, comme le taon, les chevaux anglais ne sont donc pas incommodés sur place par leur absence de chasse-mouche naturel. Mais la situation devient dramatique lors des campagnes militaires sur le continent : « *La plus grande partie de [la cavalerie] fut démontée par la mort des chevaux que les mouches firent périr près de Dettingue, en 1743, et pendant la guerre de sept ans, les mouches mirent la cavalerie anglaise dans un si grand désordre près de Minden que l'armée combinée fut sur le point de perdre la bataille* », forçant le roi à interdire la caudectomie des chevaux de troupe.

La technique chirurgicale devient par ailleurs plus sophistiquée au XIX^{ème}.

Hurtrel évoque une alternative à la cautérisation récemment inventée et bien moins douloureuse, pour limiter l'hémorragie : la torsion des vaisseaux sanguins sectionnés²²⁰. Bouley et Reynal (1890) utilisent un garrot (ligature élastique) - déjà utilisé par Markham mais peu repris à son époque. On se sert enfin de différents « coupe-queues » dont la définition a changé en un siècle (voir figure 21) : il s'agit maintenant d'un « *instrument spécial, formé de tiges métalliques [...] la branche mâle porte près de l'articulation une lame demi-circulaire assez large, la branche femelle une armature* » en forme de rainure où était assujettie la queue, pour ensuite rabattre la lame dessus, parfois à l'aide d'un maillet²²¹. Deux variétés de coupe-queues tirées de Peuch et Toussaint (1877) sont visibles figure 21.

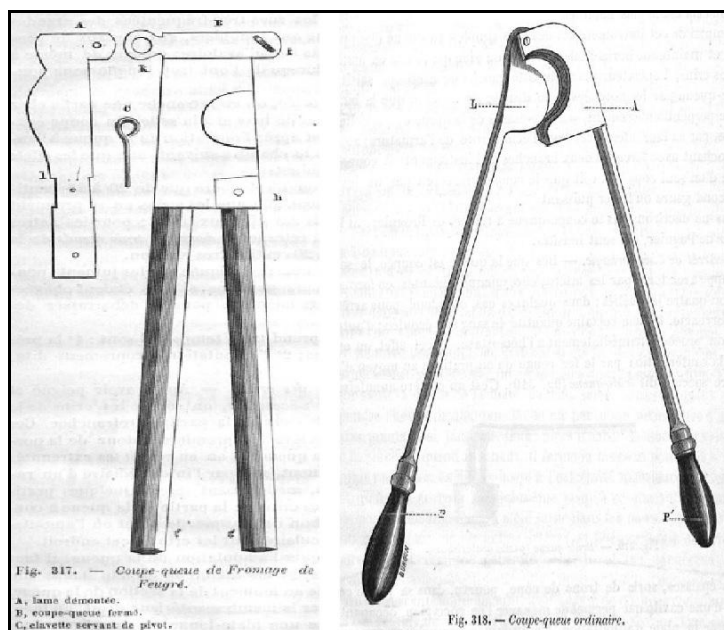
²¹⁸ Garsault, 1741, p.190

²¹⁹ Huzard. Amputation de la queue [...]. (*Chirurgie vétérinaire*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second*. Chez Panckoucke, 1790. p.191

²²⁰ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.1 p.66

²²¹ Bouley et Reynal, 1890, t.18 p.416

Figure 21 : Coupe-queue "de Fromage de Freugé" (à gauche) et "coupe-queue ordinaire" (à droite)²²²



Il fallait prendre garde durant le temps postopératoire que le cheval ne puisse pas frotter la plaie contre un mur, et bien laver le moignon.

En somme, cette mutilation esthétique très populaire est celle qui s'est conservée le plus longtemps dans les mœurs, puisque qu'elle se pratiquait toujours en France au XX^{ème} siècle, chez les chevaux de trait essentiellement.

3.2.L'anglaisage²²³

L'anglaisage, apparu en France au XVIII^{ème} siècle, tire son nom de son origine anglaise aux yeux du reste de l'Europe. On l'appelle aussi « *amputation compliquée* »²²⁴ de la queue, « *courtauder à l'anglaise* », « *anglaiser* », ou « *myotomie coccygienne* » au XIX^{ème}.

²²² Peuch et Toussaint, 1877, p.540-541

²²³ Pour l'histoire et tous les détails de cette mutilation, consulter Vallat, 2009, *Anglaisage ou niquetage des chevaux, quand l'esthétique s'impose à la chirurgie*

²²⁴ Huzard. Amputation de la queue [...]. (*Chirurgie vétérinaire*). *Amputation à l'anglaise* [...]. In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second*. Chez Panckoucke, 1790. p.193.

Cette mutilation esthétique visait à créer chez le cheval un port de queue artificiellement relevé, suivant une attitude que prennent naturellement certains chevaux de race, dont le pur-sang arabe. L'illusion n'était pas totale (voir la comparaison figure 22), comme l'explique Dubroca en 1844 : « *les chevaux dont la queue a été ainsi coupée la portent plus haut et plus relevée que les chevaux de race [...]. Les chevaux de race portent la queue horizontalement, au niveau de leur croupe, et les dernières vertèbres coccygiennes s'incurvant, laissent flotter les crins, ce qui donne une position hardie.* »²²⁵

L'anglaisage précède souvent la caudectomie : certains auteurs précisent que le cheval est simplement « *niqueté* » quand il subit seulement cette mutilation du port de queue, et « *anglaisé* » quand elle s'associe à la caudectomie²²⁶.

Cette mutilation ne concernait que les chevaux chez qui la queue était attachée suffisamment haut, et ayant la croupe suffisamment horizontale, autrement le résultat aurait plus enlaidi qu'amélioré l'aspect de l'arrière-train²²⁷.

²²⁵ Dubroca, 1844, p.149

²²⁶ *ibid.*

²²⁷ *ibid.*

Figure 22 : À gauche, détail de "Dame montant en amazone" sur un cheval anglais dont la base de la queue remonte très haut²²⁸. - À droite, détail de "L'Arabe Gris de Wellesley mené dans le désert"²²⁹ figurant un cheval arabe au port de queue naturellement relevé mais horizontal



L'opération consiste à sectionner ou amputer partiellement les muscles abaisseurs ventraux de la queue, c'est-à-dire les sacro-coccygiens ventro-médial et latéral, à la base de la queue, sous les vertèbres caudales quatre à sept. En conséquence de quoi les muscles releveurs ne sont plus antagonisés, et relèvent la queue « *en trompette* » en permanence.

Plusieurs types de sections existaient, récemment résumés par Vallat²³⁰ dans un article complet (illustration figure 23). Il fallait entailler à au moins deux pouces du rectum pour éviter la formation d'une fistule à l'anus. Les hémorragies, fréquentes à cause de la section des artères coccygiennes, étaient épongées à l'aide de « *plumasseaux* » (bandages) insérés dans les plaies ou de ligatures posées pour « *six ou huit heures* »²³¹.

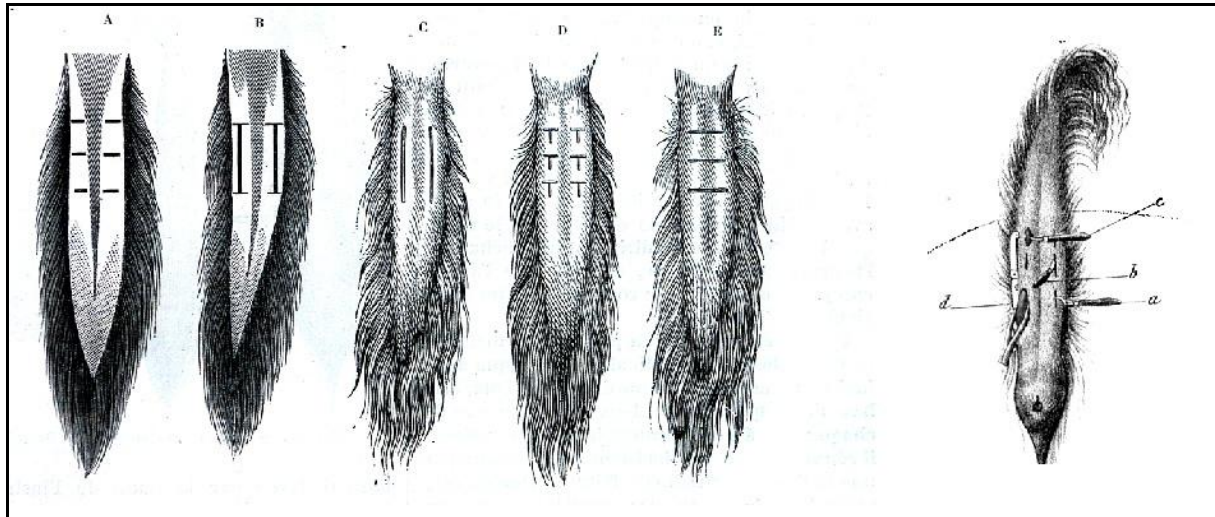
²²⁸ École d'Alfred de Dreux (1810-1860), *A Lady riding Side-Saddled*, huile sur canevas.

²²⁹ Jacques-Laurent Agasse, *The Wellesley Grey Arabian Led through the Desert*, huile sur canevas. New Haven, Connecticut, USA, Yale Center for British Art, Paul Mellon Collection, circa 1810.

²³⁰ Vallat, 2009, p.23, citant Zündel, 1875, t.2 p.635, modifié ; et Brogneux, atlas, 1842, planche XI

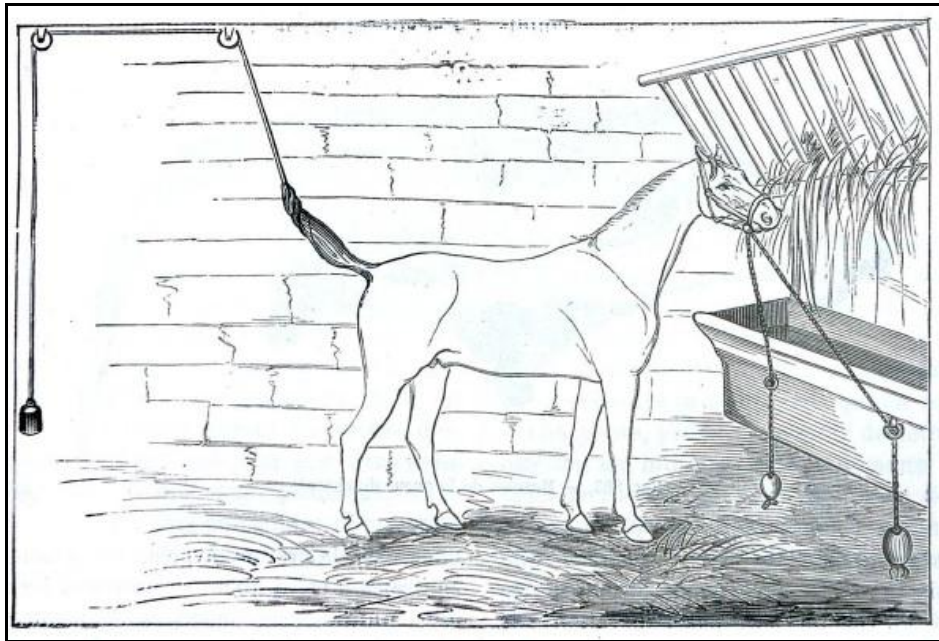
²³¹ Lebeaud, 1826, p.141

Figure 23 : Incisions pour la myotomie coccygienne. - A, procédé ordinaire, à trois incisions transversales de chaque côté (jusqu'à cinq selon Lafosse, 1766). - B, incisions transversales et longitudinales (Vatel, 1828). - C, incisions longitudinales (Delafond, 1833). - D, incisions en T (Desplas et Huzard, 1790). - E, incisions latérales prolongées entre elles (Hurtrel d'Arboval, 1828). - À droite, exérèse musculaire par des brèches cutanées (Brognez, 1842)



Les suites postopératoires faisaient intervenir un montage compliqué permettant de maintenir plusieurs jours (jusqu'à deux semaines) la queue étendue horizontalement, pour empêcher la rétractation cicatricielle. La queue était attachée à une cordelette, qui passait par deux poulies attachées au plafond et était alourdie par un poids, comme illustré figure 24.

Figure 24 : "Suspension de la queue par la poulie" ²³²



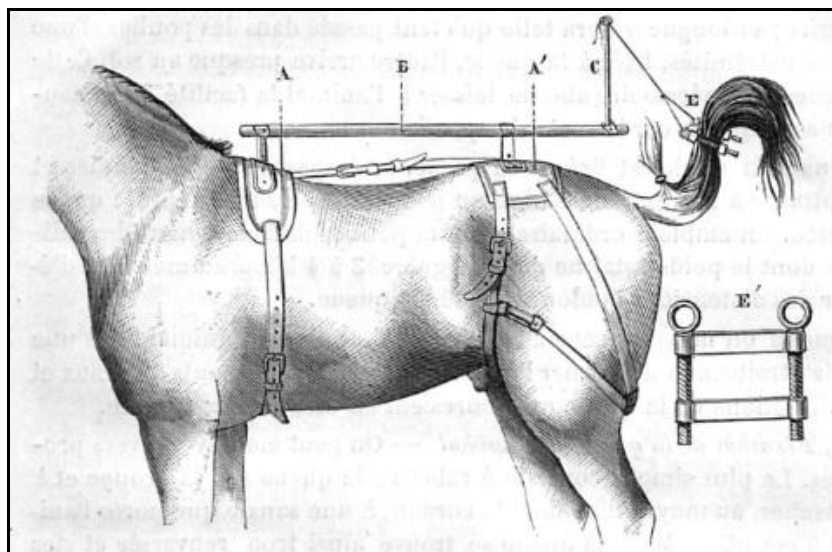
Lafosse²³³ et Bartlet²³⁴ préféraient un système de gouttière enserrant et rabattant la queue sur le dos, pour éviter la formation de crevasses et de plis à la base de la queue, voire l'arrêt de la circulation sanguine, ce qui arrivait surtout quand le poids au bout de la poulie était trop lourd. Brognez au XIX^{ème} siècle s'est inspiré de cette notion pour sa machine, figure 25, portable et plus simple d'utilisation que la suspension par des poulies.

²³² Vallat, 2009, p.21

²³³ Lafosse, 1766, p.292

²³⁴ Bartlet, 1756, p.340

Figure 25 : "Appareil de Brognez pour la queue à l'anglaise"²³⁵



Les complications classiques étaient la fistulisation, la gangrène, et la déviation de la queue si l'opération ou la cicatrisation étaient mal faites.

Au XIX^{ème} siècle beaucoup de vétérinaires condamnent l'opération, mais elle demeure populaire et fait partie de la formation des vétérinaires, comme en témoigne sa description dans un cours du professeur Chabert en 1805²³⁶.

Huzard s'indignera en ces termes dans son article de l'Encyclopédie de 1790 : « *L'amputation de la queue à l'anglaise n'est qu'un raffinement de barbarie et d'absurdité. C'est de toutes les opérations qu'on pratique sur le cheval, une des plus douloureuses et la plus inutile.* »²³⁷. Et Hurtrel renchérit : « *il fallait encore ajouter à cette mutilation [la caudectomie] des procédés compliqués et barbares, toujours très douloureux [...]* »²³⁸. Cardini en 1848 se félicite même que *l'Association de Munich pour la répression des mauvais traitements envers les animaux* tentât de faire interdire cette mutilation²³⁹. Les vétérinaires la pratiquent pourtant, le cas de figure étant le même que

²³⁵ Peuch et Toussaint, 1877, p.548

²³⁶ Chabert, 1805, in Marchal, thèse vét. Alfort 2015, p.137

²³⁷ Huzard. Amputation de la queue [...]. (*Chirurgie vétérinaire*). *Amputation à l'anglaise* [...]. In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second*. Chez Panckoucke, 1790. p.193.

²³⁸ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.5 p.360

²³⁹ Cardini, 1848, t.2 p.316

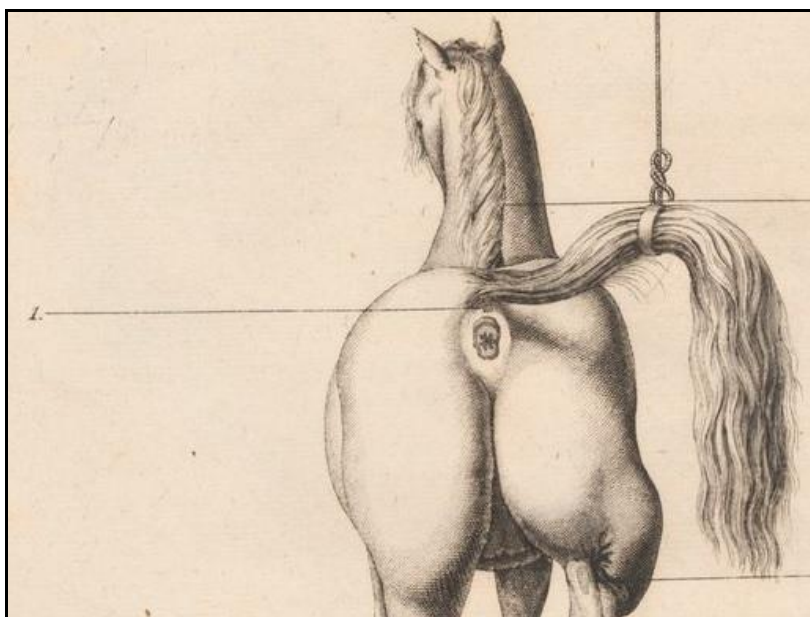
pour la caudectomie ou la taille des oreilles : la mode est si répandue, la demande si forte, que ne pas opérer revenait à perdre assez sûrement de la clientèle.

La disparition de cette pratique se fait tardivement, liée d'une part à la baisse de popularité du cheval comme moyen de transport (destiné à être admiré) à la fin du XIX^{ème} siècle²⁴⁰, et d'autre part à une meilleure sélection des reproducteurs, donnant naissance à des poulains mieux conformés, à la queue naturellement bien implantée et de port plus gracieux²⁴¹.

3.3.Le rossignol

Le « *rossignol* » ou « *sifflet* », était une mutilation thérapeutique qui consistait à créer une fistule artificielle entre la base de la queue et le rectum du cheval (illustrée par Saunier figure 26), dans le but de soulager le cheval « *poussif* » (atteint de la « *pousse* », un emphysème aigu du poumon).

Figure 26 : "1. L'Endroit où l'on fait l'Opération que l'on nomme Sifflet, pour les Chevaux poussifs" ²⁴²



²⁴⁰ Vallat, 2009, p.27

²⁴¹ Peuch et Toussaint, 1877, p.545

²⁴² Saunier, 1734, planche X p.185

En effet on supposait que le cheval poussif, affaibli par les difficultés respiratoires, ne pouvait plus expulser correctement les gaz intestinaux, ce qui l'affligeait de flatulences excessives et lui faisait risquer une météorisation, comme l'explique Hurtrel en 1839 : « *C'est ainsi qu'on prétend soulager l'animal en procurant un moyen de sortie à l'air dégagé des intestins, et que ceux-ci [les chevaux poussifs] ne peuvent expulser à cause de leur faiblesse* »²⁴³.

Cette opération curieuse a frappé les esprits des vétérinaires et des hippiatres : ils la condamnent à l'unanimité.

Garsault le premier en parle en 1741 et insiste sur son inefficacité, mais il la décrit tout de même, car « *comme il y a bien des gens qu'on ne peut désabuser de leurs préjugés, je vais enseigner cette opération de peur qu'on se méprenne si on voulait la faire* »²⁴⁴. Il faut passer une corne de vache dans le rectum, puis en partant entre la queue et l'anus, percer un trou à la gouge rougie au feu à travers les sphincters, jusqu'à percer le rectum et rencontrer la corne de vache. Pour empêcher que la plaie ne se referme, on passe ensuite par le trou un fil (ou anneau) de plomb (ou de fer, ou de laiton...) épais, qu'on fait ressortir par le rectum, et on lie les deux bouts du fil. C'est « *proprement faire une fistule à un cheval* », une fistule permanente.

Pour Lafosse vingt ans plus tard « *Cela ne guérit pas la cause [de la pousse], puisqu'elle est dans la poitrine, et qu'il n'y a point de communication de la poitrine avec le bas-ventre* »²⁴⁵. Il condamne vivement une méthode « *ridicule et extravagante* » digne « *des maréchaux ou des amateurs* », mais souligne qu'« *il est bien rare qu'on la voit aujourd'hui* »²⁴⁶.

Dubroca écrit en 1844²⁴⁷, à propos des flatulences du cheval poussif : « *Il est inutile de faire sentir l'absurdité de l'emploi d'un pareil moyen dans cette affection, les vents que le cheval laisse échapper en toussant n'étant expulsés des intestins que par la contraction subite des muscles du bas-ventre et ne venant pas de la poitrine.* »

Cette mutilation thérapeutique assez fantaisiste s'est perpétuée jusqu'au XIX^{ème} siècle, malgré les réticences des vétérinaires, puisque Hurtrel en 1839²⁴⁸ désapprouvait qu'elle soit encore pratiquée par les maquignons.

²⁴³ Hurtrel d'Arboval, 1839, t.5 p.478

²⁴⁴ Garsault, 1741, p.410

²⁴⁵ Lafosse, 1766, p.77

²⁴⁶ Lafosse, 1775, t.4 p.45 et 91

²⁴⁷ Dubroca, 1844, p.142

²⁴⁸ Hurtrel d'Arboval, *ibid.*

4. Les organes sexuels

4.1. La stérilisation

La castration de l'étalon (ou du poulain), et l'ovariectomie de la jument, nécessiteraient une thèse à eux seuls. En effet, il s'agit probablement des opérations de convenance les plus anciennement pratiquées sur l'animal domestique, avec des méthodes extrêmement variés : par exemple Bouley et Reynal relèvent pour le cheval, dans leur dictionnaire (1857), dix méthodes de castration différentes²⁴⁹ et une méthode d'ovariectomie par voie vaginale (semblable à celle de la vache, la voie par le flanc étant fortement déconseillée car mal maîtrisée)²⁵⁰. Peuch et Toussaint y consacrent cent cinquante pages de leur Précis de Chirurgie de 1877, pour mâle et femelle toutes espèces confondues²⁵¹.

Chez le mâle le but recherché était essentiellement la suppression du comportement sexuel, qui permettait de gagner en docilité chez les chevaux de travail principalement (trait, voiture...), car on appréciait au contraire le caractère fougueux et nerveux chez un cheval de guerre. Le cheval castré est appelé « *hongre* ». La castration pouvait se faire dès quatre ou cinq mois, une fois les testicules descendus dans le scrotum, mais il était parfois conseillé d'attendre la cinquième année, pour éviter une potentielle perte de masses musculaire²⁵².

Chez la jument l'ovariectomie était plus rare, et motivée par un comportement sexuel particulièrement « exubérant » voire agressif, qui aurait rendu difficile la maîtrise de l'animal pendant les chaleurs (attitude aussi qualifiée de « *nymphomanie* »)²⁵³. Cette opération populaire au XVII^{ème} aurait été interdite par le Conseil du Roi pour ne pas nuire à la production de poulains, puis remise à la mode au milieu du XIX^{ème} siècle²⁵⁴. Elle était techniquement plus difficile et plus sujette à complications, puisqu'elle nécessitait d'intervenir par voie intra-abdominale : il fallait donc bien peser le pour et le contre de l'intervention.

Il existait pour les étalons des mutilations contraceptives visant à empêcher la fécondation sans retirer les testicules. Dans son article de l'Encyclopédie dédié au Cheval, Huzard décrit une méthode

²⁴⁹ Bouley et Reynal, 1857, t.3 p.94 à 203

²⁵⁰ *ibid.*, p.268

²⁵¹ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.386 à 536

²⁵² Vatel, 1828, t.2 p.431

²⁵³ Peuch et Toussaint, *ibid.*

²⁵⁴ Bouley et Reynal, *ibid.* p.268 ; et Peuch et Toussaint, 1877, p.515

consistant à fendre le gland du pénis sur toute sa longueur (en protégeant au préalable l'urètre par l'insertion d'une tige de bois), pour que le sperme soit dévié de son trajet lors de l'éjaculation²⁵⁵.

Signalons également le « bouclage » des juments, illustré par Garsault (1741) figure 27 : cette opération à but contraceptif, quoique douloureuse, n'était pas à proprement parler mutilante sauf en cas d'arrachement, et consistait à fermer les lèvres de la vulve à l'aide d'une suture (ou d'un grillage) métallique pour empêcher le coït. Ce système avait une réussite assez mitigée et entraînait souvent des déchirures des organes génitaux, lorsque le montage se prenait dans des branchages, ou lorsque l'étalon gardé en contact des juments bouclées cherchait à forcer le passage²⁵⁶.

Figure 27 : Bouclage d'une jument (a)²⁵⁷



4.2.L'amputation du clitoris

Chabert décrit cette chirurgie, parfois appelée « nymphotomie », dans un de ses cours en tant que professeur à Alfort²⁵⁸. Pour lui l'amputation est nécessaire en cas d'ulcère, mais aussi en cas de « trop de

²⁵⁵ Huzard. Cheval. (*Art vétérinaire*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Quatrième*. Chez Panckoucke, 1792. p.704.

²⁵⁶ Peuch et Toussaint, 1877, p.536

²⁵⁷ Garsault, 1741, planche XXIII et p.391

longueur », sans justifier plus avant. Elle se fait au bistouri « *d'un seul coup* » après avoir maintenu l'organe avec des pinces.

Werne en 1840 précise que c'est une opération nécessitant les compétences d'un vétérinaire, et non d'un hippiatre ou d'un maréchal²⁵⁹.

4.3.L'amputation du prépuce

Il arrive que le prépuce paraisse excessivement pendant ou relâché, entraînant parfois une irritation du pénis par rétention d'urine : pour des raisons d'hygiène et d'esthétique, Vitet en 1783 préconise d'emporter le morceau qui dépasse « *aux ciseaux* » et sans précaution particulière, car « *Les vaisseaux qui se ramifient dans le fourreau sont trop petits pour faire appréhender une hémorragie dangereuse* »²⁶⁰.

Cette opération sans difficulté est pratiquée surtout par les maréchaux.

4.4.L'amputation du pénis

Cette opération n'était en général motivée que par des ulcérations, des verrues ou des tumeurs très sévères et débilantes, mais pour Vatel (1828) elle est praticable aussi en cas de « *chute du membre* », quand le pénis pend en dehors du fourreau, ce qui n'est a priori pas une gêne pour l'animal mais semble inesthétique²⁶¹.

Les maréchaux se contentaient parfois de trancher net l'organe puis de cautériser, ce qui provoquait des hémorragies et de fortes réactions inflammatoires. Les vétérinaires préféraient la méthode par dévascularisation, en posant des ligatures : la ligature est posée à l'endroit où sectionner, et serrée progressivement sur quelques jours. Après quelques jours supplémentaires à serrage maximum, on sectionne au bistouri, si le membre ne tombe pas de lui-même « *ou si l'odeur devient insupportable* »²⁶². Afin

²⁵⁸ Chabert, 1805, in Marchal, thèse vét. Alfort 2015, p.135

²⁵⁹ Werne, 1840, p.191

²⁶⁰ Vitet, 1783, t.2 p.184

²⁶¹ Vatel, 1828, t.2 p.481

²⁶² Huzard. Amputation de la verge ou du membre, Ligature du membre. (*Chirurgie vétérinaire*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second*. Chez Panckoucke, 1790. p.199.

de ne pas collaber l'urètre le temps de la dévascularisation, deux méthodes sont possibles : percer un orifice dans la verge, en dessous de l'anus ; ou bien laisser une sonde à demeure.

5. Le marquage

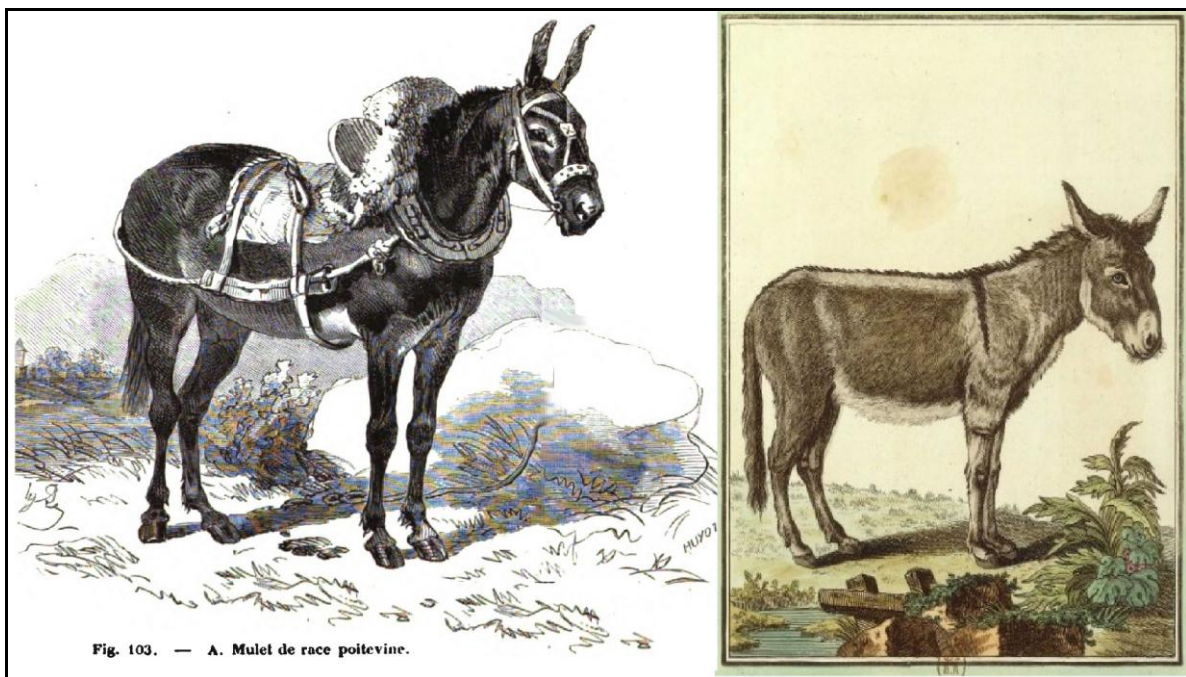
Le marquage au fer est une technique ancestrale, comme fendre l'oreille, pour identifier un cheval. C'est une pratique mutilante pratiquée sans l'intervention des praticiens médicaux. Garsault en fait une description sommaire en 1741²⁶³.

²⁶³ Garsault, 1741, p.396

II. Les mutilations des autres équidés

Les autres équidés couramment employés en France étaient l'âne, et la mule ou mulet (nés d'une jument et d'un baudet, c'est-à-dire un âne entier).

Figure 28 : À gauche, la mule poitevine, dessinée en 1861²⁶⁴ ; à droite, l'âne, illustré par Jacques de Sève dans un ouvrage de Buffon²⁶⁵



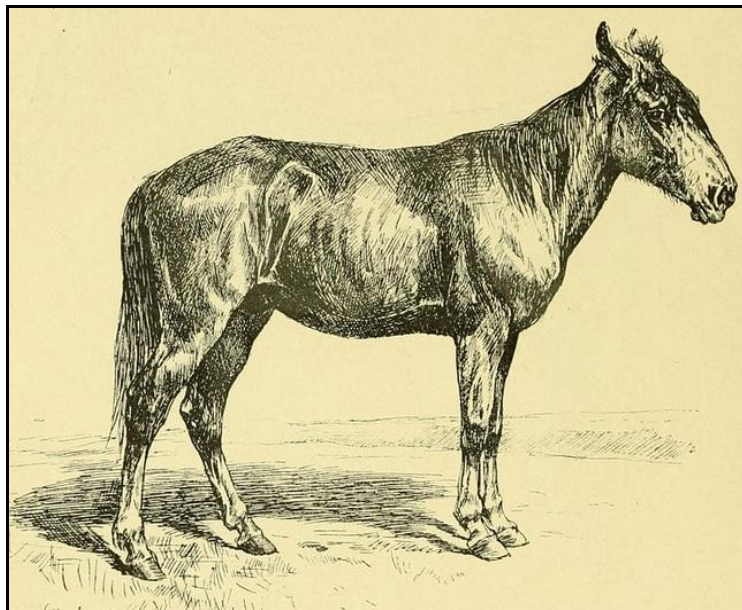
Le bardot ou bardeau (figure 29), issu d'une ânesse et d'un étalon, était rare (les ânesses étant moins fertiles que les juments) et peu réputé. L'hippologue Eugène Gayot, au XIX^{ème} siècle, va jusqu'à affirmer qu'il s'agit d'un mythe « *puisque'on n'en voit nulle part* »²⁶⁶.

²⁶⁴ Moll et Gayot, 1861, figure 103

²⁶⁵ Buffon, *Collection des animaux quadrupèdes de Buffon*, pl.103, p.341, gravure. Paris, BnF, département des Estampes et de la Photographie, JB-24(A)-4, 1649-176

²⁶⁶ Moll et Gayot, 1861, p.710

Figure 29 : Le bardot représenté par Bunin en 1898²⁶⁷



Les opérations pratiquées sur ces animaux relevaient essentiellement de la convenance, car quoique répandus, utiles et appréciés, ils n'atteignaient pas la valeur d'un cheval, ni son prestige social.

A. La stérilisation des équidés

Les méthodes de castration et d'ovariectomie étaient les mêmes que celles du cheval et de la jument, avec les mêmes indications.

B. L'amputation de la queue des équidés

On amputait la queue des ânes très court, en ne laissant que huit centimètres environ de longueur. Parfois même la queue était amputée au plus près de la croupe, en laissant juste assez de longueur pour passer la croupière : on appelait alors l'amputé « *bidet d'allure* »²⁶⁸. La raison était probablement esthétique, mais les auteurs qui en parlent n'évoquent guère les justifications de cette pratique.

²⁶⁷ Simonov, 1898, p.10

²⁶⁸ Hurtrel d'Arboval, 1838-39, t.1 p.67

III. Les mutilations des carnivores domestiques

Avant le XX^{ème} siècle, les seuls carnivores domestiques sujets à des soins vétérinaires étaient le chien et le chat : aucun des ouvrages consultés ne mentionne le furet, utilisé pour la chasse au lapin mais probablement peu soigné.

A. La stérilisation des carnivores domestiques

La stérilisation des carnivores domestiques est une opération de convenance uniquement, devenue courante au XIX^{ème} siècle avec l'augmentation du nombre de chats et de chiens vivant en intérieur, mais pratiquée de très longue date auparavant pour diverses raisons de convenance pour les maîtres.

La justification thérapeutique (exérèse d'une tumeur par exemple) ou prophylactique (prévention des affections des organes reproducteurs, le pyomètre par exemple) de ces opérations n'est pas présente avant le XX^{ème} siècle.

1. La castration des carnivores domestiques

1.1. La castration du chien

En 1605, Olivier de Serres témoigne que la castration des chiens est une pratique fréquente permettant de convertir « *leur débaucherie en obéissance* », en les empêchant de fuger après les chiennes en chaleur. Il recommande même de les châtrer « *au lieu par eux le plus fréquenté pour la débauche* », afin que le souvenir de la douleur éprouvée sur place les incite plus encore à fuir ce lieu et à rester garder la maison²⁶⁹.

La castration se faisait par excision du sac scrotal, avec suture de l'incision.

Au XIX^{ème} siècle, au contraire, la castration du chien est une opération de convenance exceptionnelle, car elle le « *destitue de ses qualités les plus précieuses* » d'après Bouley et Reynal.

Elle se faisait par excision-torsion si le chien est jeune, par ligature s'il est plus âgé. Les auteurs ne précisent pas d'indications thérapeutiques (pour une tumeur testiculaire, par exemple).

²⁶⁹ Serres, 1605, p.342

Ils notent que le chien « *devient indifférent, nonchalant, obèse et il n'a plus autant d'appétitudes soit pour la chasse, soit pour la garde* »²⁷⁰.

1.2. La castration du chat

Au XIX^{ème} siècle la castration du chat se faisait par excision simple du sac scrotal. Elle pouvait nécessiter une anesthésie « *quand les sujets sont difficiles à assujettir* », précision excessivement rare dans les traités de l'époque, qui montre à quel point le chat peut se montrer impossible à manipuler sans contention chimique²⁷¹.

L'indication de cette opération est surtout de convenance. Au XIX^{ème} les chats de race et d'agrément gardés en appartement (Chartreux, Persan...) sont de plus en plus populaires, et la castration permet de rendre le matou plus sédentaire et de faciliter sa cohabitation avec l'homme en intérieur, entre autre car « *ses matières excrémentielles, son urine surtout, perdent cette odeur si tenace et si repoussante qui rend le voisinage du chat entier si incommode* »²⁷². Sa fourrure devient plus soyeuse, et il « *perd ses instincts belliqueux* »²⁷³. Il perd par contre aussi l'instinct de chasse, la castration n'était donc pas indiquée pour les chats de ferme.

2. L'ovariectomie des carnivores domestiques

Pour Olivier de Serres, la stérilisation des chiennes se fait comme celle des truies, donc par laparotomie des flancs, cependant il ne précise pas les indications d'une telle opération, laissant juste deviner qu'elle permet d'éviter les fugues²⁷⁴.

Au XIX^{ème} siècle la stérilisation de la chienne est une opération de convenance, qui a pour but d'empêcher les comportements, gênants pour le propriétaire, liés à l'expression des chaleurs, « *dont les ardeurs la rendent souvent infidèle à la maison et la sollicitent impérieusement à des excursions lointaines* »²⁷⁵. La stérilisation apparaît ainsi comme un moyen d'éviter les fugues et les morsures, voire le risque de rage qui en découle. Bouley et Reynal²⁷⁶ avancent même l'hypothèse que l'apparition de la rage serait facilitée chez

²⁷⁰ Bouley et Reynal, 1857, t.3 p.236

²⁷¹ *ibid.*, p.237

²⁷² Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.477

²⁷³ Bouley et Reynal, *ibid.*

²⁷⁴ Serres, 1605, p.342

²⁷⁵ Bouley et Reynal, *ibid.* p.280

²⁷⁶ *ibid.*

la chienne par un « *défait de satisfaction des besoins génésiques* », ce qui rendrait la stérilisation encore plus indispensable. Elle permet également, pour la chienne d'appartement, d'éviter les écoulements sanguinolents salissants du pic de chaleurs²⁷⁷. Enfin, elle autorise la chienne à chasser en toute saison au sein d'une meute, dont les mâles sont très rarement castrés (ce qui émousserait leur odorat), sans risquer de perturber la meute en cas de chaleurs ni risquer des portées trop nombreuses²⁷⁸.

L'ovariectomie se pratiquait sans anesthésie par une incision sur chaque flanc, les ligaments suspenseurs étant trop courts chez la chienne pour permettre d'extérioriser les deux ovaires par une seule incision. La chienne était ensuite muselée quelques temps pour l'empêcher d'arracher ses sutures.

L'ovariectomie de la chatte n'est mentionnée dans aucun des traités consultés.

B. L'amputation des oreilles

1. L'amputation des oreilles chez le chien

L'otectomie est une pratique très ancienne chez le chien, dont il est difficile de dater l'apparition avec précision. C'était de plus une opération anodine, parfaitement ancrée dans les mœurs, en générale réalisée par le propriétaire lui-même sur le jeune chiot : elle est donc peu documentée dans la littérature vétérinaire avant le XIX^{ème} siècle. Enfin les ouvrages uniquement dédiés aux chiens sont rares à l'époque et se consacrent surtout aux seuls chiens de chasse²⁷⁹. Ce sont donc plutôt les auteurs naturalistes du XVIII^{ème} siècle, intéressés par les chiens et leurs races, qui parlent de la coupe d'oreilles : Buchoz, Valmont de Bomare, Diderot, Buffon, Daubenton...²⁸⁰

Certaines races, ou plutôt certains types de chien, avaient systématiquement les oreilles coupées. Pour Huzard et Desplas dans l'Encyclopédie de 1790 il s'agit de « *tous les Danois, les chiens de bouchers, ceux de bergers et de basse-cour, les bouledogues, les doguins, et une autre espèce de chiens anglais approchant de la race des*

²⁷⁷ Bouley et Reynal, 1857, t.3 p.280

²⁷⁸ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.527

²⁷⁹ Nunes, thèse vét. Alfort, 2005p.76

²⁸⁰ *ibid.*

bassets [...]. *On les coupe aussi aux chiens loups* ». Diderot et d'Alembert précisait que cela rendait la tête plus belle, et se pratiquait sur tous les chiens à poils ras²⁸¹.

Concernant les autres races : « *les chiens de chasse, courants, braques, bassets, et lévriers* », on n'amputait que pour des raisons thérapeutiques (gale, nécrose, plaie...) ²⁸².

Les justifications de cette vieille habitude, en dehors de la nécessité thérapeutique, vont de la convenance à l'esthétique.

Au XVIII^{ème} siècle, Daubenton explique qu'on coupe le bout de l'oreille aux chiens de Berger « *afin qu'ils entendent plus facilement* »²⁸³. Pour Huzard et Desplas (1790), l'amputation « *tend à les préserver de la dent des loups et de celle des autres bêtes auxquelles ils font la chasse* »²⁸⁴.

Au XIX^{ème} siècle, Hurtrel d'Arboval (1838) déplore une opération « *inutile, ridicule même, quand elle n'est pas nécessitée par un cas pathologique ou par une raison plausible quelconque* ». Il jugeait néanmoins que l'opération était justifiée chez les chiens de combat ou de garde, comme le mâtin et le dogue, pour mieux se défendre contre les attaques de leurs semblables²⁸⁵. Pour Peuch et Toussaint (1877) on ampute les oreilles « *sans motif réel, mais seulement pour obéir à la mode* »²⁸⁶.

Il existait deux méthodes pour cette chirurgie : soit tailler les oreilles en pointes courtes (figure 30), pour « *[les chiens] de bouchers, aux dogues, et aux chiens loups* », forme qui leur donnait « *un air plus mauvais et plus hardi* », aussi dite « *en renard* »²⁸⁷ ; soit les couper à ras de la tête « *aux danois et aux dogues* »²⁸⁸ (figure 31).

²⁸¹ Nunes, thèse vét. Alfort, 2005, p.22

²⁸² Desplas et Huzard. Amputation des oreilles. (*Hygiène et chirurgie vétérin.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second.* Chez Panckoucke, 1790. p.208

²⁸³ Daubenton, 1782, p.218

²⁸⁴ Desplas et Huzard. *ibid.*

²⁸⁵ Hurtrel d'Arboval, 1838-39, t.1 p.60

²⁸⁶ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.226

²⁸⁷ Hurtrel d'Arboval, *ibid.* p.62

²⁸⁸ Desplas et Huzard. *ibid.*

Figure 30 : Chien de Berger aux oreilles coupées en pointe, dessiné par Fossier²⁸⁹



Figure 31 : Bulldog anglais aux oreilles coupées près du crâne, dessiné par Harvey²⁹⁰



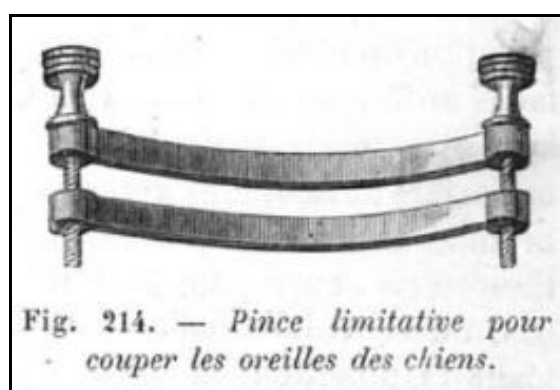
²⁸⁹ Daubenton, 1782, planche I p.217

²⁹⁰ Wood, 1858, p.46

On pouvait se servir d'une moraille, d'un bâton fendu ou d'une pince limitative (figure 32, utilisée au XIX^{ème}, la plus appropriée pour une taille en pointe) pour mieux serrer l'oreille, mais le plus souvent il suffisait de la saisir à la main et de la découper au bistouri, rasoir ou ciseaux courbes²⁹¹.

Hurtrel cependant, cite un mode d'agir particulièrement barbare pour la coupe à ras de tête : l'arrachement. Il fallait saisir le chiot, à peine âgé de quelques jours, par les deux oreilles, le soulever de terre, et lui faire faire le moulinet jusqu'à déchirement des cartilages. Cette technique, dit-il, a l'inconvénient d'être douloureuse, et de laisser parfois des morceaux inégaux sur la tête²⁹²...

Figure 32 : Pinces limitatives de Peuch et Toussaint²⁹³



La seule complication à craindre est l'encombrement du conduit auditif par un tissu inflammatoire ou cicatriciel, particulièrement lors d'amputation à ras, ce qui gênerait l'audition. Il faudrait alors rouvrir le conduit auditif en coupant ce tissu²⁹⁴.

Par ailleurs, Buchoz conseillait également de sectionner « le tendon au-dessus de l'oreille » pour mieux faire tomber l'oreille²⁹⁵.

²⁹¹ Desplas et Huzard. Amputation des oreilles. (*Hygiène et chirurgie vétérin.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second.* Chez Panckoucke, 1790. p.209 ; et Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.226

²⁹² Hurtrel d'Arboval, 1838-39, t.1 p.60

²⁹³ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.227 figure 214

²⁹⁴ Desplas et Huzard. *ibid.* p.209

²⁹⁵ Nunes, thèse vét. Alfort, 2005, p.44

2. L'amputation des oreilles chez le chat

Huzard et Desplas (1790) évoquent le cas des chats de ferme aux oreilles lacérées et en lambeaux à la suite de combats avec des rats. Ils expliquent que « plusieurs fermiers, pour éviter à ces animaux si utiles, des douleurs répétées, leur font amputer les oreilles et la queue. » Ils procèdent pour cela comme pour les chiens²⁹⁶.

C. L'amputation de la queue

1. L'amputation de la queue chez le chien

Comme pour l'otectomie, la caudectomie chez le chien est une habitude ancienne dont la justification se perd dans la tradition.

Olivier de Serres parle de rogner le bout de la queue des chiots entre six semaines et deux mois, dans son traité de 1605²⁹⁷.

Pour Huzard et Desplas dans leur article de l'Encyclopédie (1790), « Il n'est pas de veneur qui ne recommande de couper un ou deux nœuds de la queue aux jeunes chiens pour les faire profiter, et la plupart n'en donnent d'autres motifs que ceux d'une longue habitude et d'un usage très ancien »²⁹⁸. Couper la queue rendrait les reins plus forts, ou encore éviterait les blessures dans des fourrés épais au cours de la chasse (voir figure 33).

Chez les chiens de garde, les bouledogues, les bull-terriers et les ratiers, Peuch et Toussaint (1877) rapportent que la queue était coupée très courte, « une affaire de fantaisie plutôt qu'une pratique utilitaire »²⁹⁹.

Enfin Bouley justifie l'amputation courte chez les chiens d'arrêt car les mouvements de queue pourraient faire fuir le gibier³⁰⁰.

²⁹⁶ Desplas et Huzard. Amputation des oreilles. (*Hygiène et chirurgie vétérin.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second.* Chez Panckoucke, 1790. p.209

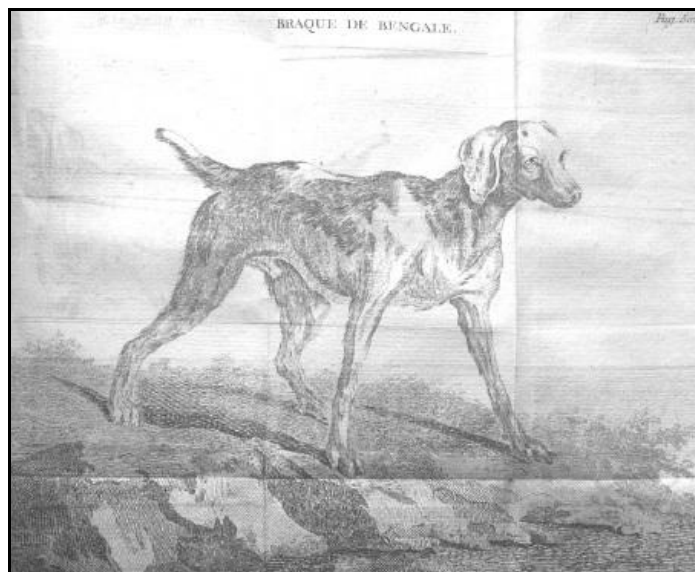
²⁹⁷ Serres, 1605, p.342

²⁹⁸ Desplas et Huzard. *ibid.* p.197

²⁹⁹ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.544

³⁰⁰ Bouley et Reynal, 1890, t.18 p.415

Figure 33 : Braque à la queue coupée, dessiné par Fessard³⁰¹



Il existait par ailleurs une justification assez fantaisiste mais largement répandue à la caudectomie : la destruction d'un « ver » logé à l'intérieur de la queue, qui autrement aurait rongé et fait dépérir le pauvre animal. Ce « ver » était clairement visible une fois la queue coupée : il s'agissait en fait, soit du chapelet vertébral³⁰², soit d'un nerf, qui une fois coupé « remue encore, [...] mis en jeu par l'irritabilité musculaire »³⁰³, renforçant l'impression qu'il s'agissait pour de bon d'un ver.

Pour Olivier de Serres, ce n'est pas un « ver » mais un « nerf », qu'il faut amputer pour empêcher les chiens d'attraper la rage, « selon l'ancienne croyance des pasteurs »³⁰⁴.

Il est intéressant de constater que cette justification se retrouve aussi pour la caudectomie du cheval³⁰⁵.

La queue pouvait aussi être amputée pour des raisons thérapeutiques, notamment en cas de « gale » tenace et prurigineuse, poussant le chien à se mordre sans cesse et empêchant la cicatrisation³⁰⁶.

³⁰¹ Buchoz, 1775, in Nunes, thèse vét. Alfort 2005, p.55. Source : Bibliothèque de l'EnvA

³⁰² Nunes, thèse vét. Alfort, 2005, citant Richoux, thèse vét. Alfort, 1999

³⁰³ Desplas et Huzard. *ibid.* p.198

³⁰⁴ Serres, *ibid.*

³⁰⁵ Cf. I.B.3.1

³⁰⁶ Desplas et Huzard. *ibid.* p.198 ; et Peuch et Toussaint, *ibid.* p.545

Quel que soit l'âge, on opérât de façon assez expéditive, en posant la queue sur un billot, et une lame sur la zone à amputer, puis en donnant sur le dos de la lame un coup de maillet. On pouvait aussi trancher la queue avec une pelle de cheminée rougie au feu, ce qui permettait en même temps de cautériser³⁰⁷. Hurtrel (1838) recommande d'opérer le chiot jeune en se servant simplement d'un couteau ou d'un bistouri³⁰⁸. Enfin Peuch et Toussaint (1877) recommandent l'usage du coupe-queue de cheval lorsque la queue est volumineuse, et une cautérisation de la plaie voire une ligature de quelques heures si l'hémorragie persiste³⁰⁹.

2. L'amputation de la queue chez le chat

La caudectomie chez le chat se justifiait pour deux raisons.

La première, comme pour ses oreilles, est de « *soustraire ces parties à la dent cruelle des rats* »³¹⁰.

La seconde, comme pour le chien, est de faire périr le fameux « *ver* », qui autrement les empêcherait de prendre du poids et de se fortifier³¹¹.

La méthode opératoire est identique à celle du chien.

D.L'amputation d'un membre

Le dictionnaire de Bouley et Reynal indique que l'espèce canine est celle où l'on pratique le plus facilement l'amputation d'un membre : d'abord car l'animal tolère très bien l'opération³¹², ensuite car « *il se rattache à l'homme par des liens affectueux : il aime, il est aimé, et alors pourvu qu'en somme il vive, c'est assez, et son maître est content.* »³¹³ On voit ainsi que déjà à cette époque certains maîtres allaient bien au-delà de la simple considération économique vis-à-vis des soins de leur chien, et ne regardaient pas seulement les services qu'il pourrait ou ne pourrait plus rendre après une amputation.

³⁰⁷ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.198

³⁰⁸ Hurtrel d'Arboval, 1838-39, t.1 p.65

³⁰⁹ Peuch et Toussaint, *ibid.*p.545

³¹⁰ *ibid.*

³¹¹ *ibid.*

³¹² Bouley et Reynal, 1856, t.1 p.455

³¹³ *ibid.*.448

L'amputation était prescrite dans un cadre uniquement thérapeutique, sur des fractures graves, une plaie délabrante, la gangrène ou des tumeurs³¹⁴.

Remarquons que Léon Lafosse recommande, en 1858, l'amputation comme seul moyen sûr d'arrêter la progression du virus rabique, si elle est faite très rapidement et au-dessus du lieu de la morsure (qui doit donc être sur une extrémité si on veut pouvoir amputer, comme les membres, les oreilles ou la queue)³¹⁵.

E. Autre

1. La section des tendons

Au Moyen-âge, et jusqu'à la Révolution, seuls les nobles avaient le droit de chasser et même de posséder des chiens de chasse. Pour s'assurer que les chiens du peuple ne pourraient en aucun cas servir au braconnage, il arrivait que le propriétaire soit obligé de lui sectionner les tendons des pattes, pour l'empêcher définitivement de courir³¹⁶.

2. Le « *ver sous la langue* »

Le frein de la langue du chien, comme les barbillons du cheval, a été l'objet de mutilations « prophylactiques » pendant fort longtemps.

Gaston Phébus, dans son célèbre Livre de Chasse (1387-1389)³¹⁷, décrit différents types de « rage », et dit que la « *rage mue* » vient aux chiens à cause « *d'un ver qu'ils ont dessous la langue* », et donc « *si l'on ôtait le ver, jamais chien n'entragerait* ». Lui-même ne l'affirme pas et pense qu'il ne s'agit que d'une « *grosse veine que les chiens ont dessous la langue* ».

Il juge cependant qu'ôter ce ver ne fait pas de mal, et qu'il vaut donc mieux le faire. Le chien doit avoir passé les six mois. On l'attrape, on lui place un bâton dans la bouche « *pour qu'il ne puisse mordre* », puis on saisit la langue, on incise entre le « *ver* » et la langue et on passe un fil dans cette incision, qu'on fait remonter vers la pointe de la langue pour arracher tout le « *ver* ».

³¹⁴ Bouley et Reynal, 1856, t.1 p.450

³¹⁵ L. Lafosse, 1858-68, t.3 p.862

³¹⁶ Richefort, 1994, citée par Nunes, 2005, p.92

³¹⁷ Lavallée, 1854, p.88, version annotée du Livre de Chasse

Plusieurs auteurs du XVIII^{ème} continuent de propager cette pratique d'amputer les « *vers* » ou « *filets* » : pour Goury de Champgrand (1769) elle permet toujours d'empêcher la rage, tandis que pour Alletz Pons (1764) et Chomel (1741) l'opération empêche les chiens de mordre et fortifie les chiots³¹⁸.

Par contre, Huzard identifie clairement ce « *ver* » comme le frein de la langue, qu'il appelle « *tendon du muscle hyoglosse* » dans l'Encyclopédie de 1790³¹⁹, renvoyant à l'article « *Éverrer (Chasse.)* ». Cet article précise que l'opération se fait aux jeunes chiens d'un mois, en leur extirpant « *le filet ou nerf de la langue, qu'on nomme ver, d'où l'on a fait éverrer* ». La vertu de l'opération est toujours de faire « *prendre corps au chien* » et d'« *empêcher de mordre* »³²⁰.

Il est intéressant de noter la convergence, au cours des siècles, entre l'extirpation d'un « *ver* » soit dans la queue, soit sous la langue, et la guérison supposée de la rage.

³¹⁸ Nunes, thèse vét. Alfort, 2005, p.44

³¹⁹ Huzard. Amputation du tendon du muscle hyoglosse. (*Hygiène et chirurgie vétérinaire*) (*Voyez Éverrer*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second.* Chez Panckoucke, 1790. p.209

³²⁰ Diderot, D'Alembert. *L'Encyclopédie Méthodique.* Paris : Briasson, David, Le Breton, Durand. 1751-1772. t.6, p.146

IV. Les mutilations des animaux de rente

A. Les mammifères de rente : ovins, bovins, porcins

1. La stérilisation des mammifères de rente

La castration et l'ovariectomie des animaux de rente étaient des opérations communes et sans difficultés majeures, quoique la septicémie, la gangrène, les hémorragies et le tétanos adviennent fréquemment. Elles étaient pratiquées par le vétérinaire ou par des « châtreurs » professionnels³²¹.

1.1. La castration

a) Le taureau

Le taureau était castré pour des raisons bouchères et de convenance, pour faciliter sa manipulation au travail.

Au XIX^{ème} Bouley et Reynal décrivent quatre méthodes différentes : l'écrasement des testicules couverts, le bistournage (figure 34, méthode ancienne déjà citée par Olivier de Serres), le martelage (écrasement des cordons testiculaires couverts), et la castration à l'aiguille, c'est-à-dire par ligature sous-cutanée à testicules couverts³²². Ils citent également les casseaux et la torsion.

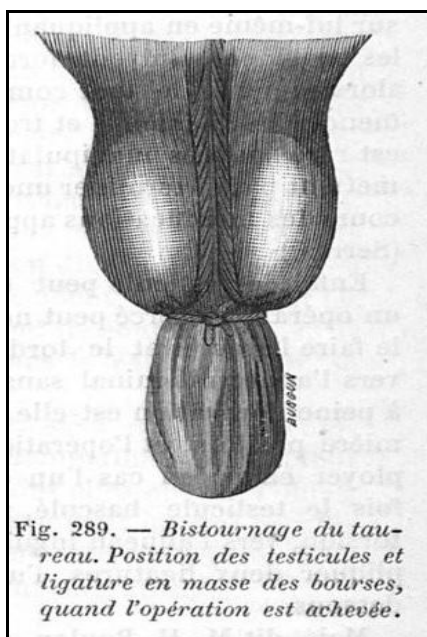
Peuch et Toussaint décrivent les mêmes opérations, illustrées étape par étape³²³.

³²¹ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.467, 522

³²² Bouley et Reynal, 1857, t.3 p.203-232

³²³ Peuch et Toussaint, *ibid.* p.455-471

Figure 34 : Le bistournage est une castration par renversement des testicules au sein des bourses, ne nécessitant que les mains de l'opérateur et une ligature³²⁴



L'âge de l'opération dépend de l'usage futur de l'animal : s'il est destiné à la boucherie il doit être castré entre deux et trois mois car il engraissera plus vite ; s'il est destiné au travail, l'influence des organes sexuels favorisera le développement musculaire, il vaut donc mieux opérer entre le dix-huitième et le vingt-quatrième mois. On préférerait l'utilisation des casseaux sur l'animal âgé, et de la torsion sur le jeune³²⁵.

b) Les petits ruminants

Les petits ruminants (ovins et caprins) étaient castrés pour améliorer la qualité de leur viande, et de la laine chez le mouton, qui devient plus fine et plus abondante.

Daubenton recommande de castrer les agneaux à huit ou quinze jours, et note que plus tôt l'opération est faite, moins elle est sujette à complication et mortalité³²⁶. Il précise que les agneaux châtrés ne prennent pas autant de poids que les autres, mais que leur chair a meilleur goût : la castration n'était en

³²⁴ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 figure 289 p.461

³²⁵ *ibid.* p.204

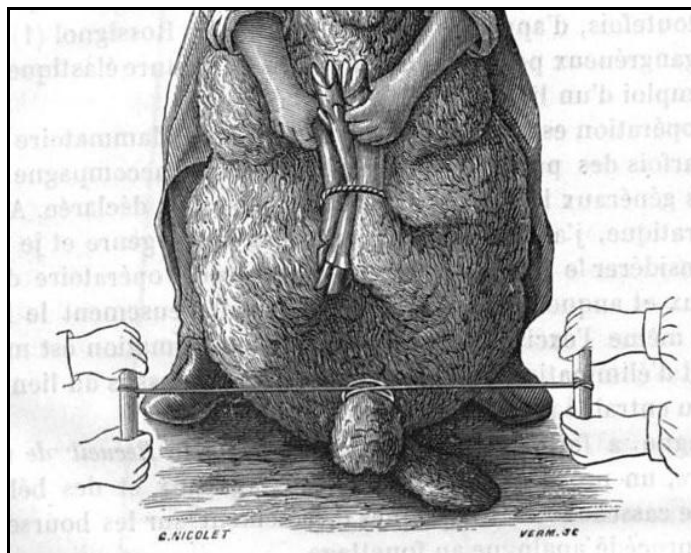
³²⁶ Daubenton, 1782, p.148

conséquence pas systématique sur les animaux à l'engrais, certains éleveurs préférant les faire gagner en poids en gardant les testicules. Si l'opérateur pratique le bistournage, qui nécessite que les testicules aient atteint un certain volume, la castration se faisait plus tard, au cinquième ou sixième mois ³²⁷.

Les béliers étaient castrés jeunes pour la viande, et plus tard (quatre à six ans) lorsqu'ils étaient mis en retraite de la reproduction et qu'on voulait les engraisser quelques temps avant de les abattre.

Les méthodes employées sont l'arrachement (parfois avec les dents, par les bergers ³²⁸) ou la torsion des cordons testiculaires après excision des bourses, le bistournage, le martelage, le billonnage ou fouettage (figure 35) pour les béliers (pas les boucs) de dix-huit mois ou deux ans, et les casseaux ³²⁹.

Figure 35 : Le billonnage ou fouettage du bélier adulte consistait à poser une ligature en masse à la base du scrotum pendant deux ou trois jours, puis à amputer le sac scrotal ³³⁰



c) Le verrat

Le goret (jeune porc) était castré de l'âge de six semaines à deux mois, parfois six mois pour obtenir un lard plus ferme, afin de l'engraisser et de préserver la viande du goût fort et désagréable

³²⁷ Peuch et Toussaint, *ibid.* p.467

³²⁸ Daubenton, 1782, p.149

³²⁹ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.472

³³⁰ *ibid.* figure 292 p.473

propre au mâle entier. L'opération se faisait par excision du sac scrotal, seule ou complétée d'une torsion, à la main ou à la pince³³¹.

Le verrat (porc entier) était castré vers deux ou trois ans à la mise en retraite de la reproduction, par ligature ou pose de casseaux³³², mais sa viande était peu valorisée en raison de son goût désagréable.

d) Le lapin

La castration du lapin permettait de l'engraisser et d'obtenir une fourrure plus épaisse. Elle se pratiquait vers trois mois par excision simple avec des ciseaux, en prenant surtout garde à ne pas arracher les cordons, ce qui provoquerait une hémorragie ou une hernie inguinale mortelle³³³.

e) Remarque sur les animaux cryptorchides

Les animaux cryptorchides avaient mauvaise réputation : ils étaient accusés d'être agressifs et d'avoir mauvais caractère, d'être stériles, tout en conservant tous les inconvénients de l'animal entier (viande mauvaise, excitabilité, etc.)³³⁴.

Les cryptorchides s'opéraient comme pour une ovariectomie en cas de cryptorchidie abdominale, et par incision cutanée sur le testicule cryptorchide pour la cryptorchidie inguinale. Au XIX^{ème} siècle ces opérations, quoique plus complexes que la castration, se pratiquaient sans problèmes.

1.2. L'ovariectomie

a) Les grandes femelles domestiques

Cela concerne la vache, et la chamelle. La chamelle était utilisée depuis le XVIII^{ème} siècle dans les colonies d'Afrique comme animal de bât et de transport³³⁵.

³³¹ Bouley et Reynal, 1857, t.3 p.236

³³² Peuch et Toussaint, *ibid.*, p.477

³³³ *ibid.*

³³⁴ *ibid.*, p.481

³³⁵ Bouley et Reynal, *ibid.* p.238

L'ovariectomie de la vache, déjà citée par Olivier de Serres et Thomas Bartholin au XVII^{ème} siècle, se pratiquait par le flanc, et restait assez rare en raison des complications nombreuses liées à la laparotomie.

Elle a cependant connu un regain de popularité au XIX^{ème}, grâce à la mise au point d'une méthode par voie vaginale, plus sûre que celle par laparotomie utilisée jusqu'alors. En effet, on s'est rendu compte à l'époque que l'ovariectomie rendait le lait plus gras et augmentait le volume de lactation, ainsi que l'embonpoint de la vache. C'était donc un moyen assez économique de tirer des bénéfices supplémentaires d'un animal en dernière lactation, sans avoir à enrichir sa ration alimentaire³³⁶. Il fallait alors opérer quarante jours après la dernière parturition³³⁷.

Le mode opératoire était le suivant³³⁸ : le vagin était dilaté à l'aide d'un dilateur vaginal équipé d'une plaque fenêtrée se collant au plafond du vagin. Par la fenêtre collée au plafond on pratiquait ensuite une incision longue comme la main, grâce à un bistouri à serpette, un perforateur ou un ovariectome (figure 36). Le chirurgien glissait sa main au travers, saisissait un ovaire, le ramenait dans le vagin, et sectionnait le ligament suspenseur aux ciseaux. Il attrapait ensuite l'ovaire dans des pinces à branches longues et le tournait progressivement jusqu'à détachement complet (figure 37). On répétait l'opération pour l'ovaire suivant. L'incision vaginale était ensuite laissée telle quelle sans suture.

³³⁶ Bouley et Reynal, 1857, t.3 p.241

³³⁷ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.492

³³⁸ *ibid.*, p.495 à 513

Figure 36 : La main de l'opérateur, équipée d'un bistouri à serpente, se glisse le long du dilateur vaginal jusqu'à la plaque fenêtrée apposée au plafond du vagin³³⁹

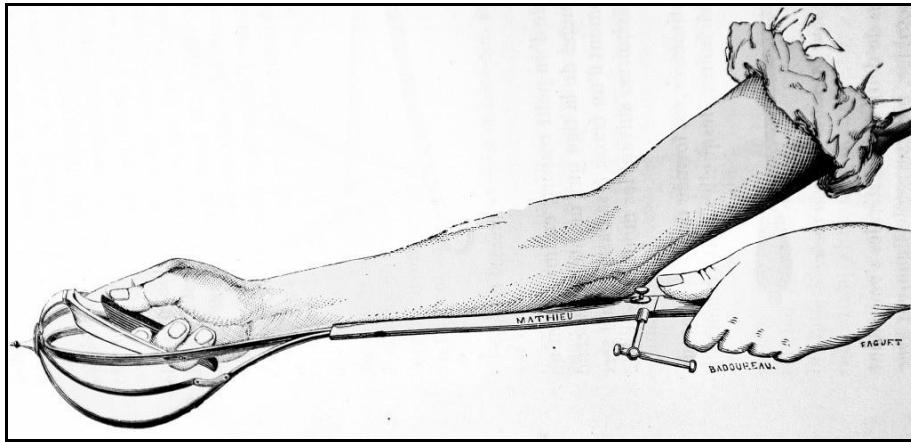
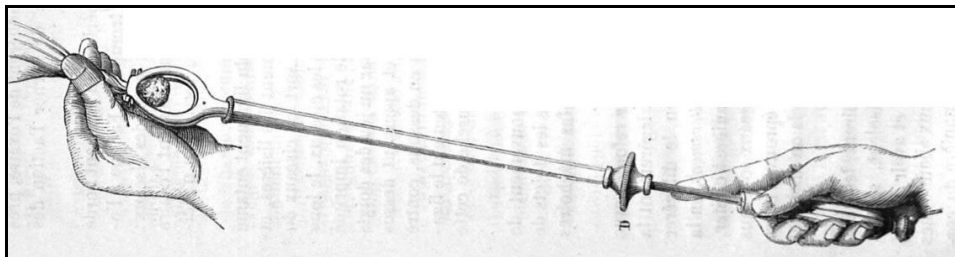


Figure 37 : Ovaire pris dans les pinces, qu'on fait ensuite tourner lentement³⁴⁰



b) Les femelles petits ruminants

La stérilisation des brebis était devenue exceptionnelle au XIX^{ème} siècle, car plus nécessaire à un engraissement correct des individus, grâce aux progrès de la zootechnie et des croisements de races³⁴¹. Mais elle était répandue auparavant, et décrite en détail par Daubenton en 1782 (figure 38)³⁴². Elle se pratiquait comme pour la truie, entre six semaines et deux mois, par une seule incision sur le flanc droit ou gauche³⁴³. La brebis était alors appelée moutonne ou brebis châtrice³⁴⁴.

³³⁹ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 figure 306 p.500

³⁴⁰ *ibid.* figure 308 p.504

³⁴¹ Bouley et Reynal, t.3 p.279

³⁴² Daubenton, 1782, p.149

³⁴³ *ibid.*, p.153

³⁴⁴ *ibid.*, p.151

Figure 38 : Castration d'une brebis, deux aides maintiennent la brebis tandis que le chirurgien incise³⁴⁵



c) La truie

La stérilisation de la truie permettait, comme pour le porc, de l'engraisser plus rapidement, d'autant plus que les chaleurs sont fréquentes chez cette espèce et entraînent en général une baisse de poids. C'est une opération très ancienne, déjà pratiquée dans l'Antiquité. Le mode opératoire est décrit précisément dans un traité de Thomas Bartholin en 1641, et n'a ensuite guère été modifié³⁴⁶.

Au XIX^{ème} l'ovariectomie se pratique entre six semaines et trois mois, six mois si on souhaite un lard plus ferme. Une diète de vingt-quatre à quarante-huit heures est recommandée pour diminuer le volume intestinal lors de l'exploration abdominale à la recherche des ovaires. Une seule incision est pratiquée sur le flanc droit ou gauche, au niveau des dernières vertèbres lombaires. Une fois les ovaires extirpés, ils sont sectionnés aux ciseaux ou détachés par torsion, et la plaie du flanc est recousue³⁴⁷.

³⁴⁵ Daubenton, 1782, planche IX p.233

³⁴⁶ Peuch et Toussaint, *ibid.* p.519

³⁴⁷ Bouley et Reynal, 1857, t.3 p.270-279

2. L'amputation des cornes

L'écornage se pratiquait sur les bovins, les ovins et les caprins, sur les cornes déjà formées du jeune adulte ou de l'adulte.

L'écornage n'était pas généralisé avant le XX^{ème} siècle. On le pratiquait pour des raisons thérapeutiques (fracture, blessure de la tête par la pointe de la corne, surtout chez les moutons mérinos, etc.) ; esthétique, quand les cornes étaient trop longues ou mal positionnées ; ou de convenance, quand l'animal attaquait ses congénères, ses soigneurs ou les murs de son étable, ou lorsque ses cornes trop longues se prenaient dans les râteliers. On amputait parfois aux bœufs d'attelage la corne du côté du timon, donc du côté intérieur, pour ne pas que les deux bœufs attelés côte-à-côte se gênent de leur corne³⁴⁸.

Enfin on amputait aussi les bois d'animaux sauvages qu'on cherchait à domestiquer, comme un cerf ou un daim, pour les introduire dans le parc d'une propriété³⁴⁹.

Pour Huzard et Desplas, dans l'Encyclopédie de 1790, un bistouri ou une serpette peuvent faire l'affaire mais la scie est préférable. Ils évoquent également l'utilisation d'un fer tranchant chauffé à vif³⁵⁰.

Plusieurs méthodes sont évoquées par Hurtrel, qui ne retient que la scie³⁵¹.

Léon Lafosse³⁵² explique en 1842³⁵³ que « toute scie à main, avec ou sans montant, pourvu qu'elle soit à lame mince, à dents fines, bien affûtée et graissée, peut servir à l'opération ». La corne amputée doit être tenue plus basse que l'autre pour que les débris et le sang ne retombent pas dans le sinus une fois ouvert. L'opérateur doit d'abord scier le contour sans atteindre la partie innervée, puis la manœuvre s'achève par des mouvements nets et rapides pour sectionner le sinus innervé au centre de la corne, moment douloureux de l'opération. Un pansement compressif ou un emplâtre viennent ensuite recouvrir le moignon.

Il se formait parfois une fistule centrale chronique lorsque la cicatrisation restait incomplète, qui n'était pas traitée en soit : « les propriétaires ont l'habitude de fermer [le moignon] avec un bouchon qu'ils retirent de temps en

³⁴⁸ Hurtrel d'Arboval, 1838-39, t.2 p.49

³⁴⁹ Huzard et Desplas. Amputation des cornes. (*Chirurgie, hygiène vétérinaire*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second*. Chez Panckoucke, 1790. p.201.

³⁵⁰ *ibid.*

³⁵¹ Hurtrel d'Arboval, *ibid.* p.50

³⁵² Sans lien de parenté avec Philippe-Étienne Lafosse, auteur de traités d'hippiatrie au XVIII^{ème}

³⁵³ L. Lafosse, 1842, t.2 p.519

temps pour donner écoulement au pus »³⁵⁴. L'hémorragie, la gangrène, l'ophtalmie étaient aussi des complications possibles.

Par ailleurs la question de l'écornage systématique des bovins se pose de façon animée au XIX^{ème} siècle. Il existait déjà plusieurs races sans cornes en Europe, ainsi que des naissances ponctuelles d'individu sans cornes, et les partisans des deux bords ont cherché à démontrer pendant tout le XIX^{ème} la supériorité des races avec ou sans cornes³⁵⁵.

Pour les partisans des cornes, celles-ci permettent de donner une indication sur l'âge de la bête, de plus les vaches à cornes plus petites et plus fines produiraient plus, croient-ils. Enfin, les cornes faciliteraient la contention³⁵⁶.

Pour les partisans de l'écornage et des races sans cornes, l'absence de cornes rend la vache plus calme, plus placide, donc dans de meilleures dispositions pour produire plus de lait. De plus cela diminue le risque de blessures entre individus et contre l'homme. Par ailleurs, la contention par les cornes seules est de toute façon insuffisante pour maîtriser une vache énervée ou un taureau, et il faut toujours se servir d'un travail et d'un anneau³⁵⁷.

Sachant qu'il n'y avait pas de différence de production de lait entre vaches avec et sans corne (étude comparative expérimentale menée par M. Numan entre 1844 et 1847), et que les avantages en terme de contention et de gestion des troupeaux sont indéniables, l'écornage va donc progressivement se généraliser à partir de la moitié du XIX^{ème}³⁵⁸.

3. Le marquage

3.1. Le marquage des oreilles

Comme pour les chevaux, la fente ou l'amputation d'un morceau d'oreille était un moyen commode, peu couteux et définitif d'identifier un animal ou un troupeau. L'Encyclopédie de 1790 explique ainsi que « *Dans les campagnes on ampute encore l'extrémité des oreilles des chevaux, des bœufs, des vaches, et*

³⁵⁴ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.222

³⁵⁵ Bouley et Reynal, 1858, t.4 p.405-408

³⁵⁶ *ibid.*, p.410

³⁵⁷ *ibid.*, p.411

³⁵⁸ *ibid.*, p.411

des moutons qui vont pâturer en troupeaux communs, ou on les fend en un ou plusieurs endroits. » Ces marquages se faisaient simplement aux ciseaux par le propriétaire³⁵⁹.

3.2. Le marquage au fer

Le marquage du bétail au fer est également une pratique immémoriale³⁶⁰, toujours fréquente dans les campagnes jusqu'au XX^{ème} siècle.

4. L'amputation de la queue

En ce qui concerne les petits ruminants, la queue était amputée pour des raisons soit d'hygiène, soit thérapeutique. De plus la queue coupée faisait paraître la croupe plus large, plus en chair³⁶¹. La dernière vertèbre caudale pouvait aussi être amputée afin de pratiquer une saignée « révulsive », par section de l'artère et de la veine de la queue³⁶².

Daubenton recommande au XVIII^{ème} siècle d'amputer la queue des agneaux à l'âge d'un ou deux mois, par section entre deux vertèbres, afin d'éviter l'accumulation de boue et d'excréments à son extrémité. Il écrit : « *Il s'attache beaucoup d'ordures à la queue des bêtes à laine, principalement lorsqu'elles ont le dévoiement [la diarrhée] : celles dont la queue a été coupée sont plus propres.* »³⁶³

Cette chirurgie est toujours recommandée au XIX^{ème}, comme en témoigne Hurtrel d'Arboval en 1838, pour qui l'outillage approprié est le couteau, le bistouri ou des cisailles³⁶⁴. Peuch et Toussaint, en 1877, évoquent plutôt l'âge de deux à trois semaine et précisent qu'il faut couper aussi court que possible, puisque de toute façon « *la queue du mouton ne donne pas de viande et la laine dont elle est couverte n'a pas de valeur* »³⁶⁵.

³⁵⁹ Huzard et Desplas. Amputation des oreilles. (*Hygiène et chirurgie vétérinaire*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second*. Chez Panckoucke, 1790. p.208.

³⁶⁰ Roman, 2004, p.41

³⁶¹ Daubenton, 1782, p.146

³⁶² Daubenton, 1782, p.306

³⁶³ *ibid.*

³⁶⁴ Hurtrel d'Arboval, 1838-39, t.1 p.66

³⁶⁵ Peuch et Toussaint, 1877, p.544

Chez les bovins l'amputation n'était justifiée que par une lésion grave, ou pour faire une saignée réulsive, et se pratiquait au bistouri ou au coupe-queue³⁶⁶.

5. L'amputation des ergots

Comme pour le cheval³⁶⁷, les ergots des vaches étaient en général simplement rognés lorsqu'ils devenaient trop longs, mais pouvaient également être amputés au vif selon le soigneur, et acquérir par là un caractère mutilant³⁶⁸.

6. L'amputation d'un membre

L'amputation d'un membre sur les bovins ou les petits ruminants était une opération lourde dont on ne parle vraiment qu'à partir du XIX^{ème} siècle. Elle était souvent justifiée par la grande valeur d'un étalon reproducteur, d'une femelle gestante ou très bonne laitière, afin d'en tirer encore quelques services, lorsque des raisons thérapeutiques nécessitaient l'amputation (fracture comminutive, tumeur, gangrène...)³⁶⁹. Elle n'était pas rare, notamment chez les ovins, car à l'époque un animal de rente avait suffisamment de valeur individuelle pour que son propriétaire tente beaucoup pour le sauver.

Dans l'espèce ovine, Bouley cite l'arthrite phalangienne, une complication de la clavelée, du piétin ou de la fièvre aphteuse, comme raisons d'amputer. Il explique que l'opération se fait surtout sur les béliers reproducteurs, ou les brebis pleines dont on veut attendre la mise-bas, et qu'elle est mieux tolérée aux antérieurs³⁷⁰.

Dans l'espèce bovine, les raisons sont identiques, et le même auteur cite l'existence de « *moyens prosthétiques pour faciliter la station et la marche* » des bovins amputés³⁷¹.

³⁶⁶ Bouley et Reynal, 1890, t.18 p.421

³⁶⁷ cf Première Partie I)2.1.

³⁶⁸ Desplas et Huzard. Amputation des ergots, Désergoter. (*Hygiène et Chirurgie vétérinaire.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Second.* Chez Panckoucke, 1790. p.203.

³⁶⁹ Bouley et Reynal, 1856, t.1 p.450

³⁷⁰ Bouley et Reynal, 1856, t.1 p.450

³⁷¹ *ibid.* p.460

Chez les ovins comme les bovins, l'amputation d'un onglon était par ailleurs assez banale, entre autre dans un contexte d'arthrite suppurée ou de blessure profonde atteignant la matrice du pied³⁷².

7. Autre

Les amputations du pénis, de la langue ou autre n'étaient justifiées que par des raisons thérapeutiques et non, comme cela pu être le cas pour le cheval, par des raisons d'esthétique ou de convenance.

B. Les Oiseaux

1. La stérilisation des volailles

La stérilisation des gallinacés mâles ou femelles était pratiquée pour des raisons économiques, car elle permettait d'obtenir respectivement des chapons et des poulardes, c'est-à-dire des volailles grasses et tendres pesant jusqu'à huit kilogrammes et fort recherchées des bonnes tables. La pratique était très commune chez la poule, beaucoup moins sur les autres oiseaux de basse-cour, dont le plus grand volume abdominal rend beaucoup plus difficile l'accès aux gonades par incision abdominale³⁷³.

Au XVII^{ème} siècle, Olivier de Serres ne donne aucune précision sur le mode opératoire (« *cela se fait par incision, en leur ôtant certaine pellicule* »), car « *les moindres ménagères sont entendues* » de cette opération (c'est-à-dire savent la pratiquer)³⁷⁴.

Pour Bouley et Reynal³⁷⁵ (recopiés par Peuch et Toussaint³⁷⁶) au XIX^{ème}, la castration est pratiquée sur le coq entre trois et quatre mois, en passant par une petite incision sur le flanc droit, après avoir au préalable plumé la zone. Les testicules sont libérés par dilacération de l'enveloppe et des vaisseaux auxquels ils adhèrent, et sortis de l'abdomen, puis la plaie est refermée par un surjet. Sur le coq plus âgé, les auteurs conseillent d'attendre la fin des périodes de rut, pendant lesquelles les testicules augmentent considérablement de taille.

³⁷² Bouley et Reynal, 1856, t.1 p.457

³⁷³ *ibid.*, t.3 p.282

³⁷⁴ Serres, 1605, p.364

³⁷⁵ Bouley et Reynal, 1856, t.1 p.460

³⁷⁶ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.529

La stérilisation des poules était plus rare, car elle n'était pas nécessaire pour les engraisser correctement. Certains praticiens se contentaient d'extirper la bourse de Fabricius en passant par une incision en « H » au-dessus du croupion, pensant que cette amputation suffisait à rendre la poule stérile - ce qui n'est bien sûr pas le cas. La véritable stérilisation consistait donc à « *racler* » l'ovaire gauche pour l'effriter (le droit étant atrophié), en passant par une incision du flanc gauche³⁷⁷.

2. L'éjointage des ailes

L'éjointage est une opération de pure convenance. Le but était d'empêcher les oiseaux de voler, et de s'enfuir ou de divaguer en dehors des limites d'une propriété. Ce problème concerne les oiseaux de basse-cour (poule, canard, dinde, oie...) comme ceux d'agrément (paon, faisán, cygne, pigeon...).

Deux méthodes étaient possibles.

La première, assez anodine, consistait à couper ou arracher les rémiges d'une aile : le résultat ne dure bien sûr que jusqu'à la repousse des plumes, « *et, si on n'y prend pas garde, l'oiseau s'envole un beau jour à votre nez et à votre barbe, si vous avez oublié de recommencer l'opération en temps utile* »³⁷⁸. De plus cette méthode abime la parure des oiseaux, ce qui est un inconvénient esthétique majeur pour les propriétaires d'oiseaux d'apparat.

La deuxième méthode est l'éjointage à proprement parler, « *un moyen plus rationnel* » et parfaitement définitif : « *Le procédé le plus pratique et le meilleur consiste tout simplement à couper brutalement avec de forts ciseaux ou un sécateur* » le métacarpe d'une aile en son milieu, en épargnant le pouce³⁷⁹, et en cautérisant ensuite au fer rouge, surtout si l'individu est déjà adulte car le saignement est plus important. Voir la figure 39, avec P' le métacarpe à sectionner et P le pouce et les phalanges.

Il existait également d'autres solutions moins courantes, comme celle d'arracher les rémiges puis de brûler au fil de fer rouge la matrice des plumes pour empêcher qu'elles repoussent, procédé très inflammatoire qui « *ne peut être employé pour les oiseaux de luxe qu'il tare considérablement* »³⁸⁰.

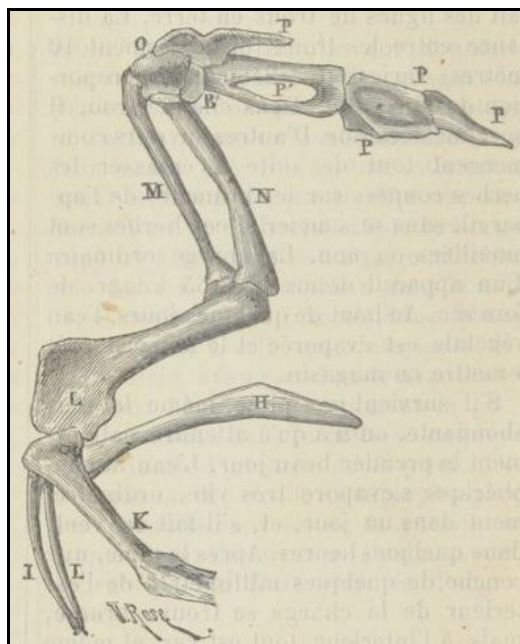
³⁷⁷ Peuch et Toussaint, 1877, t.2 p.532

³⁷⁸ Lesne, *in* Lecouteux, 1889, p.717

³⁷⁹ *ibid.*

³⁸⁰ Recueil..., 1869, p.904

Figure 39 : "Assemblage des os dans l'aile des oiseaux"³⁸¹ avec P' le métacarpe à couper



3. L'écâtage

L'écâtage consistait à amputer la crête des coqs, et parfois leurs barbillons, pour des raisons essentiellement de convenance.

C'était une pratique généralisée chez les coqs de combat, pour prévenir les blessures causées par le bec de l'adversaire, et occasionnelle chez les coqs de basse-cour, pour éviter la gelée de l'organe l'hiver, et sous prétexte que ce retranchement leur donnait plus de vigueur³⁸².

Enfin, c'était le moyen classique de distinguer les coqs chaponnés des entiers, les premiers étant amputés de la crête et souvent des ergots. En effet la castration provoquait un flétrissement et une décoloration de la crête du chapon jugés inesthétiques, et la crête pouvait de plus être vendue avec les testicules pour des préparations culinaires³⁸³.

³⁸¹ Lesne, in Lecouteux 1889, p.717

³⁸² Brechemin, in *L'Agriculture Nouvelle*, 1897, p.645

³⁸³ Bouley et Reynal, 1857, t.3 p.285

La figure 40 ci-dessous, tirée d'un ouvrage illustré de 1885, dépeint deux coqs Combattants du Nord (en haut à gauche et en bas à droite) amputés de la crête et des barbillons, avec leurs poules (en bas à gauche et en haut à droite) non écrêtées. Cette race est native du Nord de la France et de la Belgique où elle est élevée depuis des siècles pour le combat.

Figure 40 : Deux types de coqs Combattants du Nord écrêtés et leurs poules en 1885 ³⁸⁴



L'écrêtage était donc une opération de convenance et d'esthétique, concernant surtout les coqs de combat et les chapons.

4. L'aveuglement

Olivier de Serres se penche sur l'élevage de plusieurs espèces de volailles dans son Traité d'Agriculture de 1605. En ce qui concerne les oies, il recommande de les maintenir dans un lieu étroit et sombre pour qu'elles engraisser plus vite : mais « *à faute de lieu obscur, l'on creuse les yeux aux Oies* », c'est-à-dire qu'on leur crève les yeux, ce qui ne les empêche pas de manger, précise-t-il³⁸⁵.

³⁸⁴ Bungartz, 1885, table 12

³⁸⁵ Serres, 1605, p.378

L'existence de cette mutilation est confirmée dans un ouvrage de Louis Liger en 1790³⁸⁶, et par un « Cours complet d'agriculture » de 1821, qui déplore la pratique (apparemment aussi appliquée aux poules, dindes et canards) et affirme que la souffrance causée contrarie au contraire l'engraissement ; sans oublier que les volailles avaient aussi parfois les pattes clouées au plancher ou brisées, pour ne pas perdre d'énergie en déplacement³⁸⁷.

C. Les Poissons d'élevage

La pisciculture était commune en Europe depuis l'époque romaine. Un article de 1854 dans la *Revue des Deux Mondes* en retrace l'histoire en France, et cite de multiples espèces concernées : truite, carpe, daurade, brème, perche, gardon...³⁸⁸

Malgré leur métabolisme moins familier à l'Homme avant le XX^{ème} siècle, les poissons ne furent pas épargnés par les mutilations.

En effet, les pêcheurs recherchaient tout particulièrement les poissons « *carpeaux* », décrits par l'Encyclopédie³⁸⁹ comme une « *carpe mâle privée des organes de la génération* », dont l'impuissance donne lieu à « *son grand développement, à sa graisse, et à la succulence qui le distingue* » appréciée des gourmets et permettant de la vendre bien plus chère. Les pêcheurs ou éleveurs avaient remarqué l'existence de certaines carpes naturellement plus grasses, plus aplaties, et leur ouverture en cuisine mit en évidence une absence d'œufs ou de laitance. Ce phénomène d'engraissement de l'animal stérile était par ailleurs bien connu chez d'autres animaux domestiques.

Il est fascinant de constater que l'idée germa alors, dès cette époque, de castrer manuellement les poissons afin d'obtenir des carpeaux artificiels.

M. de la Tourette, qui consacre au carpeau un long article dans un ouvrage de l'abbé Rozier, en 1775, anticipait avec inquiétude cette possibilité : « [...] *qui nous dit que l'intérêt excité par cette même sensualité [qui pousse l'homme à castrer les animaux pour améliorer le goût de leur chair], ne trouvera pas le moyen de faire un carpeau, comme on fait un chapon ?* » Il constate : « [...] *la chose n'est peut-être pas impossible. L'intérêt qui porte l'homme à être fripon, comme à être cruel, lui a déjà enseigné la manière d'extraire adroitement les laitances de la carpe*

³⁸⁶ Liger, 1790, t.1 p.130

³⁸⁷ Nouveau cours complet..., 1821, p.84

³⁸⁸ Haime, 1854, p.1010

³⁸⁹ Macquart. Carpeau. (*Hygiène*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Quatrième*. Chez Panckoucke, 1792. p.427.

*morte, pour la vendre à des dupes comme vrai carpeau : l'art se perfectionnera peut-être assez pour opérer sur la carpe vivante, sans lui ôter la vie, l'engraisser ensuite, et par là doubler sa valeur [...] »*³⁹⁰

Il ignorait visiblement que la méthode était déjà en usage : en témoigne une lettre de 1741 de Londres à l'Académie des Sciences française, citée dans l'Encyclopédie, expliquant que les carpes femelles, ainsi que les brochets, tanches ou perches, étaient ouvertes, leurs ovaires amputés, puis l'abdomen recousu au fil de soie à points serrés, afin d'obtenir ces fameux carpeaux si gouteux³⁹¹.

³⁹⁰ De la Tourette, in l'abbé Rozier, 1775, p.276

³⁹¹ Macquart, Carpeau. (*Hygiène.*). In *L'Encyclopédie Méthodique. Médecine. Tome Quatrième.* Chez Panckoucke, 1792. p.427.

CONCLUSION

Nos animaux domestiques sont depuis longtemps les objets de nombreuses chirurgies mutilantes, à visée thérapeutique, esthétique ou de convenance³⁹². Leurs propriétaires avaient recours à ces pratiques aussi bien pour conserver leur santé et leur valeur économique, que pour améliorer une esthétique jugée déficiente, ou pour faciliter leur manipulation. Le cheval en a été tout particulièrement la cible par le passé, du fait de son statut et de son importance au sein de la société.

À l'aube du XX^{ème} siècle, plusieurs facteurs annoncent un changement de regard, de la part de la société comme du vétérinaire, sur ces chirurgies.

Tout d'abord, les connaissances en médecine progressent, et les moyens thérapeutiques se diversifient. Grâce à une meilleure compréhension de l'anatomie et de la physiologie, l'amputation n'est par exemple plus la solution systématique à un phénomène inflammatoire ou suppuratif (pour la troisième paupière ou la parotide chez le cheval, par exemple).

De plus, le XIX^{ème} est témoin d'une sensibilité grandissante à la souffrance animale, illustrée en France par la création de la S.P.A. en 1845 et le vote de la loi Gramont en 1850, qui visait explicitement à empêcher les maltraitements - publics - des chevaux de coche. Au-delà des cas de maltraitance, la douleur opératoire est nouvellement prise en considération, d'autant que l'anesthésie se généralise à partir de 1847, y compris dans les écoles vétérinaires³⁹³. Les mentalités évoluent en conséquence, et la chirurgie, génératrice de douleur, doit être réfléchie et justifiée.

Enfin, en ce qui concerne le cheval, l'accélération de l'industrialisation à la moitié du XIX^{ème} lui fait perdre progressivement de son importance. Les soins qu'on lui prodigue, en terme de coût et de technicité, s'amointrissent également en parallèle.

Pourtant les pratiques mutilantes persistent de nos jours en France, car les justifications motivant ces mutilations n'ont pas toutes disparues.

Chez le cheval, les mutilations thérapeutiques infondées ont rapidement disparu, et les mutilations esthétiques également grâce à la sélection de reproducteurs mieux conformés. Cependant la caudectomie

³⁹² Le Conseil général vétérinaire d'octobre 2015 (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) définit la chirurgie de convenance comme « toutes [les] interventions corporelles qui n'[ont] pas un but de santé ». [en ligne] [www.fsvf.fr]

³⁹³ Vallat, 2013

a persisté chez les chevaux de trait, par tradition et pour faciliter l'attelage, et elle n'a été interdite en France qu'en 1996³⁹⁴.

Les mutilations des carnivores domestiques relevaient surtout de la convenance (stérilisation), et de l'esthétique (otectomie et caudectomie) : ces indications n'ont fait que se renforcer au XX^{ème} siècle. D'une part, la proximité grandissante de ces animaux dans les foyers a popularisé la stérilisation quasi systématique des individus³⁹⁵. D'autre part, la naissance des standards de race à la fin du XIX^{ème} a ancré dans les usages certaines normes esthétiques traditionnelles (oreilles et queues écourtées), plus ou moins justifiées par l'emploi initial du chien (de garde, de chasse...), et en a fait une obligation pour tout chien dit « de race »³⁹⁶. La force de la tradition est encore vivace, puisque la France³⁹⁷ a accepté l'interdiction de l'otectomie en 2004³⁹⁸, mais a refusé d'interdire la caudectomie³⁹⁹, qui n'est cependant plus obligatoire pour confirmer un chien de race dans son standard.

Enfin, les mutilations des animaux de rente relevaient toutes de la convenance. Or, l'émergence de l'élevage intensif au XX^{ème} siècle a accentué la pression de rentabilité sur les animaux de rente. En conséquence, les chirurgies mutilantes visant à faciliter la cohabitation et la productivité des individus se sont généralisées : la castration (quand ce n'est pas l'euthanasie) systématique des mâles non reproducteurs ; le débecquage, l'écrêtage, l'éjointage, l'amputation des ergots des volailles ; l'amputation des oreilles, des dents carnassières, de la queue des porcs ; l'écornage et l'amputation des trayons surnuméraires des bovins, ovins et caprins ; l'amputation de la queue des ovins ; l'épédonculation des crevettes ; etc. Pour des raisons économiques, ces opérations sont réalisées en général aux premiers jours de vie, sans anesthésie. Souvent, elles pallient des problèmes créés par les conditions d'élevage, comme l'automutilation et le cannibalisme.

³⁹⁴ Arrêté du 19 janvier 1996 relatif à la caudectomie des équidés, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, JORF n°26 du 31 janvier 1996 page 1518

³⁹⁵ Néanmoins, cette stérilisation a des effets prophylactiques prouvés sur la santé de l'animal (prévention des tumeurs, pyomètre, morsures entre mâles entiers...), qui ne la place plus dans le seul registre de la convenance à l'heure actuelle

³⁹⁶ Flamant, 2002

³⁹⁷ La législation européenne et française est très protectrice vis-à-vis des animaux de compagnie. Mais à l'étranger, notamment l'Amérique du Nord, des chirurgies de convenance particulièrement mutilantes ont toujours cours, comme par exemple, chez le chien et le chat, l'ablation des cordes vocales ou des dents carnassières et l'onixectomie (amputation de la troisième phalange et de sa griffe).

³⁹⁸ Article 10 de la Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie du 13 novembre 1987, signée le 18 décembre 1996 et entrée en vigueur le 1^{er} mai 2004

³⁹⁹ Veto opposé à la caudectomie dans le décret n° 2004-416 du 11 mai 2004 portant publication de la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, faite à Strasbourg le 13 novembre 1987 et signée par la France le 18 décembre 1996, JORF n°115 du 18 mai 2004 page 8784 texte n°14

Les mutilations des animaux domestiques sont donc toujours d'actualité en France au XXI^{ème} siècle. Elles sont nombreuses et parfaitement intégrées à notre utilisation des espèces concernées. Elles ne sont pourtant pas anodines en terme de douleur et de séquelles pour l'animal.

Il serait par ailleurs intéressant de s'interroger sur l'apparition récente des « hyper-types » raciaux chez certaines races domestiques, c'est-à-dire la sélection systématique d'un caractère physique particulièrement proéminent et jugé « utile » de la race. Cela entraîne, chez les individus, des phénotypes extrêmes générateurs de conséquences fâcheuses sur leur santé et leur qualité de vie. Citons l'exemple de la race bovine Blanc-Bleue Belge, chez qui le développement de la masse musculaire pour des raisons de productivité ne permet plus de mise-bas naturelle sans intervention humaine ; et celui de la race canine du Bouledogue français, chez qui l'écrasement toujours plus prononcé de la face, jugé plus « esthétique », entraîne de graves conséquences physiologiques, respiratoires comme digestives, qui dégradent la qualité de vie quotidienne de l'animal et nécessitent souvent des corrections chirurgicales pour le soulager. On peut ainsi s'interroger sur les justifications de la sélection génétique, qui, après avoir été pendant des milliers d'année un moteur d'amélioration des espèces domestiques, pourrait devenir au contraire une pratique à la limite de la mutilation, en « *causant des atteintes graves et irréversibles* »⁴⁰⁰ généralisées à une race.

⁴⁰⁰ Cf. Introduction, p.9

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME, 1869. *Recueil de médecine vétérinaire*. 5^{ème} série ; Tome VI ; N°12. - Décembre 1869. 888-960.
- BARTLET, J., 1756. *Le Gentilhomme maréchal*. Traduit par Dupuy-Demportes. Paris : Charles-Antoine Jombert. 364p.
- BARTLET, J., 1757. *Le Gentilhomme maréchal, suite*. Traduit par Dupuy-Demportes. Paris : Charles-Antoine Jombert. 259p.
- BEGON, E., 2003. *Progrès dans le traitement des uvéites récidivantes du cheval*. Thèse Méd. Vét., Alfort. 69p.
- BOULEY, H.-M., REYNAL, J., 1856. *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Vol. 1*. Paris : Labé. **1**, 704p.
- BOULEY, H.-M., REYNAL, J., 1857. *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Vol. 3*. Paris : Labé. **3**, 758p.
- BOULEY, H.-M., REYNAL, J., 1858. *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Vol. 4*. Paris : Labé. **4**, 708p.
- BOULEY, H.-M., REYNAL, J., 1862. *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Vol. 7*. Paris : P. Asselin. **7**, 649p.
- BOULEY, H.-M., REYNAL, J., 1880. *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Vol. 11*. Paris : Asselin et Cie. **11**, 617p.
- BOULEY, H.-M., REYNAL, J., 1888. *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Vol. 15*. Paris : Asselin et Houzeau. **15**, 748p.
- BOULEY, H.-M., REYNAL, J., 1890. *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Vol. 18*. Paris : Asselin et Houzeau. **18**, 586p.
- BOULEY, H.-M., REYNAL, J., 1892. *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Vol. 21*. Paris : Asselin et Houzeau. **21**, 528p.
- BOURGELAT, C., 1750. *Éléments d'hippiatrique. Tome Premier*. Lyon : Henri Declaustre. **1**, 516p.
- BRECHEMIN, L., 1897. *L'Agriculture nouvelle*. Paris. 07-08-1897, 633–712.
- BUDRAS et all., 2003. *Anatomy of a Horse : an Illustrated Text*, 4^{ème} édition, p.36 [en ligne]. [books.google.fr]. (Consulté le 25/08/16)

- BUFFON, G.-L. LECLERC DE, 1754. *Collection des animaux quadrupèdes de Buffon*. Paris. 362 planches.
- BUNGARTZ, J., 1885. *Hühner. Geflügel-Album*. Allemagne : Ferdinand Bungartz, Lechenich, Rheinland. 1, 60 planches.
- CAM, M.-T., 2009. « *Mulomedicinae me commentarios ordinantem...* », Végèce et l'organisation du savoir vétérinaire. *Schedae*, 2, 12, 33–52.
- CARDINI, F.-J., 1848a. *Dictionnaire d'hippiatrique et d'équitation. Tome Premier A. - I*. Deuxième éd. Paris : Mme Veuve Bouchard-Huzard. 720p.
- CARDINI, F.-J., 1848b. *Dictionnaire d'hippiatrique et d'équitation. Tome Deuxième J. - Z*. Paris : Mme Veuve Bouchard-Huzard. 596p.
- DAUBENTON, L.-J.-M., 1782. *Instruction pour les bergers et pour les propriétaires de troupeaux*, 3ème édition (1ère édition 1782). Paris : Huzard. 536p.
- DELACROIX, BERTHAUT, 1859. *Le nouveau et parfait maréchal expert, guide manuel*. Paris : Le Bailly. 192p.
- DIDEROT, D., D'ALEMBERT, J., 1751-1772. *L'Encyclopédie Méthodique*. University of Chicago : ARTFL Encyclopédie Project (Spring 2016 Edition), Robert Morrissey and Glenn Roe (éd.), <http://encyclopedia.uchicago.edu/>.
- DUBROCA, D., 1844. *Cours d'hippologie ou Exposé des connaissances hippiques*. Sedan : Au Bureau Central, rue Napoléon, 22. 529p.
- FÉMELAT, A., 2015. Des chevaux réels et un cheval idéal : naturalisme et idéalisation des chevaux des portraits équestres italiens des Trecento et Quattrocento. *In Situ, Revue des patrimoines. Le cheval et ses patrimoines (2ème partie)*. 27, 25p.
- FLAMANT, J.-C., 2002. *Histoire de races animales, histoires de sociétés humaines*. Éd. par la Mission Agrobiosciences. 17p.
- GARSAULT, F.-A.-P. de, 1741. *Le nouveau parfait maréchal*. Paris : Despilly. 512p.
- GITTON-RIPOLL, V., 2007. Sur quelques noms d'instruments de chirurgie et de contention conservés par les textes vétérinaires latins, *in* : CAM, M.-T. (éd.), *La Médecine Vétérinaire Antique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 328p. 251–269.
- GITTON-RIPOLL, V., 2003. L'Art Vétérinaire de Pelagonius ou l'exercice de l'hippiatrie au IV^{ème} siècle ap. J.-C : l'édition des textes vétérinaires latins et grecs. *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét*, 2 (1), 21–30.
- HAIME, J., 1854. La Pisciculture, son histoire et ses progrès dans les pays étrangers et en France. *La Revue des Deux Mondes*, 6, 1006–1032.

- HAKIMI, M.M., 2004. Traduction du traité complet des deux arts en médecine vétérinaire : hippologie et hippiatric. (Le « Nacéri »). Thèse Méd. Vét., Alfort. 258p.
- HAKIMI, M.M., DEGUEURCE, C., 2004. Le Traité des deux arts en médecine vétérinaire ou « Le Nacéri » : présentation de sa traduction. *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét*, **3** (1), 46–53.
- HURTREL D'ARBOVAL, L.-H.-J., 1838-1839. *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Tome Premier. A. - C.*, Deuxième éd. Paris : J.-B. Baillière. 696p.
- HURTREL D'ARBOVAL, L.-H.-J., 1838-1839. *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Tome Deuxième. D. - G.*, Deuxième éd. Paris : J.-B. Baillière. 788p.
- HURTREL D'ARBOVAL, L.-H.-J., 1838-1839. *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Tome Troisième. H. - Mal.*, Deuxième éd. Paris : J.-B. Baillière. 619p.
- HURTREL D'ARBOVAL, L.-H.-J., 1838-1839. *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Tome Quatrième. Mal. - Pèze.*, Deuxième éd. Paris : J.-B. Baillière. 628p.
- HURTREL D'ARBOVAL, L.-H.-J., 1838-1839. *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Tome Cinquième. Pha. - Spo.*, Deuxième éd. Paris : J.-B. Baillière. 640p.
- HURTREL D'ARBOVAL, L.-H.-J., 1838-1839. *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires. Tome Sixième. Spo. - Z.*, Deuxième éd. Paris : J.-B. Baillière. 546p.
- JEANJOT-EMERY, P., 2003. Les origines de la médecine des animaux domestiques et la création de l'enseignement vétérinaire. *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét*, **2** (1), 64–77.
- LA GUÉRINIÈRE, F.R. de, 1733. *École de cavalerie*. Paris : Jacques Collombat. 284p.
- LAFOSSE, É.-G., 1754. *Observations et découvertes faites sur des chevaux, avec une nouvelle pratique sur la ferrure*. Paris : Didot. 125p.
- LAFOSSE, J.-A.L., 1867. *Traité de pathologie vétérinaire. Tome III, première partie*. Toulouse : Typographie Pradel et Blanc. 686p.
- LAFOSSE, P.-É., 1766. *Guide du maréchal*. Didot, Paris. 436p.
- LAFOSSE, P.-É., 1772. *Cours d'hippiatrique, ou Traité complet de la médecine des chevaux*. Paris : Seneuze.
- LAFOSSE, P.-É., 1775a. *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège et maréchallerie. Tome Premier A. - C.* Paris : Boudet. 463p.
- LAFOSSE, P.-É., 1775b. *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège et maréchallerie. Tome Second D. - H.* Paris : Boudet. 445p.
- LAFOSSE, P.-É., 1775c. *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège et maréchallerie. Tome Troisième I. - P.* Paris : Boudet. 518p.

- LAFOSSE, P.-É., 1775d. *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège et maréchallerie. Tome Quatrième Q.* - Z. Paris : Boudet. 407p.
- LAVALLÉE, J., 1854. *La Chasse de Gaston Phoebus, 1387-1389.* Paris : Léon Bertrand, Bureau du Journal des Chasseurs. 284p.
- LAZARIS, S., 2007. Essor de la production littéraire hippiatrique et développement de la cavalerie : contribution à l'histoire du cheval dans l'Antiquité tardive, in : CAM., M.-T., (éd.), *La Médecine Vétérinaire Antique.* Rennes : Presses universitaires de Rennes. 328p. 87-102
- LEBEAUD, N., 1826. *Manuel complet du vétérinaire.* Paris : Roret. 320p.
- LECOUTEUX, E. (rédac. chef), 1889. *Journal d'agriculture pratique. Année 1889. - Tome Premier.* Paris : Librairie Agricole de la Maison Rustique. 952p.
- LENOIR, C., 2003. *Les défauts d'aplomb du cheval : origines, conséquences et possibilités de traitement.* Thèse Méd. Vét., Toulouse.
- LIGER, L., 1790. *La nouvelle maison rustique. Tome Premier.* Paris : Chez Barrois aîné. 846p.
- MARCELICOURT, 1846. *Le parfait maréchal expert moderne.* Limoges : Barbou frères. 168p.
- MARCHAL, E., 2015. *Transcription et commentaire de deux cours professés en 1805 à l'École d'Alfort par Philibert Chabert.* Thèse Méd. Vét., Alfort.
- MCCABE, A., 2007. *A Byzantine Encyclopaedia of Horse Medicine: The Sources, Compilation, and Transmission of the Hippitrica.* Éd. : OUP Oxford. 360p.
- MOLL, L., GAYOT, E., 1861. *La connaissance générale du cheval : études de zootechnie pratique, avec un atlas de 160 pages et de 103 figures.* Paris : Didot. 722 p.
- MOULÉ, L., 1900. *Histoire de la médecine vétérinaire. Deuxième période, Histoire de la médecine vétérinaire au Moyen-Âge (476 à 1500). Deuxième partie, La médecine vétérinaire en Europe.* Paris : Maulde, Doumenc et Cie. 178p.
- MOUSNIER, M., 2005. *Les animaux malades en Europe occidentale (VI^e-XIX^e siècle).* Actes des XXV^{èmes} Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 12, 13, 14 septembre 2003. Toulouse : Presses Univ. du Mirail. 278p.
- MUSSOT, P., 1856. *Manuel d'hippiatrique, d'équitation et d'hygiène à l'usage de tous.* Paris : J. Corréard. 502p.
- NISARD, M. (trad.), 1864. *Les agronomes latins : Caton, Varron, Columelle, Palladius : avec la traduction en français.* Paris : Chez Firmin-Didot Frères, Fils et Co. 650p.
- NUNES, H., 2005. *Les Races de Chiens dans la Littérature Française au XVIII^{ème} siècle.* Thèse Méd. Vét., Alfort.

- NUNES, H., DEGUEURCE, C., 2005. Les Races de Chiens dans la Littérature Française au XVIII^{ème} siècle. *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét.* **4** (1), 75–94.
- NYSTEN, P.H., 1865. *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire, 12^{ème} édition refondue par E. Littré et Ch. Robin.* Paris : J.-B. Baillière, 12^{ème} éd. 1808p.
- ODER, E., HOPPE, C., 1924-1927. *Corpus hippiatricorum Graecorum. Hippiatrica berolinensia.* Éd. : Berlin, Teubner, Bibliotheca Teubneriana. 394p.
- PAR LES MEMBRES DE LA SECTION D'AGRICULTURE DE L'INSTITUT DE FRANCE, 1821. *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique.* Paris : Chez Deterville. 587p.
- PEUCH, F., TOUSSAINT, H., 1877. *Précis de chirurgie vétérinaire. Tome Deuxième.* Paris : P. Asselin. 845p.
- POULLE-DRIEUX, Y., 2007. La médecine des chevaux ou “maréchalerie” dans l'Occident latin au Moyen-âge. *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét.* **7**, 4–25.
- POULLE-DRIEUX, Y., 2008. Pour comprendre Végèce. *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét.* **8**, 110–122.
- POULLE-DRIEUX, Y., 2009. Savoir soigner les chevaux dans l'Occident latin, de la fin de l'Antiquité à la Renaissance. *Schedae.* **2**, 143–152.
- POULLE-DRIEUX, Y., DUREAU-LAPEYSSONNIE, J.-M., 1966. *Médecine Humaine et Vétérinaire à la fin du Moyen Âge.* Genève : Librairie Droz. 482p.
- ROMAN, A., 2004. L'élevage bovin en Egypte Antique. *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét.* **3** (1), 35–45.
- ROZIER, L'ABBÉ F., 1775. *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts. Tome VI, Partie II.* Paris : Chez Ruault. 350p.
- SABOUREUX DE LA BONNETERIE, C.-F., 1775. *Traduction d'anciens ouvrages latins relatifs à l'agriculture et à la médecine vétérinaire avec des notes. Tome sixième contenant l'Économie Rurale de Végèce.* Paris : P Fr. Didot le jeune. 395p.
- SAUNIER, J. de, 1734. *La parfaite connaissance des chevaux.* La Haye : Adrien Moëtjens. 256p.
- SERRES, O. de, 1605. *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs,* 3^{ème} éd. Paris : Abraham Saugrain. 997p.
- SIMONOV, L. N., MOERDER, J. de, 1898. *Les races chevalines. Avec une étude spéciale sur les chevaux russes.* Paris : Librairie agricole de la maison rustique. 468p.
- SOLLEYSEL, J. de, 1664. *Le parfait maréchal qui enseigne à connoître la beauté, la bonté et les deffauts des chevaux.* Paris : Gervais Clousier. 504p.
- SOLLEYSEL, J. de, 1680. *Le parfait maréchal.* 5^{ème} édition. Paris : Gervais Clousier. 556p.
- TACQUET, J., 1614. *Philippica ou haras de chevaux.* Anvers : Robert Bruneau. 276p.

- VALLAT, F., 2009. Anglaisage ou niquetage des chevaux : quand l'esthétique s'impose à la chirurgie. *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét.* **9**, 17–34.
- VALLAT, F., 2013. Vétérinaire et douleur animale : de l'indifférence à la compassion. *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét.* **13**, 77–109.
- VATEL, P., 1828. *Éléments de pathologie vétérinaire. Tome Second.* Paris : Gabon, Libraire-Editeur. **2**, 922p.
- VICQ-D'AZYR, F. (éd.), MOREAU, J.-L. (éd.), 1790a. *Encyclopédie Méthodique. Médecine. Par une société de médecins. Tome Second.* Paris, Chez Panckoucke. **2**, 774p.
- VICQ-D'AZYR, F. (éd.), MOREAU, J.-L. (éd.), 1790b. *Encyclopédie Méthodique. Médecine. Par une société de médecins. Tome Troisième.* Paris, Chez Panckoucke. **3**, 778p.
- VICQ-D'AZYR, F. (éd.), MOREAU, J.-L. (éd.), 1792. *Encyclopédie Méthodique. Médecine. Par une société de médecins. Tome Quatrième.* Paris, Chez Panckoucke. **4**, 896p.
- VICQ-D'AZYR, F. (éd.), MOREAU, J.-L. (éd.), 1808. *Encyclopédie Méthodique. Médecine. Par une société de médecins. Tome Huitième.* Paris, Chez Henri Agasse. **8**, 368p.
- VITET, L., 1783. *Médecine Vétérinaire, Tome Second.* Lyon : chez les Frères Perisse. 834p.
- WERNE, M., 1840. *Le parfait maréchal expert moderne.* Paris : L. L. Lefèvre. 212p.
- WOOD, J.G., HARVEY, W., 1858. *The illustrated natural history, New edition.* Londres : George Routledge & co. 444p.
- ZACRIA, M., 2004. *La chirurgie du cheval au XVII^{ème} siècle, d'après les œuvres de Solleysel et de Markham.* Thèse Méd. Vét., Alfort. 138p.

ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE DES AUTEURS MENTIONNÉS ANTÉRIEURS AU XX^{ème} SIÈCLE

Date de publication de l'ouvrage	Nom de l'Auteur	Titre de l'ouvrage
1250	Giordano Ruffo	La Maréchaucie des Chevaux
1266	Teodorico de' Borgognoni	<i>Mulomedicina</i>
1605	Oliver de Serres	Le Théâtre d'Agriculture
1610 (trad. 1666)	Gervase Markham	Le Nouveau et Savant Maréchal
1614	J. Tacquet	<i>Philippica</i> ou haras des chevaux
1664	Jacques de Solleysel	Le Parfait Maréchal
1733	François Robichon de la Guérinière	École de Cavalerie
1734	Jean de Saunier	La parfaite connoissance des chevaux
1741	François de Garsault	Le Nouveau et Parfait Maréchal
1750	Claude Bourgelat	Éléments d'Hippiatrique
1751	D. Diderot, J. d'Alembert	L'Encyclopédie Méthodique
1754	Étienne-Guillaume Lafosse	Observations et Découvertes faites sur des Chevaux
	G.-L. Buffon	Collection des animaux quadrupèdes de Buffon
1756-57	John Bartlet	Le Gentilhomme Maréchal

1766	Philippe-Étienne Lafosse	Guide du Maréchal
1771	Louis Vitet	Médecine Vétérinaire
1772	Philippe-Étienne Lafosse	Cours d'Hippiatrie
1775	Claude Bourgelat	Éléments de l'Art Vétérinaire
	Philippe-Étienne Lafosse	Dictionnaire Raisonné d'Hippiatrique
	L'abbé Rozier	Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts
	C.-F. Saboureux de la Bonneterie (trad.)	Traduction d'anciens ouvrages latins relatifs à l'agriculture et à la médecine vétérinaire avec des notes.
1782	L.-J.-M. Daubenton	Instruction pour les bergers et pour les propriétaires de troupeaux
1783	Louis Vitet	Médecine Vétérinaire
1790	F. Vicq-D'Azyr (éd.)	Encyclopédie de Médecine (1790-1808)
	L. Liger	La nouvelle maison rustique
1805	Philibert Chabert	Le cours de pathologie vétérinaire, Le cours des opérations chirurgicales pratiquées dans l'art vétérinaire
1821	Par les membres de la section d'Agriculture de l'Institut de France	Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique
1826	Nicolas Lebeaud	Manuel Complet du Vétérinaire
1828	Pierre Vatel	Éléments de Pathologie Vétérinaire

1838-39	Hurtrel d'Arboval	Dictionnaire de Médecine, de Chirurgie et d'Hygiène Vétérinaires
1840	M. Werne	Le Parfait Maréchal Expert Moderne : Traité...
1844	Daniel Dubroca	Cours d'Hippologie
1846	M. Marcelicourt	Le Parfait Maréchal Expert Moderne : Manuel...
1848	F.-J. Cardini	Dictionnaire d'Hippiatrique et d'Équitation
1854	J. Lavallée	La Chasse de Gaston Phébus
	J. Haime	La Pisciculture [...]
1856	Pierre Mussot	Manuel d'Hippiatrique, d'Équitation et d'Hygiène à l'usage de tous
1856-92	Henri Bouley et Jean Reynal	Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires
1858	J.G Wood, W. Harvey	<i>The illustrated natural history</i>
1859	Delacroix, Berthaut	Le nouveau et parfait maréchal expert, guide manuel
1861	L. Moll, E. Gayot	La connaissance générale du cheval
1864	M. Nisard (trad.)	Les agronomes latins
1865	Pierre Hubert Nysten	Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire

1867	Léon Lafosse	Traité de pathologie vétérinaire.
1869	Delacroix et Berthaut	Le Nouveau et Parfait Maréchal Expert
	Anonyme	Recueil de médecine vétérinaire
1877	François Peuch et Henry Toussaint	Précis de chirurgie vétérinaire
1885	J. Bungartz	<i>Hühner. Geflügel-Album</i>
1889	E. Lecouteux (rédac. chef)	Journal d'Agriculture pratique
1897	Brechemin	L'Agriculture Nouvelle
1898	L. N. Simonov, J. Moerder	Les races chevalines
1900	L. Moulé	Histoire de la médecine vétérinaire au Moyen Âge

LES MUTILATIONS SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES EN FRANCE, DU XV^{ÈME} AU XIX^{ÈME} SIECLE

BORDES Lilas

Résumé :

Nos animaux domestiques sont depuis longtemps les objets de nombreuses chirurgies mutilantes, à visée thérapeutique, esthétique ou de convenance. Leurs propriétaires ont recours à ces pratiques pour conserver la santé et la valeur économique de leurs animaux, pour améliorer leur aspect esthétique, et pour faciliter leur manipulation. Nous nous sommes intéressés aux mutilations pratiquées en France du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle.

À cette époque, le cheval tient une place capitale au sein de la société : c'est un outil de travail mais aussi le reflet d'un statut social. En conséquence, les hippiatres, les maréchaux et autres praticiens pratiquent sur lui de nombreuses mutilations censées le guérir de ses maladies et le rendre le plus beau et le plus agréable possible à l'emploi. Ces mutilations ont presque toutes disparu au courant du XIX^{ème} siècle, mais la caudectomie a persisté longtemps chez les races de trait.

Les carnivores domestiques étaient surtout soumis à des mutilations de convenance, qui se sont perpétuées par la suite : la stérilisation, l'otectomie, et la caudectomie. Plusieurs mutilations avaient également pour but de les protéger de la rage, et des attaques d'autres animaux.

Les animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, oiseaux, poissons d'élevage) subissaient et subissent toujours des mutilations de convenance, qui permettent d'améliorer leur productivité et leur manipulation. Entre le XV^{ème} et le XIX^{ème} siècle, il s'agit surtout de la stérilisation (qui favorise l'engraissement), de l'écornage, et de l'éjointage des oiseaux d'agrément et de basse-cours. Les poissons aussi étaient castrés pour l'engraissement. La variété des mutilations sur ces espèces est allée en s'amplifiant avec l'avènement de l'élevage intensif au XX^{ème} siècle.

Le point de vue de la société et des vétérinaires sur ces mutilations a évolué avec le temps, vers une meilleure prise en compte du bien-être animal. Mais de nombreuses mutilations restent couramment pratiquées de nos jours sur nos animaux domestiques, pour des raisons essentiellement de convenance.

Mots clés : HISTOIRE VÉTÉRINAIRE / MÉDECINE VÉTÉRINAIRE / MUTILATION / CHEVAL / CHIEN / ANIMAUX DOMESTIQUES / OTECTOMIE / CAUDECTOMIE

Jury :

Président : Pr. Serge ADNOT

Directeur : Pr. Christophe DEGUEURCE

Assesseur : Pr. Bénédicte GRIMARD-BALIFF

THE MUTILATIONS ON DOMESTIC ANIMALS IN FRANCE, FROM THE XVTH TO THE XIXTH CENTURY

BORDES Lilas

Summary:

Our domestic animals have been for a long time the targets of multiple mutilating surgeries, justified by therapeutic, esthetic or convenience. Owners resort to them in order to maintain the health and economical value of their animals, to better their appearance and to facilitate their handling. In this work, we studied the mutilations commonly practiced in France from the XVth to the XIXth century.

At that time, horses were a prominent feature of society. They were both a work tool and the reflection of a social status. Consequently, hippiatrists and the such put them through numerous mutilations in the hope to cure them from diseases and render them as beautiful and user-friendly as possible. These mutilations disappeared for the most throughout the XIXth century, except for the persistence of tail-docking in draft horses breeds.

Domestic canines and felines were mostly subjected to convenience surgeries : spaying and neutering, ear-cropping and tail-docking. Several mutilations also aimed at protecting them from getting rabies and attacks from other animals.

Production-type animals (cow, sheep, goat, pig, fowl and farmed fish) endured, and endure still, convenience surgeries allowing the owners to boost their productivity and facilitate their handling. Between the XVth and the XIXth, it calls mostly for spaying and neutering (a fattening inducing process), dehorning, and pinioning. Farmed fish were castrated as well for fattening. The development of intensive farming during the XXth century only amplified the number of mutilations performed on livestock.

The point of view of society and veterinarians alike on theses mutilations has evolved in time, gaining a better awareness of animal welfare. However, numerous mutilations are still in practice today on domestic animals, mostly for convenience reasons.

Keywords: VETERINARY HISTORY / VETERINARY MEDICINE / MUTILATION / HORSE / DOG / DOMESTIC ANIMALS / CROPPING / DOCKING

Jury :

President : Pr. Serge ADNOT

Director : Pr. Christophe DEGUEURCE

Assessor : Pr. Bénédicte GRIMARD-BALIFF